Tome XVI. N° 24 PARIS, 157, Boul. Saint-Germain (6°) 15 Mars 1924


# la Revue universelle

JACQUES BAINVILLE, DIRECTEUR


## Vues sur l'Histoire de France

# La Fondation de la Troisième République

La défaite et l'invasion avaient renversé Napoléon III comme elles avaient renversé Napoléon Ier. Mais, en 1870, la situation était beaucoup moins simple qu'en 1814 et en 1815. L'opération du 4 septembre ressembla plutôt, dans une certaine mesure, à celle de 1830. Ce point, trop méconnu, doit être mis tout de suite en lumière.

Les hommes qui formaient le gouvernement de la Défense nationale s'étaient empressés d'arrêter l'émeute et de lui soustraire le pouvoir, comme les libéraux après les journées de Juillet. Dès le début, la coupure avec les révolutionnaires avait été nette. Mais, dans ce directoire bourgeois, il y avait aussi deux tendances distinctes. Les uns comme Jules Simon, Jules Favre, Ernest Picard, étaient des modérés, des politiques. Thiers, qui passait encore pour orléaniste, était déjà très près d'eux. Ceux-là comprenaient

que la guerre était perdue et ils songeaient à la liquider le plus tôt possible. L'autre groupe, à la tête duquel était Gambetta, se composait de républicains ardents qui conservaient les traditions jacobines et qui voulaient la guerre à outrance. Le nouveau gouvernement, exactement comme celui de Louis-Philippe, aurait un parti de la résistance et un parti du mouvement. Tandis qu'il subirait des assauts révolutionnaires, il serait divisé sur la question de la paix. La République s'affermit et dura parce que l'insurrection fut vaincue et parce que le parti belliqueux eut le dessous. Thiers, avec son expérience de la politique et de l'histoire, comprit clairement cette situation et c'est ainsi qu'il devint le véritable fondateur du régime nouveau.

Les modérés eurent un moment l'illusion que, comme en 1814 et en 1815, l'ennemi en voulait surtout à l'Empire et que, l'Empire renversé, la paix deviendrait facile. Ils durent s'apercevoir tout de suite que la Prusse faisait la guerre à la France. Dès le 15 septembre, Jules Favre, à Ferrières, rencontra Bismarck qui exigea l'Alsace. L'espoir qu'avaient eu les modérés s'évanouissait. La paix acceptable, la transaction honorable, qu'on s'était flatté d'obtenir après la déchéance de la dynastie napoléonienne, n'étaient pas possibles. Gambetta et les partisans de la guerre à outrance furent fortifiés par cet échec et l'organisation de la résistance commença. De là, une autre conséquence devait sortir. D'une part, Bismarck ne voulait traiter qu'avec un gouvernement régulier et celui de la Défense nationale ne l'étant pas, il fallait des élections pour qu'il devînt légal. D'autre part, Gambetta craignait les élections qui pouvaient être à la fois hostiles à la République et favorables à la paix. On prit donc le parti de les ajourner.

Trois jours après l'entrevue de Ferrières, les armées allemandes commençaient l'investissement de Paris. Séparée du reste de la France, pleine d'illusions sur la « sortie en masse », travaillée par les révolutionnaires, la grande ville allait être assiégée pendant quatre mois. Le gros du gouvernement était resté enfermé dans la capitale et n'avait au dehors qu'une délégation, établie à Tours, et qui persistait à réclamer la convocation immédiate des électeurs. Ce désaccord pouvait entraîner une scission. Pour la prévenir et pour diriger la résistance en province, Gambetta quitta Paris en ballon. Se trouvant seul à Tours avec quelques

collègues sans autorité, il exerça une véritable dictature et improvisa des armées, dans l'idée, renouvelée de 1793, de repousser l'envahisseur. Ces efforts devaient être vains. Depuis que la France avait perdu ses troupes régulières, la partie était trop inégale. Il n'y avait plus à sauver que l'honneur. Il le fut. Et l'on peut ajouter que la prolongation de la résistance, en obligeant les Allemands à continuer la campagne quand ils croyaient tout fini, les rendit pour un temps circonspects parce qu'elle leur donna l'idée que la France n'était pas un pays dont on venait à bout facilement.

Cependant les espérances que le gouvernement de la Défense nationale avait conçues s'écroulaient l'une après l'autre. Thiers avait été chargé d'une mission pour solliciter l'intervention de l'Europe. Partout il essuya des refus. Personne alors ne voyait le danger d'une grande Allemagne et, au fond, personne n'était fâché d'une diminution de la France. La Russie profita même de notre désastre pour défaire ce que la guerre de Crimée et le Congrès de Paris avaient fait : elle retrouvait la possibilité de reprendre, en Orient, sa politique contre la Turquie. Thiers revint de sa tournée dans les capitales européennes convaincu qu'il n'y avait plus qu'à demander un armistice. D'ailleurs, en même temps que cet échec diplomatique, un grave événement s'était produit. L'armée de Metz avait capitulé le 27 octobre. Bazaine, qui la commandait, avait cru qu'en gardant ses 150 000 hommes, la dernière force militaire qui restât à la France, il serait l'arbitre de la situation et qu'il pourrait négocier la paix au nom de l'Empire. Bismarck l'entretint dans cette idée par une savante intrigue jusqu'au jour où il eut obtenu la reddition sans combat de la seule de nos armées qui comptât encore. En 1873, Bazaine sera condamné pour trahison.

Dans Paris, investi de toutes parts, la nouvelle de la reddition de Metz, les bruits d'armistice, l'échec de quelques sorties tentées par les assiégés, tout énervait, tout aigrissait la population qui commençait à souffrir de la rareté des vivres. La fièvre « obsidionale » favorisait l'agitation révolutionnaire. Déjà plusieurs manifestations avaient eu lieu pour réclamer des élections immédiates, municipales et législatives. Le mot de Commune était prononcé. Le 31 octobre éclatait une insurrection véritable à la tête de

laquelle était Blanqui, vétéran de l'émeute. Le gouvernement, un moment prisonnier dans l'Hôtel de Ville, fut dégagé, non sans peine. C'était l'annonce des troubles prochains.

L'hiver de 1870-1871 fut rude et cette année-là est restée longtemps dans le souvenir des Français comme « l'année terrible ». Les armées de secours, les armées de « mobiles » levées à la hâte pour délivrer Paris, furent battues l'une après l'autre. L'armée de la Loire, après un succès à Coulmiers, dut reculer devant les forces allemandes que la reddition de Metz avait libérées et fut poursuivie jusqu'au Mans. Une sortie de la garnison parisienne, destinée à donner la main aux armées de province, fut repoussée à Champigny. Tour à tour, Chanzy dans l'Ouest, Faidherbe au Nord, Bourbaki à l'Est échouaient. L'occupation de la France par l'ennemi s'étendait et le siège de Paris devenait plus rigoureux. Le 5 janvier, le bombardement commença. Cependant Gambetta ne voulait pas renoncer à la lutte et l'opposition grandissait contre sa dictature. Le désaccord qui s'était annoncé dans le gouvernement dès le mois de septembre allait devenir aigu.

Le 28 janvier, Paris étant à bout de vivres et à bout de forces, une dernière sortie ayant échoué à Buzenval, une convention d'armistice fut signée à Versailles par Jules Favre et Bismarck : les élections devaient avoir lieu sans délai pour que l'Assemblée se prononçât sur la paix ou sur la guerre. À Versailles aussi, dix jours plus tôt, dans la Galerie des Glaces, un grand événement avait eu lieu. Le 18 janvier, anniversaire de la fondation du royaume de Prusse, Guillaume I^er^ avait été proclamé empereur allemand. L'unité allemande était créée au bénéfice de la Prusse et des Hohenzollern par la défaite de la France, et elle fut acceptée par l'Europe entière qui ne se doutait pas alors de la menace qu'une grande Allemagne lui apportait.

La France, elle, n'avait qu'un gouvernement provisoire et il n'était pas uni. Gambetta, venu de Tours à Bordeaux, avait désapprouvé l'armistice. Il voulut, du moins, quand l'armistice eut été signé malgré lui, que la suspension des hostilités servît à préparer la résistance « jusqu'à complet épuisement ». Il fallait donc une Assemblée « nationale républicaine », résolue à repousser toute mutilation du territoire et, si la paix ne pouvait être obtenue autrement, « capable de vouloir aussi la guerre. » Thiers, dont l'influence gran-

dissait tous les jours, s'opposait à Gambetta qu'il traitera bientôt de « fou furieux ». Les modérés du gouvernement désavouèrent leur fougueux collègue et le « dictateur » donna sa démission. Le parti républicain allait donc aux élections divisé. Son aile gauche, la plus ardente, compromettait la République par l'idée de la guerre sans fin que rejetait le bon sens du pays. L'insurrection du 31 octobre et l'agitation qui persistait à Paris montraient aussi que le danger révolutionnaire était lié aux protestations contre l'armistice. Enfin, dans le grand désarroi que la catastrophe avait causé, le suffrage universel, déçu par l'Empire, se tournait naturellement vers les hommes qui représentaient l'ordre et la paix, les conservateurs monarchistes qu'il avait déjà envoyés aux Assemblées de la deuxième République. C'est encore à ceux-là que les élections du 8 février 1871 donnèrent la majorité : sur 650 députés, l'Assemblée nationale compta 400 légitimistes et orléanistes. On se trouvait ainsi ramené au même point qu'en 1851, avant que l'Assemblée conservatrice eût été dispersée par le coup d'État.

Pour d'autres raisons, l'Assemblée de 1871 n'allait pas mieux réussir à restaurer la monarchie. D'ailleurs tout la paralysait. Les deux branches de la maison de Bourbon, séparées par le souvenir de 1830, n'étaient pas encore réconciliées. De plus, les royalistes, pour écarter de la monarchie le reproche qui avait poursuivi la Restauration, celui d'être revenue dans les fourgons de l'étranger, croyaient habile de laisser à un régime de transition la responsabilité d'une paix qui mutilerait le territoire. Ils voyaient aussi les signes avant-coureurs d'une insurrection et ils ne voulaient pas charger de la répression les débuts d'un règne. Au lieu de restaurer tout de suite la monarchie, comme en 1814, on l'ajourna. La question du régime fut réservée d'un commun accord par le « pacte de Bordeaux ». L'état de fait, qui était républicain, subsista. Et ce fut la République qui signa la paix. Elle vint à bout de la Commune et rétablit l'ordre. Elle assuma toutes les responsabilités et elle en eut le bénéfice. Ce fut elle qui remplit le programme sur lequel la majorité de droite avait été élue. Alors les craintes que la République inspirait, — révolution, guerre sans fin, — s'évanouirent. Et ces causes réunies firent que le régime républicain, d'abord provisoire, devint définitif.

Le prestige personnel, l'action de Thiers y furent pour beaucoup. Au cours de ses nombreuses métamorphoses, Thiers, sous l'Empire et par opposition à l'Empire, s'était converti à la politique extérieure traditionnelle. Il avait combattu le principe des nationalités, annoncé les catastrophes. Il avait vu approcher la guerre avec la Prusse mais conseillé de l'éviter parce que la France n'était pas prête. Ces souvenirs lui donnaient une autorité sans rivale, surtout dans les classes moyennes, dont l'opinion, chez nous, est toujours décisive. Agité, aventureux, fanfaron jusqu'à l'âge mur, Thiers, dans sa vieillesse, apparaissait comme l'incarnation du bon sens. Le 8 février, il avait été élu dans vingt-six départements. Si Thiers devenait républicain, la bourgeoisie le deviendrait, et il l'était déjà, tout en ayant assez d'habileté pour laisser de côté la question du régime. La majorité monarchiste était d'accord avec lui pour la remettre à plus tard et elle le nomma chef du pouvoir exécutif. Un républicain de doctrine, Jules Grévy, fut élu président de l'Assemblée. Celui-là avait dit dès 1848 : « Je ne veux pas que la République fasse peur. » Il avait également combattu Gambetta. L'Assemblée poussait en avant les hommes les plus capables de faire accepter la République par un pays qui se méfiait d'elle.

Il fallut tout de suite négocier avec l'Allemagne, l'armistice touchant à sa fin. Négocier n'était pas le mot juste. Il n'y avait plus qu'à subir les conditions de l'ennemi. Les élections avaient désarmé nos négociateurs parce qu'elles avaient mis en relief un grand désir de paix. Cette paix, l'Assemblée avait le mandat de la signer. Il n'était même pas possible de tirer parti de la résistance où Gambetta s'était obstiné, de menacer Bismarck d'un soulèvement national si ses exigences étaient excessives. On ne pouvait compter non plus sur un autre congrès de Vienne pour rompre le tête-à-tête du vainqueur et du vaincu. L'Angleterre, la Russie, l'Autriche, avaient bien donné à Bismarck quelques conseils de modération, mais le congrès de Londres, réuni pour les affaires d'Orient, n'avait pas voulu s'occuper de la paix franco-allemande. La France restait seule. Le principe des nationalités ne lui avait donné ni alliances ni amis. Il fallut céder l'Alsace, une partie de la Lorraine, avec une indemnité de cinq milliards jusqu'au paiement de laquelle l'occupation allemande continuerait. Les préliminaires de la paix furent

signés le 26 février 1871 et, trois jours plus tard, ratifiés par l'Assemblée. Les députés des provinces cédées protestèrent que les populations d'Alsace et de Lorraine regardaient comme nul un pacte qui disposait d'elles sans leur consentement. Cent sept voix seulement s'étaient prononcées contre la ratification et c'étaient des voix de républicains avancés : l'extrême gauche radicale restait le parti de la guerre à outrance et plusieurs de ses membres, pour mieux marquer leur opposition à la signature de la paix, donnèrent leur démission.

Parmi les conditions que Bismarck avait posées, il en était une qui était grave, et c'était la seule qui ne lui apportât rien. Il avait exigé pour les troupes allemandes une entrée solennelle dans Paris. Rien n'était plus propre à surexciter les Parisiens, après les souffrances et l'énervement du siège, dans le trouble dont était frappée la vie de cette immense cité. L'explosion révolutionnaire qui s'y préparait était mêlée de beaucoup d'éléments. L'humiliation du défilé, bien que limité aux Champs-Élysées et d'une durée de quelques heures seulement, compta parmi les causes de la Commune. Presque tous les députés de Paris avaient voté contre la paix. Paris était pour la République, pour la guerre révolutionnaire. Paris était hostile à cette Assemblée de « ruraux » dont les sentiments conservateurs et pacifiques étaient si différents des siens. Les traditions de 1793, les souvenirs de 1830 et de 1848 n'avaient pas disparu : les débuts de Delescluze, un des chefs de la Commune, dataient des journées de Juillet. La Révolution « patriote » s'associait d'ailleurs bizarrement à l'Internationale socialiste, la vieille conception jacobine de la Commune à des idées de fédéralisme communal fort éloignées de la République une et indivisible. Le fonds général, c'était l'esprit d'émeute dans une population qu'on avait armée pour le siège et qui avait gardé ses armes parce que le gouvernement n'avait eu ni la volonté ni la force de les lui enlever.

L'insurrection que l'on voyait venir commença le 18 mars lorsque l'ordre eut été donné de reprendre les canons de la garde nationale. Mais une autre circonstance s'était produite et elle donne à ces événements une curieuse ressemblance avec ceux de la Révolution. L'Assemblée, d'abord réunie à Bordeaux, avait décidé de siéger, non dans la capitale dont l'agitation était redoutée, mais à Versailles, comme les États

Généraux de 1789. On avait même proposé Bourges ou Fontainebleau. Cette marque de méfiance fut interprétée à Paris comme l'annonce d'une restauration ou d'un coup d'État. Une grande partie des gens paisibles avait déjà quitté la ville, remplie d'une masse oisive et armée, où affluaient aussi des aventuriers de toute sorte. Quant aux forces régulières, il était inutile de compter sur elles pour maintenir l'ordre. Elles existaient à peine et leur esprit était mauvais : celles qui furent envoyées à Montmartre pour reprendre les canons fraternisèrent avec la foule et abandonnèrent le général Lecomte, fusillé quelques heures plus tard avec un ancien général de la garde nationale, Clément Thomas. Alors, ce qui couvait depuis longtemps éclata. Après quelques jours d'incertitude et de confusion, l'insurrection prit forme par la création d'un gouvernement de la Commune qui rompit avec celui de Versailles. Ce n'était plus une émeute. C'était la guerre civile et plus grave qu'aux journées de Juin.

La Commune a singulièrement frappé les esprits. Elle a laissé une horreur profonde. C'est elle cependant qui a consolidé le régime républicain, d'abord, comme nous l'avons déjà dit, parce que la République se montra capable de rétablir l'ordre, ensuite parce que, dès les premiers symptômes de l'insurrection, qui avaient paru également dans quelques grandes villes, Thiers avait cessé de ménager la droite, s'étant convaincu que la République était nécessaire pour calmer les esprits. Tel était le vrai sens de son mot : « La République est le régime qui nous divise le moins. »

En attendant, il fallait battre les insurgés. Thiers, s'inspirant des leçons de l'histoire et de l'expérience de la réaction européenne en 1848, notamment de la méthode employée à Vienne par le général Windischgraetz, avait résolu de livrer Paris aux révolutionnaires pour les y enfermer et les y écraser ensuite. Ce plan réussit parce que l'insurrection avorta dans les autres grandes villes et parce que la France voulut la répression et la soutint. Il y fallut deux mois pendant lesquels Paris connut une nouvelle Terreur par l'exécution ou le massacre des otages, au nombre desquels se trouva l'archevêque de Paris. Le 21 mai seulement, après un véritable siège, les Versaillais entrèrent dans la capitale. Pendant une semaine encore, la semaine sanglante, les fédérés, les communards furent refoulés de quartier en quartier, tandis qu'ils allumaient des incendies pour arrêter les soldats,

brûlaient les Tuileries, l'Hôtel de Ville, laissant croire que la révolution détruirait Paris plutôt que de se rendre. Dans les deux camps, l'acharnement fut extrême. La rigueur de cette répression n'avait jamais été égalée. Il y eut 17 000 morts, des exécutions sommaires, plus de 40 000 arrestations. Les conseils de guerre prononcèrent des condamnations jusqu'en 1875. Quelques chefs de la Commune furent exécutés, d'autres déportés, parmi lesquels Rochefort. Et loin de nuire à la République, cette sévérité la consolida. Elle apparut comme un régime à poigne, un régime d'autorité, qui avait renversé la règle de 1789, de 1830, de 1848, qui n'avait pas admis que Paris imposât une révolution à la France.

Cette guerre civile s'était déroulée sous les yeux, au contact des Allemands, qui, en vertu de l'armistice, occupaient les forts du nord et de l'est de Paris. Bismarck avait même offert au gouvernement français de venir à son aide pour réprimer l'insurrection. Thiers avait repoussé ce secours déshonorant. Mais la paix n'était pas encore signée. Il fallait hâter le retour des prisonniers pour avoir des soldats et pour reprendre Paris. Si la Commune se prolongeait Bismarck pouvait tirer prétexte de l'anarchie qui eût menacé son gage et devenir plus exigeant. En effet, il profita des circonstances pour aggraver les conditions des préliminaires de paix. Le traité fut signé à Francfort le 10 mai, approuvé aussitôt par l'Assemblée et les ratifications échangées entre la France et l'Allemagne le 21, le jour où l'armée de l'ordre rentrait dans Paris. La guerre étrangère et la guerre civile étaient terminées en même temps.

Sans doute il y avait bien des ruines à relever. Il y avait à payer les cinq milliards du traité de Francfort, qui n'étaient qu'une partie de ce que le désastre nous avait coûté, car on en a estimé le prix à plus de quinze milliards. Il restait à libérer le territoire, occupé jusqu'au paiement de l'indemnité. Mais les deux tâches principales pour lesquelles l'Assemblée avait été élue étaient accomplies. L'ordre était rétabli, la paix faite. Le chef du pouvoir exécutif de la République française s'était chargé de la besogne. Son crédit personnel était accru. Le régime, encore provisoire, qu'il représentait cessait d'effrayer parce qu'il prenait, avec Thiers, un aspect conservateur. Thiers disait que la République « serait conservatrice ou ne serait pas » et il demandait qu'on en fît « l'essai loyal ».

A ce moment, d'ailleurs, Gambetta entra dans sa pensée et comprit que la cause républicaine était perdue si elle ne se dégageait de ses traditions révolutionnaires et belliqueuses. Des élections complémentaires avaient lieu le 2 juillet 1871. Gambetta, revenu d'Espagne où il s'était réfugié, posa sa candidature, et, dans sa profession de foi, annonça qu'il s'était converti à la sagesse de Thiers. Son programme devenait « à la fois conservateur et radical ». Le parti « opportuniste » était fondé et la République avec lui. Il y avait cent onze sièges à pourvoir. Cent républicains, presque tous très modérés, furent élus. Le courant entraînait maintenant le pays vers la République.

C'était le moment où la droite, encore maîtresse de la majorité, était prête à restaurer la monarchie. La réconciliation, la « fusion » entre les deux branches de la maison de Bourbon se réalisait. Le petit-fils de Louis-Philippe s'effaçait devant le petit-fils de Charles X. Non seulement c'était un peu tard, mais il y avait un malentendu entre le comte de Chambord et l'Assemblée qui voulait lui offrir la couronne. Comme Louis XVIII, le comte de Chambord entendait rentrer en vertu de son principe, sans subir les conditions des parlementaires. La question du drapeau blanc, qu'il mit tout de suite en avant, était un symbole.

On eut alors pendant cinq ans cette situation étrange : une majorité royaliste qui n'était pas d'accord avec le prince légitime, le seul qu'elle reconnût. Et cette majorité, ne rétablissant pas la monarchie, voulait au moins empêcher la République de s'établir. Cependant la République vivait, et cette République « sans républicains » tendait à devenir républicaine. Elle allait à gauche. La propagande de Gambetta était fructueuse. Aux élections partielles, c'étaient maintenant des républicains conservateurs, des amis de Thiers, qui étaient battus par des radicaux. La droite diminuait, fondait de jour en jour. En 1873, une lettre du comte de Chambord, inébranlable sur son principe, avait encore ajourné la question du régime : on pouvait pressentir que jamais l'Assemblée et Henri V ne parviendraient à s'entendre. A ce moment la droite, trouvant un chef dans le duc de Broglie, tenta de brusquer les choses. Pour se défendre contre les progrès du radicalisme, l'union conservatrice, coalition des légitimistes, des orléanistes et des bonapartistes,

résolut de prendre elle-même le pouvoir. Elle le prenait deux ans trop tard.

L'opération fut conduite par des parlementaires habiles. Un des leurs, Buffet, déjà substitué à Grévy, dirigeait les débats de l'Assemblée et, au jour dit, aida puissamment à la chute de Thiers (24 mai 1873). Tout était prêt, convenu. Thiers fut remplacé le soir même par le maréchal de Mac-Mahon. Attaché par ses traditions à la monarchie légitime, ce loyal soldat, devenu président de la République, allait, comme quelqu'un l'avait prédit, la fonder.

Le duc de Broglie fut aussitôt choisi comme chef du gouvernement. Disposé à faire la monarchie, il en avait prévu l'échec et il s'était ménagé une ligne de retraite. La restauration fut consciencieusement préparée. Le comte de Paris, petit-fils de Louis-Philippe, vint à Frohsdorf pour sceller avec le comte de Chambord la réconciliation des deux branches de la maison de France. Les groupes de la majorité formèrent la commission des Neuf qui prit les mesures nécessaires pour que l'Assemblée, en vertu de son pouvoir constituant, votât le rétablissement de la royauté. L'accord, à droite, était complet, le succès était en vue et les partis républicains alarmés se rapprochaient et fondaient l'Union des gauches, fort troublés d'ailleurs à l'idée de recourir à l'insurrection, contre une restauration légale. On escomptait dans l'Assemblée une majorité d'au moins vingt-six voix en faveur de la monarchie. Il ne manquait plus que le consentement du comte de Chambord. Maintiendrait-il le drapeau blanc? Il restait toujours dans la réserve, en exil volontaire. Le député Chesnelong, envoyé auprès de lui pour négocier, rentra convaincu que la difficulté était levée. Le bruit se répandit que le petit-fils de Charles X acceptait le drapeau tricolore. La monarchie paraissait faite, lorsque par une lettre retentissante, datée du 27 octobre, le comte de Chambord exposa ses raisons immuables : « Je veux, disait-il, rester tout entier ce que je suis. Amoindri aujourd'hui, je serais impuissant demain. » Il préférait ne pas régner plutôt que d'être « le roi légitime de la révolution », et garder intact le principe monarchique plutôt que de le compromettre dans une restauration éphémère.

Cette lettre, qui consterna les royalistes, remplit de joie les bonapartistes et les républicains. Il n'est pas défendu de croire qu'elle soulagea les monarchistes libéraux dont

les idées auraient eu peine à s'accorder avec celles d'Henri V qui concevait toute une réforme politique et sociale de la France à laquelle les esprits n'étaient nullement préparés. En résumé, la monarchie parlementaire était impossible. Alors intervint la combinaison que le duc de Broglie tenait en réserve. Pour gagner du temps, pour parer au désarroi des conservateurs, pour ménager l'avenir, sa solution était de consolider les pouvoirs du maréchal, de les prolonger, de les rendre indépendants de l'Assemblée, de faire de la présidence de la République une sorte de succédané de la monarchie. Il n'y aurait, le jour venu, — c'est-à-dire lorsque le comte de Chambord aurait disparu ou abdiqué, — qu'à mettre le roi à la place du maréchal de Mac-Mahon, véritable lieutenant-général du royaume. De cet expédient est née la présidence de la République telle qu'elle existe encore de nos jours. « Ne pouvant faire la monarchie, il faut faire ce qui s'en rapproche le plus », disait alors le comte de Paris. Les pouvoirs du président furent votés pour sept ans. Si la République n'était qu'un régime de fait, si elle n'était pas fondée, elle était bien près de l'être.

Elle le fut seulement dans les premiers mois de 1875. On ne tarda pas, en effet, à s'apercevoir que le septennat ne se suffisait pas à lui-même, que c'était un « rempart d'argile ». La nécessité d'organiser les pouvoirs publics s'imposait. Mais on ne pouvait les organiser sans définir le régime politique de la France. Il y avait un pouvoir exécutif. Il y avait aussi une assemblée dont la majorité monarchiste s'était dite constituante. Son mandat n'était pas éternel et elle ne pouvait se séparer sans avoir donné au pays une Constitution marquée à son empreinte. Voter des lois constitutionnelles était inévitable. Il ne l'était pas moins, en les votant, de choisir entre la monarchie et la république. La majorité hésita, lutta longtemps. Les républicains n'hésitaient pas moins à accepter une Constitution parlementaire élaborée par des conservateurs et des orléanistes. Après un président, il leur fallait accepter un Sénat, qui ne serait même pas élu au suffrage universel, c'est-à-dire tout ce que la doctrine démocratique condamnait. Alors, évoluant toujours vers l'opportunisme, se séparant des radicaux, partisans du tout ou rien, Gambetta entraîna la gauche. Dans la pensée qu'une Constitution trop républicaine effraierait le pays et amènerait une réaction, il déter-

mina les républicains à se contenter de ce que leur apportaient des monarchistes et des modérés. Le 30 janvier 1875, à une seule voix de majorité, l'amendement Wallon, qui prononçait le nom de la République, qui l'inscrivait officiellement dans les lois, était adopté. Cet amendement disait que le président de la République serait élu par les deux Chambres et rééligible. Ainsi, personnels à l'origine, les pouvoirs du président devenaient impersonnels. Le maréchal de Mac-Mahon pourrait avoir des successeurs. A travers le Septennat, la République avait passé. Elle a toujours porté la marque des hommes qui l'avaient fondée et dont le système idéal était celui de la monarchie de Juillet. Mais ces hommes-là allaient en être chassés bientôt.

Cette République, encore provisoire puisque la revision des lois constitutionnelles y était prévue, cette République en quelque sorte monarchique, c'était toujours la République sans les républicains. Il était entendu qu'elle devait être conservatrice. Thiers l'avait déjà promis et quand la majorité lui avait repris le pouvoir, c'était parce qu'elle l'accusait de ne pas tenir sa promesse et de ne pas résister au courant qui entraînait le suffrage universel à gauche. Pour que la République devînt républicaine, il ne restait plus qu'à en expulser les conservateurs avec le président qu'ils avaient nommé. C'est ce qui arriva en peu de mois par un ensemble de causes où la politique extérieure vint se mêler à la politique intérieure.

Thiers, qui avait tout dirigé pendant deux ans, n'avait eu qu'un programme de politique étrangère : la paix. Après l'avoir faite, il en avait rempli les conditions. En premier lieu, il fallait délivrer la France de l'occupation allemande. A tout instant, au moindre prétexte, Bismarck pouvait manifester de nouvelles exigences. La France ne serait pas tranquille avant que le dernier soldat allemand eût repassé la nouvelle frontière. Pour cela, les 5 milliards devaient être payés au plus vite. Les Français aiment à tenir leurs engagements. Rien ne fut refusé pour la libération du territoire. La confiance dans le relèvement de la France était si grande, au dedans et au dehors, qu'un emprunt de 3 milliards avait été couvert quatorze fois. Ainsi, on fut en mesure de payer par anticipation. Au mois de mars 1873, une convention franco-allemande avait fixé le dernier versement au 4 septembre suivant, moyennant quoi l'occupation prendrait

fin, un an avant la date prévue par le traité, ce qui eut lieu. Mais, dans l'intervalle, Thiers était tombé et sa chute avait causé à Berlin du mécontentement et de l'inquiétude. Bismarck le savait devenu pacifique autant qu'il avait été belliqueux dans sa jeunesse et son âge mûr. En effet, Thiers qui, en 1866, avait annoncé les dangers de l'unité allemande, voyait maintenant la France battue, affaiblie, isolée, et il pensait que le mieux était de s'entendre avec le puissant vainqueur. Il s'était empressé de reconstituer une force militaire, parce qu'il savait que la France ne peut se passer d'une armée, mais rien n'était plus éloigné de son esprit que l'idée de revanche. Cela, Bismarck ne l'ignorait pas. A ses yeux, Thiers était le garant de la paix qu'il avait signée. Lorsque Thiers eut été renversé du pouvoir, le chancelier de l'Empire allemand montra qu'il craignait tout à la fois le gouvernement des conservateurs, capable de nouer en Europe des alliances monarchiques et catholiques, et le gouvernement des républicains ardents, ceux qui, avec Gambetta, avaient voulu la guerre à outrance et voté contre le traité de Francfort. De plus, à aucun moment Bismarck n'avait cessé de se méfier de la France et de l'Europe. Il était apparu tout de suite que le nouvel Empire allemand, fondé par la force, ne compterait que sur la force pour se maintenir. Il allait imposer à tous ses voisins le principe de la nation armée et de la paix armée, qui était gros d'un autre guerre, plus terrible que toutes celles que le monde avait connues. La grande Allemagne fondée par les erreurs et la défaite de la France, par la bienveillante neutralité de l'Europe, préparait le sombre avenir que les hommes clairvoyants du dix-neuvième siècle avaient prédit.

Pour toucher plus vite le solde des 5 milliards, Bismarck avait accepté la convention du 15 mars 1873. A peine eut-il évacué la dernière ville française qu'il le regretta. Sous la présidence de Thiers, il avait déjà menacé plusieurs fois de garder Belfort. Une fois payé, il trouva que la France se relevait trop vite et qu'il serait peut-être bon de « lui casser les reins ». Cependant la politique extérieure de la France, après Thiers comme avec lui, restait prudente. Le duc Decazes, ministre des Affaires étrangères du cabinet de Broglie, travaillait à éviter les conflits. Quoique la majorité de l'Assemblée nationale fût catholique, le gouvernement refusait d'intervenir en Italie pour le pouvoir temporel du

pape. Rien pourtant n'empêcha Bismarck de prendre une attitude agressive et de multiplier les incidents. Au mois de mai 1875, alléguant que notre réorganisation militaire était dirigée contre l'Allemagne, il annonça son dessein « d'en finir avec la France ». Cette fois, la Russie d'abord, l'Angleterre ensuite firent savoir à Berlin qu'elles ne permettraient pas une agression. La « vieille Europe s'était réveillée », disait le duc Decazes, qui avait su provoquer ces interventions diplomatiques. Il n'en est pas moins vrai que nous avions été ou paru être à deux doigts de la guerre au moment où la campagne républicaine grandissait. Elle en reçut une impulsion redoublée. Dans les masses françaises, surtout dans les masses rurales, l'accusation portée contre le gouvernement conservateur d'être un danger pour la paix produisit un effet immense. Le parti républicain, conduit par Gambetta, délaissa sa tradition belliqueuse, comme Thiers, dès 1871, le lui avait conseillé. Ce fut contre les conservateurs qu'elle retourna l'accusation d'être le parti de la guerre. Et pourtant l'alerte de 1875 sera suivie de bien d'autres alertes, depuis l'affaire Schnœbelé jusqu'à 1914. On ne tardera pas à voir que l'Allemagne en veut à la France elle-même, et non à ses gouvernements, de même qu'elle avait montré en 1870 que ce n'était pas l'Empire qu'elle attaquait.

Les conservateurs se trouvaient en tout cas dans de mauvaises conditions pour garder le pouvoir. Ils avaient fondé la République et la République devait être républicaine. Elle était désormais un régime régulier, et elle bénéficiait de ce respect pour l'ordre de choses établi qui avait déjà maintenu l'Empire. En essayant de lutter contre le courant qui entraînait la République vers la gauche, les conservateurs achevèrent de se perdre devant le corps électoral parce que ce furent eux qui parurent chercher un bouleversement. Ils avaient cru à leur combinaison provisoire, qui ménageait une revision en 1880, à la fin du Septennat. Ils s'aperçurent à leurs dépens qu'ils avaient, pour une masse de Français, créé quelque chose de définitif.

L'Assemblée prit fin après l'entrée en fonctions du Sénat, dont les membres étaient alors en partie inamovibles et nommés par l'Assemblée elle-même. Le Sénat eut ainsi une majorité conservatrice. Mais, le 20 février 1876, les élections législatives, après une ardente campagne de Gam-

betta contre le cléricalisme et contre la guerre, furent un désastre pour les droites. Le président du Conseil, Buffet, fut lui-même battu et la gauche devint prépondérante dans la Chambre nouvelle. Une année se passa encore où le maréchal de Mac-Mahon tenta de barrer la route à Gambetta et au radicalisme par des ministères modérés. Enfin, le 16 mai 1877, usant des pouvoirs que lui donnait la Constitution, le maréchal remercia son président du Conseil qui était Jules Simon. Il s'agissait de sauver « l'ordre moral », de maintenir l'esprit du Septennat et de rendre le gouvernement aux conservateurs. Le duc de Broglie fut rappelé au pouvoir et les Chambres ajournées. L'union des gauches, depuis Thiers jusqu'au socialiste Louis Blanc, se forma aussitôt et son manifeste au pays fut signé par 363 députés. Un mois plus tard, après une séance orageuse où les 363 bravèrent le gouvernement, le maréchal, usant encore du droit que lui donnait la Constitution, prononçait la dissolution de la Chambre avec l'assentiment du Sénat.

De ce jour, la dissolution a passé pour réactionnaire. Inscrite dans les lois constitutionnelles, aucun président n'y a plus eu recours. Elle a pris l'aspect d'un coup d'État. Le 16 Mai n'était pourtant qu'un coup d'État légal, parlementaire, un faux coup d'État. C'était surtout une maladresse. Le maréchal et le duc de Broglie ne mettaient pas la France en face d'un fait accompli. Ils en appelaient des électeurs aux électeurs. Ils leur demandaient de se déjuger à dix-huit mois de distance. La partie était mal engagée. D'avance elle était perdue. L'union des droites se réclamait de l'ordre. Là-dessus, l'union des gauches lui damait le pion. C'était elle qui se mettait à parler un langage conservateur. On veut, disait Gambetta, « lancer la France, pays de la paix, de l'ordre et de l'épargne, dans des aventures dynastiques et guerrières ». Et ces mots-là trouvaient un écho jusque dans les masses rurales. Comme l'avait désiré Jules Grévy, la République ne faisait plus peur. Depuis la Commune, la révolution était saignée à blanc. C'étaient les droites que l'on accusait de compromettre le repos du pays. Les rôles étaient dûment renversés. Aux élections du 14 octobre 1877, tout l'effort du maréchal, du duc de Broglie et du ministre de l'intérieur Fourtou ne parvint pas à ramener plus de 200 de leurs amis contre 300 élus des gauches. La bataille était bien perdue. Jean-Jacques Weiss avait dit

le mot : la République des conservateurs était « une bêtise ». La République devait passer aux républicains.

Ce ne serait d'ailleurs pas sans se modérer par cette expérience même. Les élections avaient montré que, dans l'ensemble du pays, gauche et droite se balançaient à peu de voix et qu'un léger déplacement suffirait pour changer la majorité. Ainsi l'opération manquée du 16 Mai a eu des effets durables. D'une part, elle a, jusqu'à nos jours, intimidé les successeurs du maréchal de Mac-Mahon et les a empêchés de se servir de leurs pouvoirs constitutionnels. D'autre part, elle a contenu, jusque dans leur victoire, les républicains qui avaient à craindre qu'un parti de l'ordre se reformât contre eux. Enfin le soin qu'ils avaient pris de rejeter sur la droite l'accusation d'être le parti de la guerre les avait conduits à un certain rapprochement avec l'Allemagne. Thiers, qui mourut sur ces entrefaites, en était partisan. Gambetta fut tenté à son tour par les avances de Bismarck qui combattait à ce moment-là les catholiques allemands et qui redoutait leur alliance avec les catholiques français. De ces idées aussi il restera des traces. Il y aura désormais dans le parti républicain des hommes qui pencheront pour une entente avec l'Allemagne et de là d'importantes conséquences sortiront.

L'échec du 16 Mai ne changea pas d'abord autant de choses qu'on aurait cru. On revit des ministères du centre gauche. Le maréchal de Mac-Mahon, que Gambetta avait sommé de se soumettre ou de se démettre, était resté à la présidence et ne se démit qu'au mois de janvier 1879 pour ne pas signer la destitution de plusieurs généraux. A sa place, Jules Grévy fut élu. Il le fut surtout contre Gambetta et les radicaux. Avec lui s'installaient la grande bourgeoisie républicaine, les gens de loi et les gens d'affaires. Sa première déclaration fut pour annoncer « une politique libérale et vraiment conservatrice ». Ainsi depuis que la République avait battu et exclu les conservateurs, elle s'appliquait à rassurer les intérêts. Ni réaction ni révolution devenait sa formule. Cependant il y avait déjà en elle des divisions, divisions entre les hommes, les tendances et les doctrines. Aux modérés du centre gauche, aux opportunistes du groupe de Gambetta, aux radicaux héritiers des jacobins et dont Clemenceau devenait le chef, les socialistes s'ajouteraient bientôt. D'âpres luttes commençaient et les chutes de ministères

se succédèrent avec rapidité. On vit alors que l'anticléricalisme était le vrai ciment des gauches. Il se manifesta dès 1880 par les décrets rendus contre les congrégations, et les jésuites furent expulsés les premiers. Il y aura là une longue occupation pour le régime et, parfois, un moyen de diversion, comme sous Louis XV, quand les ministres étaient en conflit avec les vieux Parlements. Mais, comme au dix-huitième siècle aussi, l'anticléricalisme d'État tournera bientôt à la guerre contre le catholicisme et l'idée religieuse.

Dès ces premiers pas de la République parlementaire, au milieu d'une grande confusion, deux traits commencent à se dégager. Jules Ferry arrive pour la première fois au pouvoir. Il entreprend l'expédition de Tunisie avec l'autorisation que Bismarck nous avait donnée en 1878 au congrès de Berlin dans l'idée qu'il serait bon pour l'Allemagne que l'activité de la France se dépensât loin de l'Europe. Une grave controverse entre les Français allait naître de l'affaire de Tunisie et se renouveler pour l'Égypte et le Tonkin. Les expéditions coloniales ne risquent-elles pas de disperser nos forces, de distraire l'attention publique de notre sécurité sur le continent et des provinces perdues? Là était le germe de querelles prochaines. Autre indication : aux élections de 1881, les républicains ont remporté une nouvelle victoire. Mais l'extrême gauche avance. Gambetta, naguère l'idole de Paris, a été difficilement élu à Belleville : l'opportunisme nuit à sa popularité. C'est à lui quand même qu'il faut, cette fois, confier le pouvoir. Le président Grévy s'y résigne, bien que sa sourde hostilité ne désarme pas, tandis que celle des radicaux, ennemis de l'opportunisme, éclate. Contre Gambetta, les grandes accusations sont lancées : il est l'homme de la guerre, il aspire à la dictature. Au bout de trois mois, son ministère, qui devait être un « grand ministère », était renversé. Sa conception d'une République nationale et « athénienne », où se réconcilieraient les partis, l'était aussi. L'année d'après, Gambetta mourut.

On doit renoncer à discerner quoi que ce soit au milieu des luttes qui suivirent, si l'on ne s'en tient aux deux principes qui les dominent et qui peuvent se résumer de la manière suivante. D'une part, il y avait conflit entre ceux qui acceptaient la défaite de 1870 et ceux qui n'abandonnaient pas l'espoir d'en effacer les effets, entre ceux qui, publiquement ou dans le secret de leur pensée, croyaient, comme

Thiers, que la France n'avait plus qu'à s'entendre avec une Allemagne toute-puissante et à se contenter en Europe d'un rôle de second ordre (déchéance à laquelle l'expansion coloniale remédierait) et ceux qui, ne s'inclinant pas devant le fait accompli, jugeaient que la politique de la France devait être continentale, que le danger de l'invasion, révélé une première fois en 1875, existait toujours, et qu'à l'Empire allemand, fortifié par ses alliances avec l'Autriche et l'Italie (la Triplice), il fallait opposer une armée solide et des alliances s'il se pouvait. D'autre part, la nature des choses ramenait toujours une fraction des républicains vers des idées de modération, les inclinait à se réconcilier avec leurs adversaires de droite et à ménager les instincts conservateurs du pays, tandis que les républicains avancés rejetaient ces compromissions. Agitations de la rue, chutes de ministères, élections, toute l'histoire intérieure de la troisième République a été conduite par ces courants qui l'emportèrent tour à tour.

JACQUES BAINVILLE.

# M. Charles Richet et la Métapsychique

L'apparition du livre de M. Richet sur la métapsychique (1) est un événement considérable : considérable parce que cet ouvrage est un essai de définition, de description et de classification de phénomènes rebelles à l'analyse et jusqu'ici dédaignés des savants ; considérable par les conclusions qu'on en peut tirer ; considérable enfin par la personnalité de l'auteur. On sait que M. Richet est un savant que le monde peut envier à la France, ne serait-ce que par la découverte de la sérothérapie ; mais on sait aussi que certains savants, quand ils sortent du cadre habituel de leurs études, se départent facilement de leurs méthodes, et l'on explique ainsi que plus d'un se montre en politique, en sociologie, en philosophie, sujet à des illusions qui contrastent avec son habituelle prudence.

## I

Qu'est-ce que la métapsychique? M. Richet la décrit plutôt qu'il ne la définit : « Les phénomènes métapsychiques, dit-il, paraissent dus à des forces intelligentes inconnues, en

(1) Ch. Richet, professeur à la Faculté de Médecine de Paris, membre de l'Institut, *Traité de métapsychique*, 2e édition, Paris, Alcan, 822 p.

comprenant dans ces intelligences inconnues les étonnants phénomènes intellectuels de nos inconsciences (p. 2). » Par là l'on comprend que l'essence des phénomènes métapsychiques est d'ordre mental, aussi Richet se servirait-il du mot « métapsychologie » si l'autre, étant calqué sur *métaphysique*, n'avait pour lui « l'autorité d'Aristote ». C'est en opposant *métapsychique* à *psychique* que l'auteur précise le mieux sa pensée : « Tout ce que peut faire une intelligence humaine même très profonde et très subtile, dit-il, est psychique ; sera métapsychique tout ce qu'une intelligence humaine même très profonde et très subtile ne peut pas faire. »

On voit poindre ici une sérieuse difficulté : si l'on fait rentrer dans la métapsychique « ce qu'une intelligence humaine ne peut pas faire », les phénomènes qui sont l'objet de la métapsychique peuvent certes garder un caractère psychique ; mais de quel psychisme surhumain s'agit-il? C'est d'autant plus difficile à deviner que M. Richet s'interdit à lui-même de répondre à cette question, que dis-je? de la poser ! Il veut qu'un phénomène soit « bien observé » ; aller plus loin ne l' « intéresse pas ». Or, aller plus loin, c'est connaître la cause, c'est justifier le préfixe aristotélicien dont on se prévaut comme d'un étendard. Qui dit *méta* dit *au delà* : mais pour M. Richet, les choses de la métapsychique ne sont « pas du tout les choses de l'au-delà », et il ajoute : « Il n'y a peut-être pas d'au-delà. »

Bannissant de ses préoccupations tout ce qui est « surnaturel et supranormal » sous prétexte « qu'un fait, du moment qu'il existe, est nécessairement naturel et normal », il ne reconnaît d'autre mystère aux phénomènes métapsychiques que celui d'être inhabituels (1) ; mais ces phénomènes doivent être naturels, fussent-ils « non humains », et les termes de métapsychique objective et subjective n'opposent que les effets de ces phénomènes, constatés « dans les choses » ou « en nous » : « Les faits métapsychiques, dit-il, ont ce caractère de déceler une volonté libre, humaine ou non, en nous ou dans les choses ; dans le premier cas,

(1) Ils ne sont pas « aussi habituels » (p. 10). Mais bien des faits inhabituels sont évidemment exclus du cadre de la métapsychique : les éclipses, par exemple. Ce critère est donc contingent, non essentiel. Quoi qu'il en soit, il est insuffisant.

c'est la métapsychique subjective ; dans le second cas, c'est la métapsychique objective. »

Du reste, M. Richet a précisé sa pensée en d'autres endroits de son ouvrage quant à cette division essentielle entre la métapsychique subjective et objective (1). Accidentellement, il avoue que « la limite est parfois incertaine » et qu' « on ne peut pas faire de démarcation absolue ».

En somme, des faits psychiques mystérieux sont la substance de la métapsychique dite subjective, qui n'est par conséquent qu'une psychologie si les faits psychiques sont humains, une angélologie si les faits spirituels sont surhumains. Quant à la métapsychique objective, du moment qu'elle se traduit par des « phénomènes physiques incontestables », c'est une science si différente de la première qu'on ne peut rattacher ces deux parties entre elles qu'à la condition expresse de voir dans les phénomènes psychiques la cause des effets physiques. Or, c'est là une hypothèse gratuite et discutable.

## II

La métapsychique subjective nous intéresse tous, « individus normaux » et « médiums », assure M. Richet, car « toutes les transitions s'observent » entre ces degrés.

Le phénomène essentiel de la métapsychique subjective, c'est, selon lui, la *cryptesthésie*, c'est-à-dire « une sensibilité cachée, une perception des choses inconnue quant à son mécanisme et dont nous ne pouvons saisir que les effets. » Par la cryptesthésie, des faits normalement inconnaissables nous sont connus. C'est ce qu'on appelle parfois *télépathie;* mais il suffit de prendre en considération la faculté du *percipient*, qu'il y ait eu ou non intention de lui communiquer quelque chose : *télépathie* complique et n'explique pas. *Cryptesthésie* correspond au seul fait de percevoir à distance, et c'est déjà l'objet d'un beau problème. La fréquence relative de ce phénomène exclut l'hypothèse d'une heureuse coïncidence. A voir avec quelle netteté certains détails apparaissent à travers l'espace au « percipient » doué de ce merveilleux pouvoir, on ne peut logiquement invoquer le

(1) Richet, *op. cit.*, p. 316, 429, 523.

hasard : le calcul des probabilités démontre qu'une telle coïncidence est pratiquement impossible. Toute la question est de savoir s'il s'agit d'un sixième sens, ou de l'hyperacuité inconsciente d'un sens normal, ou (hypothèse moins conforme aux conditions naturelles de la connaissance humaine) d'une intuition directe de l'intelligence humaine, sans le secours des sens, ce qui est bien difficile à concevoir. On ne lira pas sans intérêt les pages consacrées à la discussion de ces trois hypothèses, mais elles sont éparses. M. Richet, qui ne peut admettre « la lecture dans son cerveau », penche rarement, mais parfois, vers cette explication ; du moins il admet une « vibration inconnue... capable de toucher les éléments inconscients de notre intelligence » et analogue à celle qui fait tourner la baguette des sourciers. Les préférences du savant vont pourtant à l'explication des phénomènes cryptesthésiques par une simple modification qualitative ou quantitative des procédés normaux de la connaissance sensible. « Il faut, dit-il, de toute nécessité, un rayonnement extérieur, une force qui, cachée dans les choses ou dans les âmes, va trouver le « percipient » et émouvoir certaines régions de son inconscience. »

La tentative la plus originale pour expliquer la cryptesthésie est formulée ainsi par le professeur Richet : « Supposons qu'aucun individu de l'espèce humaine ne possède le sens de l'odorat... Si alors un individu exceptionnel est doué d'odorat, il nous surprendra tous » parce qu'en passant à côté de violettes cachées par un mur il aura dit : « Voilà des violettes ! » « Si cette faculté exceptionnelle est également intermittente, l'analogie sera complète avec la cryptesthésie. » Il est vrai, mais il subsiste quelques difficultés après cette explication : les notions cryptesthésiques ne sont pas toujours analogues entre elles, même chez un sujet donné. Elles se présentent chez l'un sous la forme d'une perception auditive, chez d'autres sous la forme de perception visuelle. Bref, les objets perçus paraissent frapper un sens connu ; non un sixième sens, non toujours le même. Richet donne des exemples topiques d'hyperacuité de l'odorat ou de la vue. Dans certains cas, les sujets qui semblent voir et, par exemple, lire le contenu d'une lettre normalement invisible, se trompent sur l'écriture, mais non sur le son des mots, comme s'ils avaient entendu quelqu'un proférer ces mots.

Serait-ce que la cryptesthésie s'explique par une hyperesthésie du tympan? Mais alors, qui a prononcé les mots entendus? Les témoins de l'expérience, muets en apparence et d'intention, auraient-ils, d'un larynx inconscient, ému l'air, rien qu'en pensant les mots qu'ils n'ont pas prononcés? Et si cette hypothèse est non seulement hardie, mais illogique dans les conditions de l'expérience, si, par exemple, aucun témoin n'a même pensé les mots perçus par le « sujet », si le prétendu liseur de pensées, auditeur hypothétique, ne peut avoir été renseigné par l'ouïe, faut-il reculer les bornes de l'imagination, et présumer qu'un sixième sens, celui de l'électricité, est la cause de la cryptesthésie? que l'organe inconnu, mais normal, de ce sixième sens, a capté les ondes pour lesquelles il est fait? que le cerveau du « percipient », une fois averti par cette image sensible, en élabore une autre, illusoire, mais plus familière, et projetée au dehors pour correspondre à la réalité perçue?

L'audace de ces hypothèses est nôtre, mais le livre de M. Richet les suggère, et son analyse du phénomène de la cristallomancie les confirme. Soit par exemple le cas de cette garde-barrière qui voit dans un verre d'eau l'accident qui a lieu à quelques kilomètres. Tout se passe comme si l'ouïe hyperesthésiée de cette femme avait perçu le bruit de l'accident, mais inconsciemment, et comme si cette notion, une fois entrée dans la conscience par une porte secrète, par un sens méconnu, s'objectivait d'elle-même, l'intelligence ayant besoin d'image ; mais cette réaction aboutit à une image visuelle ; et les arêtes d'un cristal, les mille rayons qui s'y brisent, serviront de support et pour ainsi dire de charpente à cette image objectivée.

Les circonstances, toujours identiques, dans lesquelles se produit le phénomène de la lucidité, considérée comme normal en raison de cette constance (1), cadrent aussi avec cette hypothèse ; mais encore une fois, M. Richet n'en formule aucune, et nous ne la suggérons que pour signaler la profondeur des perspectives qu'il ouvre à la psychologie.

Quoi qu'il en soit, la cryptesthésie existe ; et M. Richet

(1) Osty, *Lucidité et intuition*, un vol. chez Alcan, 1913. On entend par lucidité la propriété que présentent certains sujets de « voir » des êtres éloignés, de les décrire, etc., à la condition de tenir en main, c'est-à-dire de « sentir » un objet qui a touché ces êtres. (Richet, p. 141-153.)

en fixe l'existence par une curieuse allégorie poétique : « Nous sommes, dit-il, à peu près comme un individu qui se promène au grand soleil de midi sur une route. Alors il ne pourra pas voir la lueur falote du ver luisant qui rampe sous une feuille. Mais que la nuit vienne à tomber, cette luminosité du ver luisant sera très facilement et très nettement perceptible. » Le grand soleil de midi, dans cette parabole, c'est la vision normale du monde extérieur ; la nuit qui tombe, c'est la distraction causée par le sommeil normal, l'hypnose ou la transe du médium ; le ver luisant c'est la lucidité cryptesthésique qui nous fait alors distinguer des faits imperceptibles sans ces conditions.

Nous ne pouvons insister sur le détail de tous les phénomènes expliqués par cette fonction : ce serait, comme on dit, trop technique ; nous ne pouvons même analyser les observations de somnambules et de médiums qui jouissent de cette propriété, et qui ont fourni à M. Richet la substance de ses plus riches démonstrations ; nous ne pouvons enfin — et ici notre regret est plus vif — discuter en si peu de lignes les causes probables ou possibles de certains phénomènes à notre avis artificiellement décrits au milieu de cette étude : les guérisons miraculeuses, par exemple, la xénoglossie, la divination des chiromanciennes.

Si la lucidité est un pouvoir relativement normal de la créature humaine, ce n'est pas à dire que celle-ci ne soit jamais le théâtre d'opérations divines ou démoniaques, et M. Richet ne démontre pas l'inanité de cette hypothèse par la seule affirmation suivante : « De ce mot divin je ne comprends nullement le sens... La cryptesthésie est étrange ; ce n'est pas une raison pour faire intervenir les dieux, les anges, les démons, les esprits, quand nous ne comprenons pas. » Nous avons dit ailleurs (1) à quels signes nous croyons qu'on peut reconnaître les interventions surnaturelles ou diaboliques dans les faits humains. Nous sommes des premiers à penser que ces interventions sont rares, et qu'il ne faut pas expliquer par le transcendant ce qui est naturel. Cependant la lucidité n'explique pas tout non plus.

Nous savons gré du moins à M. Richet d'avoir magistralement condamné l'hypothèse de la réincarnation, si chère

(1) Articles « guérisons miraculeuses » et « occultisme » dans le *Dictionnaire de la foi catholique*, du R. P. d'Alès ; Beauchesne, éditeur, 1911, 1920.

aux théosophes et aux spirites, mais incohérente, cadrant mal avec les faits : « L'hypothèse spirite est manifestement absurde, dit-il ; absurde parce qu'elle est inutile ; absurde parce qu'elle suppose des êtres humains de très médiocre intelligence » qui n'en « savent pas plus que le vulgaire », qui « commettent des erreurs, des enfantillages, des réticences, des oublis si graves qu'il est impossible de supposer que c'est l'esprit du mort qui revient ». Une mère évoquée par un médium en présence de son fils ne trouverait à lui dire qu'un misérable jeu de mots sur son nom de jeune fille ! M. Richet répugne à le croire, et ses raisons scientifiques jointes à son sentiment filial justement indigné se confondent dans la double horreur que l'hypothèse de la réincarnation nous inspire : double, disons-nous, parce que la tradition catholique s'y oppose, et parce qu'à défaut du mal moral nous savons à quoi nous en tenir, comme médecin, sur le mal physique causé par ceux qui font tourner les têtes avec les tables. Au reste, l' « identification spirite » est un leurre facile à éviter : le médium se dédouble évidemment dans la plupart des cas, pour jouer le rôle du réincarné : malgré ses facultés cryptesthésiques, il n'interprète pas toujours les secrets d'un mort, mais les siens ; les vers de Molière évoqués par Hugo ressemblent plus, beaucoup plus aux *Contemplations* qu'au *Misanthrope.*

Mais parfois l'être prétendûment évoqué par le médium est vraiment différent de lui ; il substitue à ses idées, à ses souvenirs, à ses sentiments, des idées, souvenirs, sentiments qui peuvent être absolument étrangers à son esprit, même subconscient. Il s'agit là, par hypothèse au moins, non de dédoublements, mais de doublements de la personnalité. Ici la cryptesthésie n'est pas en cause ; c'est ce que M. Richet n'a pas signalé, n'a pas même admis : et n'est-ce pas une lacune?

Deux ordres de phénomènes, en revanche, se rattachent à la cryptesthésie ; et l'étude que M. Richet en a faite donne une grande valeur à son travail : ce sont les monitions et les prémonitions : « Les monitions sont la révélation, par une voie qui n'est pas celle des sens, d'un événement passé ou présent. Les prémonitions sont les révélations d'un fait à venir. »

Les monitions sont vraiment ce qu'on pourrait appeler des faits télépathiques, si le moniteur est de ce monde, ou

des révélations si elles viennent de l'autre monde. M. Richet les nomme des hallucinations véridiques ou symboliques : hallucinations parce qu'elles revêtent l'aspect d'une image extériorisée, d'un spectre, d'une « dame blanche » ; véridiques, parce qu'elles correspondent à quelque chose de contemporain et de réel ; symboliques, parce que la forme qu'elles revêtent peut être différente de la notion intellectuelle, parvenue au percipient par une voie qui reste à découvrir (1).

M. Richet analyse les caractères (soudaineté, courte durée, étrangeté) de la monition, et ses conditions, dont les principales sont que la monition concerne et précède généralement la mort, qu'elle est rarement collective, quelquefois double ou triple, qu'elle a lieu généralement au début du sommeil.

M. Richet a rassemblé de très nombreux exemples ; un seul suffira à donner l'idée du phénomène : une dame anglaise « voit en rêve deux jeunes filles en voiture à un cheval, qui se noient dans un lac, et deux chapeaux de femmes flotter à la surface de l'eau. Au même moment, à l'autre bout du monde, une nièce de Mme Gr., faisant avec une amie une promenade dans une voiture à un cheval, se noie dans un lac, et on retrouve les deux corps parce qu'on a vu deux chapeaux flotter à la surface. »

M. Richet déclare avec raison, croyons-nous, qu'on n'a « pas le droit de conclure », en pareil cas, « à une matérialisation effective ». Les chapeaux et le lac sont des images sans objet. Mais qui a transmis les notions qui se transforment en ces images? Sont-ce des anges, et la révélation du fait est-elle transcendante? Sont-ce les victimes de l'accident? Il faut avouer que l'on peut hésiter *a priori*, qu'une des deux hypothèses n'est pas beaucoup moins étonnante que l'autre, et que la métapsychique n'est en jeu que dans le second cas.

Plus difficile à expliquer en apparence, la prémonition pourrait bien être en réalité un phénomène plus souvent normal et humain. M. Richet y voit « le plus lourd de tous les terribles problèmes de la métapsychique » ; et si ce phénomène comportait une certitude de l'avenir, un double mystère planerait en effet sur la prémonition ; non seulement notre liberté, mais le temps même semblerait une illusion si nous pouvions lire l'avenir au livre des destins.

(1) Exemples p. 329 et 333 (Richet, *op. cit.*).

Or, remarquons-le, la connaissance de l'avenir n'est pas parfaite dans la prémonition ; elle n'est que la connaissance du probable, et c'est en cela qu'elle « n'est pas d'une absurdité qui commande de la rejeter *a priori* ». Seulement, c'est une connaissance du probable acquise dans des conditions exceptionnelles : d'abord, l'événement prévu est prévu soudainement, et sous une forme concrète ; ensuite, aucun élément de pronostic habituellement accessible à la raison n'en a motivé la notion. Cependant, M. Richet aurait pu remarquer qu'on passe par des transitions insensibles du pronostic le plus rationnel à la prémonition la plus merveilleuse, et que tout cela est psychologie pure. Or, le pronostic n'est en dernière analyse que la connaissance du virtuel, c'est-à-dire du présent : il n'est donc ni transcendant, ni même inexplicable.

Supposons que je perçoive par l'auscultation le thrill d'un anévrisme ; le pronostic de mort ne me fait pas passer pour un prophète. Il ne sera d'ailleurs remarqué que s'il se réalise, ce qui n'est jamais certain. Supposons maintenant que je puisse entendre ce signe à un mètre, à dix mètres, à cent mille mètres, ou que je l'infère d'un autre signe perçu par un autre sens : mon pronostic sera toujours aussi rationnel, quoique fondé sur une majeure, comme disent les logiciens, étrangement acquise. Supposons enfin que l'hyperacuité de mes sens soit inconsciente, de sorte que la notion est entrée en moi par un mystérieux accès : je ne m'en forge pas moins une image émouvante et concrète : et voilà la prémonition. Ce n'est cependant pas l'avenir que j'ai vu ; c'est le présent.

## III

Les faits qui sont l'objet de la métapsychique subjective et qu'on explique en général par des facultés inconscientes, exceptionnelles, prodigieuses, mais par des facultés de l'âme, ne sont en somme que des faits psychologiques.

Sous le nom de métapsychique objective, voici maintenant des phénomènes d'ordre physique, tels que déplacements ou apparitions d'objets mystérieusement visibles ou sonores.

En imputant ces faits à une force également humaine et psychique, M. Richet les apparente aux premiers, et la

métapsychique est constituée dans son esprit ; mais si ces phénomènes ne procèdent pas réellement de la cause invoquée, qui ne voit que cette seconde partie de la métapsychique est artificiellement raccordée à la première? Il faut donc ici redoubler d'attention, car nous discutons sur l'essentiel. En métapsychique objective, il y a deux sortes de faits à considérer : les faits de « télékinésie » et les faits d' « ectoplasmie ».

La *télékinésie* est le nom que Richet donne au déplacement insolite d'objets qui ne paraissent avoir subi l'influence ou l'attrait d'aucune force connue, de telle sorte que faute de cause mécanique ou physique, l'effet doit être attribué à une volonté ou à une énergie psychique pure. Le nom d'ectoplasmie désigne un phénomène plus discuté, plus étonnant encore : l'apparition, et non pas seulement le déplacement, de substances créées de toutes pièces et qui surgiraient du corps de certains sujets exceptionnels, revêtant à leur gré des formes plus ou moins variées.

La grande originalité du professeur Richet est d'avoir rattaché la télékinésie et l'ectoplasmie comme deux effets à une même cause : la production d'énergie, la production de matière auraient lieu aux dépens d'une force psychique mais exceptionnelle, bref métapsychique. Ainsi la science métapsychique présenterait une certaine unité.

Mais cette unité est-elle idéale ou réelle? Cette cause unique, hypothétiquement invoquée comme le point de départ des phénomènes, est-elle objective comme les faits mêmes qu'on lui rattache?

Et d'abord, ces faits sont-ils tous objectifs, tous indiscutés, y compris la transformation de l'énergie psychique en matière (ectoplasmie)? C'est là un problème considérable, puisque de sa solution dépend l'existence même de la métapsychique.

D'après M. Richet, les ectoplasmes « consistent en une sorte d'émanation lumineuse, plastique, qui, le plus souvent, sort de la bouche du médium, quelquefois de son nombril ». Cette émanation devient une « substance blanchâtre, rampante comme un être vivant, à prolongements protoplasmiques, humides, glacés ». Ailleurs, l'éminent physiologiste décrit ces prolongements comme des « pseudopodes » ; ailleurs il les compare aux cornes d'un colimaçon. L'ectoplasme n'est peut-être pas vivant, et d'ailleurs peu importe ; mais

il prend « toutes les apparences de la vie ». Voilà une description qui paraît correspondre à une véritable conquête ; M. Richet, qui a créé le mot d'ectoplasme, est aussi le premier qui ait apporté autant de détails sur la chose. Il décrit même les propriétés de l'ectoplasme ; l'ectoplasme, en un temps relativement fort court, s'organise : « Il y a, dit-il, formation non seulement d'un corps humain, mais encore de vêtements... En général les vêtements sont des mousselines légères, qui se produisent par la transformation d'un nuage blanchâtre... Il y a là comme une embryogénie des fantômes. » Mais ces êtres organisés, si mystérieusement apparus, disparaissent aussi vite ; l'image d'Anchise

*par levibus ventis volucrique simillima somno*

ne s'évanouit pas plus promptement dans le poème de Virgile que Bien-Boa, fantôme ectoplasmique, dans le cabinet de M. Richet. De telles merveilles pourraient assurément, si l'on était sceptique, et si l'on avait raison d'être sceptique, n'être objet d'étude que pour un prestidigitateur ou pour un psychiatre spécialisé dans l'hallucination ; mais nous devons les tenir, suivant M. Richet, pour des faits métapsychiques. Il est vrai qu'il faut pour cela que les ectoplasmes sortent bien de la bouche des médiums ; mais c'est justement là ce qui est certain, paraît-il ; et même cette origine des fantômes est plus sûre encore que leur existence. « Ce qui paraît prouvé, dit-il, *et on est heureux d'avoir enfin un fait positif parmi tant d'incertitudes*, c'est que le plus souvent c'est du corps du médium que sortent les ectoplasmes. » Une « sorte de cordon ombilico-astral, dit-il encore, les rattache à la forme nuageuse ». La métapsychique est donc une science aussi étonnante que la mythologie ; et l'on se demanderait presque si Minerve sortant du front de Jupiter, ou Bacchus de sa cuisse, n'étaient pas des phénomènes métapsychiques, quoique la légende, en déformant par hypothèse leur histoire, n'ait ni retenu leur « embryogénie », ni mentionné leur « cordon ».

De toutes les objections qu'on peut faire à la métapsychique, il faut avouer que ce sont les objections *a priori*, les griefs d'impossibilité qui viennent le plus spontanément à l'esprit ; M. Richet ne se le dissimule pas : « Transformer la matière, écrit-il, créer des matières vivantes, c'est tout un monde nouveau. » On a beau dire que « tout est possible » ;

on rejette cependant, et M. Richet ne s'en prive pas, des hypothèses autrement logiques *a priori* et beaucoup plus répandues en fait, uniquement parce qu'elles paraissent graves, monstrueuses, contraires au bon sens et à la logique. On ne démontre même pas qu'elles le sont, on les élimine gratuitement. Pourquoi donc ne rejetterait-on pas *a priori*, comme impossibles, les phénomènes d'ectoplasmie? A-t-on vraiment rendu ce mystère vraisemblable en alléguant que tout ce qui est scientifique a commencé par être invraisemblable? que l'attraction du fer par l'aimant est aussi exceptionnelle? C'est là une équivoque : l'attraction du fer par l'aimant n'est exceptionnelle que relativement aux autres corps ; elle est constante entre le fer et l'aimant. L'ectoplasmie ne saurait donc être rendue probable par une aussi faible analogie.

« Tout ce qui n'est pas en contradiction formelle avec les faits connus est possible, » écrit Richet ; il sous-entend sans doute «...et avec la logique ». Or, l'ectoplasme est en contradiction avec la logique qui veut que quelque chose naisse de quelque chose, et que Dieu seul ait le pouvoir de créer et d'anéantir. Il s'en faut d'ailleurs que l'ectoplasmie soit conforme à toutes les lois connues. Un fantôme né d'un ectoplasme et ne durant que le temps de rire à la barbe du professeur Richet, on ne peut pas dire que « cela n'infirme en rien les lois de la circulation, de la nutrition, de l'ossification... » Cela infirme la loi de la génération qui les contient et les domine toutes. Il n'y a pas de tissus humains qui ne soient sortis de deux cellules génitales dans des conditions toujours identiques et par un processus constant. L'embryogénie des fantômes y contrevient évidemment et c'est pourquoi elle est suspecte.

M. Richet invoque également une analogie imparfaite en disant que la « projection de force mécanique » chez les médiums n'est pas plus étonnante que la projection de lumière, de chaleur, d'électricité. Il nous semble qu'il ne s'agit pas ici d'énergie, mais de matière. Pour que la tête de Bien-Boa sorte du corps du Mlle Marthe B., il faut autre chose qu'une projection de force. « Il s'agit » donc, et c'est M. Richet qui le dit, « de choisir, parmi toutes les propositions possibles, celle qui est la moins extravagante. »

Or, la proposition d'illusion n'est pas extravagante, et doit nous tenter d'abord. « Pour nier la métapsychique,

pour n'y voir qu'une illusion, il faudrait, dit Richet, que Crookes, Lombroso, Aksakof, etc., fussent tous des menteurs ou des imbéciles. » Soit ! mais il ne s'agit pas ici de toute la métapsychique, il ne s'agit que de l'ectoplasmie. Or, Richet le confesse, il y a des cas « douteux, très douteux ». Les matérialisations sont du nombre : « Le phénomène est tellement rare que si dans des cas exceptionnels on a pu le constater, c'est qu'on a été dupe d'une illusion ; » tel est, reconnaît-il, l'argument « le plus sérieux » qu'on oppose à l'ectoplasmie. Et il ajoute : « Les observateurs perdent leur sang-froid quand il s'agit d'un fantôme ; il n'y a pas d'observateurs capables de garder pendant deux ou trois heures une facuté d'attention ou d'observation continue. »

Sans doute, quand l'observation est facile, quand elle peut s'entourer de toutes les garanties normales d'exactitude, elle est respectable, et l'on ne voit pas pourquoi l'on ne s'en contenterait pas, si elle était possible en métapsychique, puisqu'en psychologie même mainte étude, celle des passions par exemple, est limitée à l'observation, l'expérience étant interdite pour des raisons morales. L'astronomie n'a pas encore trouvé moyen de provoquer l'expérimentation des éclipses, et nul ne doute que la mécanique céleste ne soit une science. En somme, les sciences d'observation ne diffèrent toujours des sciences expérimentales qu'à la manière dont la pêche diffère de la chasse (1) : et la capture n'en est pas moins substantielle.

Encore faut-il que l'observateur sache ce qu'il voit, ce qu'il entend, ce qu'il touche ; qu'il contrôle ses sens les uns par les autres. Or, en métapsychique, cela est malheureusement impossible. M. Richet croit bien avoir vu la forme de Bien-Boa, qui « s'enfonçait dans le plancher », mais « une sensation visuelle est loin d'avoir la précision d'une sensation tactile ». Or, la sensation tactile est rare et fuyante. M. Bottazzi a senti une main fondre dans la sienne, mais il a « eu un frémissement de tout son être » et l'on se demande s'il a bien observé. M. Montorgueil a eu la même impression sans frémissement : « Si l'on était sûr de son observation, dit M. Richet, ce serait une preuve de premier ordre. » Mais cette preuve, on en parle encore au conditionnel ! Quand on

(1) La métaphore est d'Élie de Beaumont, *Leçons de géologie*, t. I, p. 29, cité par nous (*Michelet naturaliste*, thèse de doctorat ès lettres, p. 113).

observe les fantômes, on voit bien quelque chose, on entend et on sent, mais on ne peut jamais rattacher à sa cause l'impression qu'on éprouve. Crookes a vu Katie King, le guide « réincarné » de Florence Cook, mais il ne les a jamais vues à la fois toutes les deux ; Richet a reçu une tape et le bruit a été entendu, mais bien qu'il soit pénible de supposer qu'il a été frappé par une main humaine, on se demande si cette main n'était pas au bout du bras d'un médium endormi plutôt qu'à la disposition d'un fantôme. Pour y voir un phénomène métapsychique, il faudrait avoir vu la main « fluidique » surgir d'un ectoplasme et frapper, mais « les matérialisations vues sont assez rares ». « Pour ma part, avoue Richet, malgré de longs et multiples essais, je n'en ai jamais vu. »

Il y a pis : non seulement on ne voit rien de péremptoire, mais ce qu'on voit inspire le doute aux plus confiants. M. Richet, en présence de ce guerrier tartare qu'il nomme Bien-Boa et qu'il croit issu d'un ectoplasme de Marthe B., M. Richet lui-même est frappé de quelques détails déconcertants ; la tête du guerrier apparaît en avant du plan occupé par le médium, dont on ne peut jamais voir la face en même temps que celle de Bien-Boa. Pendant que celle-ci apparaît, la manche du médium est vide, comme si son bras libéré brandissait la tête du fantôme, tête vraiment théâtrale, affublée d'une barbe postiche. Tout se passe comme à Guignol ; et ce n'est pas l'irrévérence du lecteur qui le signale, c'est M. Richet qui le suggère : « La voix de Bien-Boa est gutturale, dit-il ; je la comparerais à la voix de Polichinelle » ; d'ailleurs, « entre le rideau et la robe noire de Marthe deux sortes de bâtons blanchâtres droits servent de sustentation à l'étrange personnage. »

Étant donné la subtile intelligence et l'agilité des médiums déjà favorisés par un demi-jour aussi nécessaire que suspect (1), il est certain que les meilleurs observateurs, fussent-ils hommes de laboratoire et membres de l'Institut, ne peuvent rien conclure de leurs observations.

On leur conseille d'expérimenter : « Traitons, dit Richet, les phénomènes de la métapsychique comme des problèmes de pure physiologie » ; « expérimentons, expérimentons encore. » Mais comment l'expérimentation pourrait-elle

(1) Cf. Roure, *le Merveilleux spirite*, chap. V.

suppléer à l'observation de faits qui n'ont pas lieu sur commande, que Richet lui-même compare à la chute des aérolithes et pour lesquels il a créé l'épithète d' « imprévoyables »? Expérimenter c'est régir soi-même les conditions de l'observation, mais ici les faits sont capricieux et dépendent en apparence d'un médium non moins indocile, « instrument délicat et fragile dont on ne connaît pas les secrets ressorts ». Il est donc peu logique de vouloir expérimenter ce qui est objet d'attente ou d'observation imprévue. En fait, du reste, le contrôle expérimental, organisé par des hommes rompus aux méthodes scientifiques (1), n'a rien donné de positif ; on n'a pu obtenir la reproduction d'un seul phénomène de télékinésie ou d'ectoplasmie. Mais M. Richet récuse les conclusions expérimentales et négatives : « Quinze faits négatifs, dit-il, ne prouvent rien contre deux cents faits positifs. » Il répondrait sans doute de même aux observations de MM. Langevin et Rabaud, postérieures à l'apparition de son traité, puisqu'elles sont de décembre 1923. Dans toutes ces expériences les déplacements n'ont jamais eu lieu qu'à proximité du médium, à portée de ses bras ou de ses jambes. Quant aux ectoplasmes de 1922, on les a vus sortir de la bouche et y rentrer, mais les dimensions en étaient si petites et l'aspect si banal qu'on eût dit seulement une feuille de caoutchouc plus ou moins extensible et que le médium apportait dans sa bouche avant la séance (2).

L'observation des ectoplasmes étant aléatoire et l'expérimentateur chimérique, resterait le témoignage des choses, moulages, photographies, etc. Mais ici encore quelle indigence ! En ce qui concerne les moulages, « la fraude inconsciente » n'est pas éliminée, les « expériences d'empreintes prêtaient encore à la discussion ». Une fois, on a obtenu un moulage dont aucune main humaine n'aurait pu se retirer sans fondre, si bien que le modeleur s'est écrié : « Il y a de la sorcellerie là-dessous. » Mais on n'a pas pour cela la preuve

(1) Une première commission, constituée par MM. Lapicque, professeur à la Faculté des Sciences ; Dumas, professeur à la Faculté des Lettres, docteur en médecine ; Piéron et Laugier, assistants (C. Richet, *Traité de métapsychique*, p. 683), a fait paraître son rapport dans *l'Opinion* du 8 juillet 1922. Une seconde commission, composée de MM. les professeurs Langevin et Rabaud, assistés de MM. Laugier, Marcelin, Meyerson, a consigné son rapport dans *l'Opinion* du 21 décembre 1923.

(2) Roure, *Etudes*, 1922, t. 172, p. 470-471.

que la main mystérieusement issue de ce moulage était sortie par ectoplasme de la bouche du médium, ni même qu'elle était vivante et humaine en entrant dans le moulage, d'où elle est ressortie comme la vessie d'un football, d'où par conséquent un gant de caoutchouc aurait pu ressortir également.

Les photographies, autre mine d'expérimentation, sont encore plus aléatoires. Outre que l'appareil est bien rarement dressé lors de la soudaine irruption des spectres, les clichés et les épreuves sont bien faciles à truquer. Parfois la supercherie est flagrante ; parfois on l'infère du résultat de l'épreuve : les mains photographiées n'ont pas de relief et « ressemblent plutôt à des gants ». Il est impossible à Richet de considérer « comme authentiques », malgré « toute sa bienveillance », les photographies d'ectoplasmes. La veuve d'un prétendu « réincarné » ne reconnaît pas son mari dans la photographie d'un fantôme ; on a photographié quelqu'un, mais ce n'était pas lui.

Ainsi, quand M. Richet, devant la bouche du spectre Bien-Boa, a mis une cuvette remplie d'eau de baryte, le trouble qui s'est produit prouve qu'on respirait au-dessus de la cuvette. Mais qui respirait? Est-ce une paire de poumons forgée en un quart d'heure aux frais de pseudopodes ectoplasmiques? Toute la question est là ; elle n'est pas résolue par la production d'un peu de carbonate de baryum.

La question des ectoplasmes reste donc une énigme ; leur existence n'est pas probable *a priori*, et n'est pas prouvée par les faits.

La télékinésie ne peut donc être considérée comme l'effet d'une cause aussi aléatoire. Mais à défaut de mieux on peut l'étudier en elle-même. Ici, à l'école de M. Richet, l'étude de la télékinésie commence par le problème des tables tournantes. Le phénomène n'est plus guère discuté aujourd'hui : seule l'interprétation hésite entre plusieurs théories, dont les principales (1) sont celle qui fait appel à l'immixtion d'esprits ou de démons et celles qui expliquent le mouvement des tables par une contraction musculaire des mains des médiums (2) ou par une force purement physique, toujours

(1) Nous avons tenté une classification et un commentaire de ces théories dans la *Revue pratique d'apologétique*, 15 mai 1914.

(2) GRASSET, *l'Occultisme hier et aujourd'hui*, p. 29.

développée à l'insu des expérimentateurs, mais aux dépens de leur substance et non de leur énergie. Sans doute, M. Richet connaît, puisqu'il les formule et paraît hésiter entre elles, les deux premières hypothèses (1) ; mais il lui est « presque impossible » d'admettre la théorie « psychophysiologique », et quant à la première, c'est une « conclusion folle ». Reste donc la troisième hypothèse : le soulèvement d'une table touchée du bout des doigts par un médium n'est pas un fait de « mécanique normale musculaire », c'est un effet dû « à des forces métapsychiques », c'est-à-dire à une transformation de la volonté en actes physiques sans l'intermédiaire des muscles.

Il y a d'ailleurs d'autres objets qui se meuvent : ici un verre d'eau est invisiblement porté en l'air de lèvres en lèvres ; ici une clé tourne toute seule dans une serrure ; ailleurs une chaise se retourne d'elle-même.

Un phénomène spécial de télékinésie, concernant les créatures humaines, a reçu le nom de lévitation. M. Richet ne considère pas que « les lévitations sont bien établies » ; ce sont « des faits bien incertains encore ». Il en cite néanmoins des exemples.

Bref, les télékinésies sont inégalement certaines ; mais quelques-unes sont incontestées.

L'ectoplasmie n'ayant pas fait ses preuves et la télékinésie ne pouvant lui être imputée, c'est une hypothèse gratuite que d'en faire une manifestation de métapsychique objective. Le plus probable est que les phénomènes de télékinésie dénotent soit l'intervention d'une intelligence humaine utilisant des procédés normaux et adroitement camouflés, ce qui constitue une fraude, soit l'intervention d'une intelligence surhumaine utilisant des procédés mystérieux, mais qui ne sont ni psychiques ni métapsychiques, puisqu'ils ne sont pas humains.

La fraude explique un très grand nombre de phénomènes. On la diminue par une observation très attentive. Mais on la surprend dans un grand nombre de cas ; on la devine dans d'autres, inconsciente ou non, mais toujours tentante pour le médium ; celui-ci tire grand parti de ses dons : or

(1) « C'est un phénomène de psychophysiologie normale... les mouvements de la table sont les mouvements que les muscles du médium imposent. » « Cette table inanimée semble avoir une âme... ses réponses sont vraiment vivantes. » (P. 527-528.)

de là à la fraude il n'y a qu'un pas. « D'effroyables supercheries sont possibles, avoue Richet » ; des dupeurs ont avoué leurs trucs avant que les dupes ne s'en fussent aperçues. D'autres ont démenti leurs aveux, mais « ont raconté qu'ils avaient simulé ». Ceux qui n'avouent pas se trahissent indirectement : Richet se souvient d'un fantôme qui « riait de bon cœur, presque aux éclats, et semblait s'amuser énormément » ; ce fantôme féminin savait que les cheveux coûtent cher à remplacer, et ne laissait couper que l'extrême bout de sa chevelure, comme si l'échantillon n'était pas aussi gratuit qu'un ectoplasme. Nul doute qu'un très grand nombre de cas métapsychiques soient à retrancher de ces annales. Richet lui-même trouve « absurde », mais enfin il prévoit que peut-être « les trois quarts des faits rapportés sont erronés », et encore il ne parle en cet endroit que de la métapsychique subjective. Beaucoup d'observateurs ont certainement « failli ».

Quant aux faits dont la réalité survit à la critique la plus difficile, et dont l'authenticité postule une autre explication que la fraude, ils correspondent à la description classique de manifestations diaboliques.

Tels ces faits ont été décrits dans tous les âges sous les noms d'infestation, d'obsession ou de possession, suivant que les démons paraissent agir sur les choses, sur les créatures humaines en les molestant, ou sur nos corps eux-mêmes en s'en emparant, tels ces mêmes phénomènes reparaissent dans la métapsychique du professeur Richet, revêtus des signes classiques auxquels la théologie les reconnaît, et non pas du tout imputables à je ne sais quelle faculté psychologique mystérieuse dont l'hypothèse est aussi gratuite qu'insuffisante.

On admettra qu'un examen complet de la question, de ce point de vue très intéressant, mais spécial, nous entraînerait trop loin. Disons seulement qu'après avoir, en maintes circonstances, professé que cette hypothèse lui répugnait, M. Richet ne peut se défendre d'y céder un nombre égal de fois (1). Son chapitre des hantises donne de l'infestation

(1) Richet, *op. cit.*, p. 788 : « Cette hypothèse de forces intelligentes inconnues n'est pas bien téméraire. Ce qui est téméraire, ce n'est pas de supposer que ces forces existent, mais d'affirmer qu'elles n'existent pas... » Cf. 816 : « Qu'il y ait des forces intellectuelles autres que celles de l'homme, non seulement cela est possible, c'est extrêmement probable ; on peut même prétendre que cela est

des exemples bien difficiles à contester. L'obsession lui paraît démontrée : « Les raps sont intelligents... c'est cela qui est singulier et admirable... On a introduit dans la science cette donnée formidable que dans le monde il y a des intelligences humaines *ou non humaines*, » (c'est nous qui soulignons) « capables d'agir sur la matière ». Enfin ces intelligences extra-terrestres et troublantes, et où Richet (1) se refuse à voir des morts réincarnés, paraissent aussi posséder les vivants, et Richet en donne pour preuves les signes fournis par le rituel catholique : transporter des objets sans contact (télékinésie), révéler les secrets éloignés (cryptesthésie), parler ou comprendre des langues inconnues. De ce dernier phénomène on nous cite des cas topiques (xénoglossie) qui paraissent revêtus du cachet de la plus sévère authenticité, et qui pourtant ne peuvent s'expliquer par la mémoire subconsciente ou par l'automatisme psychologique.

## IV

La rapide étude que nous venons de faire de l'œuvre du professeur Richet ne dispensera pas de la lire : nous voudrions qu'elle servît de guide au lecteur entre ces pages bourrées de récits inégalement sûrs et de commentaires diversement convaincants et convaincus. Nous pensons que M. Richet n'a pas créé une science nouvelle : l'auteur de la sérothérapie, bienfaiteur insigne de l'humanité, n'avait pas besoin de ce titre à notre reconnaissance, et peut-être vaut-il mieux que la métapsychique qui nous donnerait sur la nature une si considérable créance, soit un leurre en tant que telle. La métapsychique n'existe encore que dans l'esprit de M. Richet, car une science est définie par son objet ; or l'objet de la métapsychique, loin d'être une faculté humaine, unique cause d'intarissables prodiges, est tantôt psychologique, tantôt métaphysique, tantôt théologique, tantôt même banal, comme l'aimable badinage des prestidigita-

certain... » Cela est dit *a priori*, et voici qui cadre avec les faits : « Dans certains cas, il y a, du moins en apparence, des forces, des volontés, des intentions intelligentes et raisonnées, dans les phénomènes qui se produisent... des êtres intelligents intervenant dans notre vie et capables d'exercer quelque action sur la matière. »

(1) « En tout cas, ces esprits ne sont pas les consciences des défunts », p. 818.

teurs. C'est donc un ensemble de phénomènes artificiellement groupés autour de la cause hypothétique qui, seule, justifierait l'autonomie de cette science, mais qui reste à élucider. Quand une critique profane soumet cette solution instable au courant de son électrolyse, une part des phénomènes, les plus incontestés et les plus explicables, se déposent, comme un métal pur et bien connu, sur le pôle psychologique ; l'autre part, et c'est la substance de la métapsychique objective, cristallise au pôle opposé : tantôt c'est l'acide vulgaire d'une fraude insidieuse, tantôt c'est le redoutable et mystérieux principe que les soupiraux de l'enfer laissent parfois filtrer jusqu'à nous.

Ainsi tout ce qui vient de l'au-delà, tout ce qui justifierait le préfixe de la métapsychique, n'est pas même psychique ; et tout ce qui est psychologique est normal, de sorte que le terme métapsychique ne convient à aucun de ces faits dont les uns sont peut-être mystérieux, mais non psychiques (au sens humain du mot), les autres psychiques mais non préternaturels et encore moins transcendants. Mais si ces effets sont artificiellement groupés en vertu d'un principe imaginaire qui n'en est pas la cause, ils sont intéressants en eux-mêmes, ils ouvrent des perspectives profondes sur des ordres de faits et sur des genres de causes que les savants, de nos jours, ne dédaignent que trop ; et ils trouvent en M. Richet un observateur souvent attentif, quelquefois impartial, toujours autorisé, à l'œuvre duquel cette incursion dans la philosophie a tout de même ajouté quelque chose : ce qui n'est pas peu dire.

ROBERT VAN DER ELST.

# L'étrange histoire du faussaire Vrain Lucas

Vrain Lucas est né en 1818. Ce n'est pas un homme d'une origine illustre : son père était journalier à Lanneray, près Châteaudun, et tout porte à croire que lui-même abandonna de bonne heure les cours de l'école communale pour travailler la terre. Cependant il avait reçu une petite instruction, puisque aux environs de sa vingtième année, on le trouve clerc dans une étude d'avoué, puis commis au greffe et à la conservation des hypothèques.

Ingrates et fastidieuses besognes qui furent, en sa jeunesse, « l'autre métier » de cet écrivain né, car, après ses journées d'écritures, il fréquentait régulièrement la bibliothèque de Châteaudun et y faisait par sa curiosité et son ardeur au travail l'édification des bibliothécaires. L'un d'eux, le vénérable abbé Sonazay, lorsqu'en 1852 le jeune homme lui annonça son intention de se rendre à Paris, ne se tint pas de consigner sur le registre de prêts le souvenir de ce lecteur modèle et le fit en ces termes :

« Le laborieux M. Lucas va vivre à Paris. Il mérite réussir. Jeune homme de Lanneray formé par lui-même. »

Un goût naturel portait ce jeune homme vers l'histoire. Les ouvrages qu'il consultait le plus volontiers étaient des ouvrages d'érudition et on avait déjà remarqué son penchant pour l'écriture jaunie des vieux grimoires, mais, poète aussi,

à ses heures il versifiait et tournait également l'ode patriotique, l'élégie, l'épigramme et l'apologue rimé.

Veut-on un échantillon de son talent poétique? Voici, entre autres, une pièce inédite écrite au bureau des hypothèques de Châteaudun en 1846 :

### LES ANNONCES

(FABLE)

Par un beau jour d'été, quelques petits enfants
Avaient, pour s'amuser, lancés (*sic*) des cerfs-volants.
Un quidam en vit un au-dessus de sa tête.
« O mon Dieu ! s'écrie-t-il, ô mon Dieu, quelle bête !
C'est un aigle, bien sûr, qui plane dans les airs. »
De notre homme aussitôt l'esprit est à l'envers ;
Il ne se croyait pas l'objet d'une bévue...
« Voyez donc, voyez donc ! Il tient une tortue?
O Jésus ! Il descend ; sauvons-nous du danger,
Fuyons vite, fuyons ! » — Le vent vint à changer,
Le cerf-volant s'abat, l'homme voit sa méprise
Et tout bas en lui-même il rit de sa bêtise.

MORALE

Qu'il en est parmi vous, messieurs les gens d'esprit,
A qui l'on pourrait bien appliquer ce récit.
Les objets vus de loin paraissent quelque chose ;
Un ouvrage annoncé souvent nous en impose :
Le lit-on avec soin, il perd tout son éclat,
Car bientôt on se dit : O mon Dieu, que c'est plat !

Vrain Lucas comprit heureusement que la poésie n'était point son fait, et amoureux de Clio, partit donc la courtiser à Paris. Il avait son plan : grâce à certains appuis auprès de l'administrateur de la Bibliothèque impériale, se faire admettre comme officieux dans le temple de la rue de Richelieu.

Mais la première condition pour être nommé bibliothécaire était d'avoir son baccalauréat. Grosse déception : Vrain Lucas dut aussitôt renoncer à son rêve. Il ne put même pas entrer dans une librairie, malgré la recommandation d'un professeur du lycée de Chartres, M. Roux, amateur d'autographes qui le tenait en affection.

Un hasard lui fit rencontrer le directeur d'un cabinet généalogique, le cabinet Courtois-Letellier, et il parvint à se caser dans cette maison qui avait, il faut l'avouer, mauvaise réputation, passant à tort ou à raison pour avoir fabriqué nombre de pièces fausses... Peu importait à Lucas, qui, gagnant sa vie par son travail de placier, avait désormais assez de loisir pour poursuivre ses études et hanter ses chères bibliothèques.

Tour à tour, Sainte-Geneviève, l'Arsenal, la Mazarine, la Bibliothèque impériale le comptèrent au nombre de leurs clients fidèles. Une sotte aventure lui arriva un jour à Sainte-Geneviève, où un surveillant le surprit, un instrument tranchant en main, à considérer de trop près les rayons du dépôt ; cette peccadille lui valut d'être expulsé sur l'heure.

Hors du temps qu'il consacrait à la lecture, il trouvait encore moyen de suivre les cours de la Sorbonne et non pas, fit remarquer plus tard son avocat, ceux de Guizot, Michelet et Cousin fort achalandés, mais les cours plus sévères de Damiron, Lenormand et Géruzez.

Resté en contact avec son pays natal, il était enfin, en 1856, sur la présentation de M. Roux, nommé membre correspondant de la Société archéologique du département d'Eure-et-Loir : c'était la gloire !

Elle ne lui tourna pas la tête, il ne semble même n'avoir jamais rien communiqué à la Société et si, en 1865, il s'offrit bénévolement pour classer les archives hospitalières de Châteaudun, il ne s'acquitta jamais de cette tâche, qu'il eût d'ailleurs difficilement menée à bien en son ignorance du latin.

Franchement, y a-t-il beaucoup de jeunes gens de son âge, sans famille, sans fortune, sans appuis, qui, abandonnés sur le pavé de Paris, en proie à toutes les tentations de la grande ville, eussent mené une existence aussi exemplaire d'austère bénédictin?

Il en fut récompensé : en 1862, il entra en rapports avec M. Michel Chasles, le savant membre de l'Institut, titulaire de la grande médaille d'honneur de la Société royale de Londres, « le premier géomètre de France, sinon du monde ».

M. Chasles était de Chartres, Lucas lui apprit qu'il était de Châteaudun : d'amicales relations ne tardèrent pas à s'établir entre les deux compatriotes.

A dater de cette bonne rencontre, Vrain Lucas consacra encore plus de temps à ses érudites recherches. Ses journées

étaient toutes consacrées au labeur. Sorti de chez lui à onze heures, il déjeunait, suivant l'état de ses fonds, soit au café Riche, soit dans une petite crèmerie, passait ensuite sa journée entière à « la Bibliothèque » et, après souper, retournait travailler chez lui.

C'était un homme heureux.

*
* *

M. Michel Chasles, le membre de l'Institut, n'était pas seulement un savant du plus haut mérite, universellement respecté. C'était aussi un passionné collectionneur d'autographes et qui possédait une fort belle collection.

Mais il n'avait pas du collectionneur les petites mesquineries habituelles et l'étroitesse d'esprit. Il aimait à faire part de ses trouvailles à ses amis et à ses pairs et, foncièrement généreux, n'hésitait pas à se dessaisir à l'occasion de pièces splendides, « uniques », en faveur des érudits français et étrangers qu'elles pouvaient intéresser.

C'est ainsi qu'en 1865, à l'occasion du sixième centenaire de la naissance de Dante, il communiqua aux Florentins un précieux autographe du poète, qu'en 1866 il offrit à l'Académie royale de Belgique, sur quinze qu'il possédait, deux lettres autographes de l'empereur Charles-Quint à maître François Rabelais.

Le 8 juillet 1867 enfin, il mettait le comble à ses libéralités en communiquant à l'Académie des sciences le texte de deux lettres inédites de Rotrou à Richelieu, ayant trait tout au long à la création de l'Académie, et en faisait don à la bibliothèque de l'Institut de France.

Les lettres furent publiées dans le *Compte rendu* des séances de l'Académie des sciences, et, après avoir remercié comme il convenait son généreux confrère, le président, M. Chevreul, lui demanda quand il lui conviendrait de faire part à la compagnie des importantes découvertes qu'il annonçait avoir faites sur l'énonciation des lois de l'attraction par Pascal, « grand fait de la science qui date, comme l'établissement des Académies, du dix-huitième siècle ». M. Chasles répondit aimablement que, sans attendre l'achèvement du travail qu'il avait entrepris, il se ferait un plaisir de mettre sous les yeux de l'Académie, dès la prochaine séance, d'importants écrits inédits de Pascal, provenant de sa collection.

Il fit mieux, selon sa généreuse habitude : le 15 juillet, après avoir communiqué à ses confrères deux lettres de Pascal à l'Anglais Robert Boyle, plus quatre notes signées Pascal, il les donna à l'Institut.

Si grande que fût sa modestie, M. Chasles pensait certes bien que la publication de ses documents dans les *Comptes rendus* de l'Académie des sciences ferait sensation ; il ne prévoyait cependant pas l'immense retentissement des débats qu'elle allait indirectement soulever dans le monde savant tout entier.

En effet, ces documents inédits ne tendaient pas à moins qu'à prouver que Pascal avait été le premier, et bien avant Newton, à établir la loi de la gravitation universelle.

La découverte était de nature à émouvoir l'Académie des sciences. Elle l'admit avec étonnement, mais sans scepticisme. Un seul de ses membres, le physicien Duhamel, fit observer qu'elle supposait de la part de Pascal la connaissance de formules ignorées de son temps et que dans ces conditions elle lui semblait inexplicable.

C'était à la séance du 22 juillet. A celle du 29, le président donna communication de deux lettres qui mirent le feu aux poudres. L'une émanait de M. Bénard d'Évreux et signalait des énoncés mathématiques et certains chiffres de Pascal comme lui semblant copiés dans quelque traité moderne ; l'autre était d'un pascalisant connu, M. Faugère, et relevait des anachronismes absurdes dans les lettres citées par M. Chasles.

Premier émoi, suivi de beaucoup d'autres, car la querelle prenait bientôt un caractère international.

Cependant que Faugère et Chasles bataillaient, accumulant arguments sur documents, les Anglais prenaient véhémentement la défense de Newton. Un associé de l'Académie, sir David Brewster, d'Edimbourg, auteur de travaux savants sur l'œuvre de Newton, ouvrait le feu sur ces « méprisables falsifications », aussitôt soutenu par le directeur de l'Observatoire de Glasgow, M. Grant. Ce dernier apportait un gros appui aux adversaires de Michel Chasles en établissant que les chiffres de Pascal étaient ceux que donnait Newton, non dans la première édition de son ouvrage en 1687, mais dans la troisième en 1726.

M. Chasles cependant ne se tenait pas pour battu et tirait des inépuisables portefeuilles de sa collection de nouvelles

lettres de Pascal qu'inséraient religieusement les *Comptes rendus* de l'Académie et qui toutes, comme par hasard, venaient réduire à néant les objections de ses adversaires.

Prétendait-on que Pascal n'avait jamais été en correspondance avec Newton? M. Chasles brandissait un paquet de lettres de Pascal à Newton, un autre jour des lettres de Louis XIV et de Jacques II ne laissant aucun doute sur ce point.

Aux affirmations raisonnées de MM. Faugère, Brewster et Grant, il opposait les témoignages écrits de Galilée, Huyghens ou Newton lui-même.

Aussitôt les savants d'Italie et de Hollande entraient dans la danse, les uns pour défendre Galilée, les autres pour protéger Huyghens. Les premiers s'étonnaient que l'astronome florentin eût écrit en français ; les seconds, plus sensibles et moins véhéments, exprimaient leur douleur des atteintes injurieuses portées à la réputation loyale de leur compatriote.

M. Chasles, impassible, continuait à fournir ses preuves : tous les lundis, il apportait des documents nouveaux à l'Académie, qui, la semaine suivante, les publiait gravement. Toutes les fois qu'ils étaient mis à néant, d'autres leur succédaient immédiatement, réfutant toutes les contradictions.

Cela pouvait durer longtemps : cela dura plus de deux ans, du 15 juillet 1867 au 13 septembre 1869 — bien que la vérité fût sortie de son puits dès le 12 avril de cette dernière année.

A cette date en effet, un astronome de l'Observatoire de Paris, M. Breton, démontra à l'Institut, textes en main, que seize des notes de Pascal et deux fragments d'une lettre de Galilée publiés dans les *Comptes rendus* étaient littéralement tirés d'un ouvrage d'Alexandre Savérien, *Histoire des philosophes modernes*, paru en 1761.

Preuve décisive? Allons donc ! M. Chasles ne fut pas démonté pour si peu et, huit jours plus tard, produisit une lettre de Savérien à la marquise de Pompadour, prouvant clair comme le jour que celle-ci lui avait communiqué des lettres autographes de Copernic, Galilée, Descartes, Gassendi, Pascal, Newton et par conséquent que c'était lui, Savérien, le plagiaire !

Tout de même c'était un peu fort et à la suite de cette nouvelle communication, fort opportune en vérité, M. Le Verrier s'offrit à faire la preuve de la fausseté des autographes fournis par Michel Chasles.

En juin-juillet, il les critiqua à fond, révéla de nombreux extraits tirés textuellement d'œuvres de Thomas, Voltaire, Savérien, Gerdil, Chauffepié et montra scientifiquement les invraisemblables anachronismes contenus dans les lettres publiées par Chasles. Fort à propos, l'expertise faite à Florence d'une des lettres de Galilée vint appuyer sa démonstration, en prouvant à n'en point douter la fausseté du document.

M. Chasles était au-dessus de tout soupçon. L'auteur des falsifications était donc l'homme qui lui avait vendu les autographes. Dans la séance du 14 septembre 1869, le savant se résigna à reconnaître son erreur et donna des détails inouïs sur sa collection, en se raccrochant toutefois au fol espoir qu'il n'avait point été entièrement dupe :

« La collection s'étend aux premiers temps de l'ère chrétienne, et même au delà ; car il s'y trouve quelques lettres et de nombreuses notes de Jules César et des empereurs romains, des apôtres, principalement de saint Jérôme, de Boëce, de Cassiodore, de Grégoire de Tours, de saint Augustin, de plusieurs rois mérovingiens ; un grand nombre de Charlemagne ainsi que d'Alcuin. Je ne me porte point garant de ces pièces. Qu'elles qu'elles soient, il est certain que leur composition, si elles ne sont pas originales, a dû exiger un long travail, de nombreux matériaux ; et si l'on considère qu'elles s'ajoutent à tant d'autres, de tous les temps jusqu'au siècle dernier, et traitant de tant de matières différentes, on ne peut croire qu'elles soient l'œuvre d'un seul individu, d'un seul fabricateur, qui, du reste, ne sait ni le latin, ni l'italien, ni aucune partie des mathématiques ou des autres sciences sur lesquelles roule une partie considérable des documents. Il y a donc un mystère à pénétrer, et, jusque-là, il n'y a rien à conclure avec certitude. »

Le plus fort est que toutes ces lettres existaient.

Oui, les lettres de Jules César, de saint Jérôme, de Boèce, de Cassiodore, de Grégoire de Tours, de saint Augustin, de Charlemagne et d'Alcuin. Et aussi les lettres dont ne parle pas ici M. Chasles, de Sapho, de Marie-Madeleine et de Jésus-Christ — et toutes, notez-le bien, écrites en français du seizième siècle (1).

Mais c'était à tort, quoique avec les plus fortes apparences

(1) Sous ce titre *Le Parfait secrétaire des Grands hommes*, l'auteur de cette étude va publier à la *Cité des Livres* les plus beaux « faux » de Vrain Lucas, accompagnés de fac-similés.

de raison, que M. Chasles se refusait à croire que toutes fussent l'œuvre d'un même faussaire.

Cet homme de génie existait. Et il avait nom — vous l'avez deviné — il avait nom : Vrain Lucas.

A l'heure où Michel Chasles reconnaissait son erreur, il était arrêté depuis quatre jours.

* * *

... « J'avais une grande confiance en lui ; nous étions du même pays, je le croyais incapable de me tromper. »

Et c'est pourquoi Vrain Lucas lui ayant dit qu'il était de Châteaudun, Michel Chasles, qui était de Chartres, lui acheta tout naturellement un premier autographe, une lettre de Molière s'il vous plaît, pour la modique somme de cinq cents francs.

Là-dessus, voilà Vrain Lucas qui lui dit — ou à peu près :

« Monsieur Chasles, vous me faites l'effet d'un amateur éclairé et d'un bon client. De plus nous sommes compatriotes ; il est naturel que je vous fasse profiter d'une bonne affaire. Des autographes comme celui-là, je peux vous en fournir, si vous voulez, des milliers...

— ...

— Des milliers, monsieur Chasles !...

— ...?

— Ah ! ça, monsieur Chasles, ça, c'est tout à fait confidentiel ; et si je veux bien vous le dire, ce n'est pas parce que vous êtes membre de l'Institut — je ne le dirais pas à l'Empereur lui-même, — c'est parce que, vous et moi, on est du même pays et qu'alors si on n'a pas confiance dans ses pays...

— ..... !

— Merci, monsieur Chasles, mais, moi aussi, j'ai confiance en vous ! Alors voilà : je connais un vieux monsieur, qui est le dernier descendant d'une famille émigrée à la Révolution et qui habite à Paris un hôtel dont le grenier est plein de livres et de papiers... Ah ! monsieur Chasles, si vous voyiez ce grenier...

— .....?

— Ah ! non, ça, je ne peux pas vous dire son nom, il me l'a défendu. C'est un vieux monsieur, très vieux... Ces papiers, c'est des papiers de famille, une collection qui a été formée par un de ses ancêtres et qui représente une fortune. Et dame, comme il n'est pas riche, ce pauvre vieux monsieur,

de temps en temps il se résigne à en vendre... Seulement, vous comprenez, il ne peut pas faire ça lui-même, et alors... alors, c'est moi qui lui sers de commissionnaire...

— .....?

— Moi, monsieur Chasles. Ah ! c'est bien pour lui rendre service, parce que, pour ce que je touche...

— ...?

— Vingt-cinq pour cent tout sec, et vous pensez bien qu'au prix où est la vie, — mais passons... Donc, c'est moi qui vends ses papiers... Mais si vous saviez, ce pauvre vieux monsieur, comme il est malheureux quand il est obligé de vendre ! Et il se désole, et il me les reprend des mains, et il ne lâche jamais une pièce sans la lire et la relire !...

— ...?

— Cette collection? Ah ! ça, c'est une histoire que je peux vous dire. Vous avez bien entendu parler du cabinet des titres du chevalier Blondeau de Charnage?

— ...

— C'est ça... D'ailleurs, l'inventaire en a été publié en 1764 en cinq volumes in-12. Vous le trouverez à la Bibliothèque... Eh bien, la collection, c'est l'ancien cabinet Blondeau de Charnage, augmenté de bien d'autres collections que je vous énumérerai quand vous voudrez et notamment des papiers de Desmaizeaux...

— ...

— Oui. Alors, tout ça, qui formait une masse considérable, était à la Révolution la propriété d'un comte de Boisjourdain, qui émigra en 1791, passant en Amérique. Il emporta la collection, mais en route il fit naufrage et un certain nombre de pièces furent détériorées par l'eau de mer. Rassurez-vous : la plus grande partie est intacte et c'est ce vieux monsieur qui en a hérité.

— .....?

— Je ne vous en parle pas pour autre chose : eh bien ! si vous voulez, maintenant, toutes les fois qu'il voudra en vendre, c'est à vous que je les porterai...

— ...

— A vous seul, je vous le promets, foi de Beauceron !

— ...

— Oh ! monsieur Chasles, ça ne serait pas la peine d'être du même pays, si on n'avait pas confiance...

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Jour par jour, et pièce à pièce, la collection du « vieux monsieur » devint donc celle de M. Chasles. Vrain Lucas, fidèle à sa promesse, apportait à celui-ci tous les documents dont se défaisait le mystérieux descendant du comte de Boisjourdain ; une seule fois il vendit à un M. Bellay, employé au ministère des Travaux publics, quatre billets de Marguerite d'Alençon, Rabelais, Montaigne et Rotrou, mais M. Chasles, prévenu à temps, les racheta pour deux cents francs.

Le « vieux monsieur » avait certainement de gros besoins d'argent. Il arrivait que Vrain Lucas apportât à Michel Chasles des lettres autographes par centaines ; il y en avait dans le tas de doubles, de triples, de quadruples, copies fidèles d'un original qu'on trouvait toujours. C'était égal à M. Chasles : il achetait le tout sans marchander et s'étonnait d'autant moins de cette profusion de documents que tous présentaient entre eux une parfaite concordance.

Mais de temps à autre, surtout quand il s'était défait de quelque perle, une lettre de Marie-Madeleine ou une de Vercingétorix, le vieux monsieur était pris de terribles scrupules : il lui restait un parent, presque aussi vieux que lui, un militaire, et celui-ci, ayant appris les ventes, s'en était fort irrité. Alors le vieux monsieur dépêchait Vrain Lucas à Michel Chasles pour le supplier de rendre les pièces et de reprendre son argent.

M. Chasles s'y refusait bien entendu et le vieux monsieur, chapitré par Lucas, n'osait insister, mais ces alertes terrorisaient le membre de l'Institut, si fier des pièces uniques de sa collection. Aussi n'épargnait-il rien pour se concilier l'affection entière de son compatriote, Vrain Lucas ; à la modeste commission que celui-ci lui avait dit toucher, il ajoutait spontanément de généreuses gratifications, lui prêtant de l'argent toutes les fois qu'il lui en était demandé.

Il lui prêta en tout 3 880 francs, sans préjudice des 140 000 francs qu'en huit ans il lui donna pour le « vieux monsieur » en échange de 27 000 documents autographes — fabriqués de toutes pièces !

*
* *

Vrain Lucas, arrêté en septembre 1869 — sur la plainte de Michel Chasles et non pour avoir fait des faux, mais dans la crainte où était l'académicien qu'il ne vendît à l'étranger

le reste de la collection Boisjourdain, privant la France d'un incomparable trésor littéraire, — Vrain Lucas passa en correctionnelle le 17 février 1870.

Il arriva à l'audience, accablé par un rapport terrible des deux experts commis par ce tribunal à l'examen de la collection Chasles, MM. Henri Bordier et Émile Mabille. Ce rapport relatant tout au long les faits que nous venons d'exposer dévoilait sa façon de procéder habituelle et expliquait comment, dénué de toutes connaissances scientifiques, grâce à l'inconsciente complicité de M. Chasles qui lui faisait part de ses tourments au jour le jour, il avait pu faire « marcher » pendant deux ans les académies du monde entier.

Interpellé à l'audience sur les conclusions de ce rapport, l'inculpé répondit « avec un certain air de satisfaction » que les experts avaient assez bien apprécié son travail, et il donna aimablement quelques détails complémentaires. L'histoire ne dit pas quel visage il fit pendant l'émouvante déposition de M. Chasles, sa victime, mais à lire les comptes rendus du procès, il ne semble pas s'être autrement ému.

C'est qu'à l'excuse de son escroquerie, il avait un argument irrésistible à fournir. Oui, il reconnaissait avoir vendu 27 000 pièces fausses à M. Chasles, oui, il reconnaissait en avoir reçu, grâce à la fable du « vieux monsieur », une somme de 140 000 francs, oui, il reconnaissait avoir fabriqué toutes les lettres de Pascal. Mais... mais il avait à cela des raisons d'ordre supérieur.

*
* *

Ici, nous lui laissons la parole.

Dans un mémoire inédit et malheureusement mutilé, qu'il rédigea à Mazas le 29 septembre 1869, quelques jours après son arrestation, il expose comment, pour déjouer l'envie d'amateurs jaloux, il s'essaya par manière de jeu à rédiger quelques autographes de sa façon, semés de fautes grossières et de volontaires anachronismes, comment la fatalité voulut que M. Chasles vît le premier ces faux qui ne lui étaient point destinés et voulût à tout prix les acquérir :

... « Il m'en offrit un prix raisonnable et enfin il me tourmenta tant et tant que j'eus la malheureuse faiblesse de me laisser entraîner à cet appas ; j'en ai aujourd'hui le plus grand et le plus sincère repentir, car, je le repette, mon intention n'était point d'en tirer profit, je ne voulais faire

qu'une mystification, mais qui n'avait point été préparée pour M. Chasles que j'ai toujours beaucoup respecté et vénéré comme il mérite de l'être. Enfin malheureusement pour moi, le coup fatal me fut ainsi porté : la volonté de l'homme a de la force sans doute, mais à condition qu'on ne la place pas dans des circonstances assez puissantes pour dominer cette force, et ce sont malheureusement ces circonstances qui ont dominé la mienne.

« Quant à M. Chasles, lui, très content de son marché, il m'engagea avec beaucoup d'instance à lui reporter d'autres documents semblables ; il me donna même une longue liste de personnages desquels il désirait très ardemment avoir des lettres ou autres documens les intéressans, et il me dit que si je lui en fournissais, il en formerait un corps d'ouvrage qu'il publierait et qu'il me ferait un beau cadeau.

« Tout cela fut, malheureusement pour moi, comme un piège de tentations qui me fut tendu et je me suis laissé entraîner sur cette pente dangereuse, car, comme je viens de le dire, la volonté de l'homme a de la force sans doute, mais à condition qu'on ne le place pas dans des circonstances assez puissantes pour dominer cette force ; malheureusement ce sont ces circonstances par trop puissantes qui m'ont entraîné et par conséquent porté ce coup fatal.

« Il me vint alors en pensée que cette idée de publication par M. Chasles pourrait peut-être, en frappant l'attention et piquant la curiosité publique, être un moyen de rétablir dans l'histoire des faits inconnus que je savais être restés dans la poussière de l'oubli et d'autres faits déjà connus, mais qui sont restés, pour ainsi dire, oubliés, par suite de l'indifférence des hommes.

« Je me mis donc à faire, dans de vieux manuscrits, d'anciens recueils de lettres ou de vieux livres imprimés et peu connus, des extraits que j'arrangeai, tant bien que mal sous la forme de lettres simulées. Je dis : tant bien que mal, parce qu'alors je visais plutôt à donner des extraits historiques que des autographes. Ce ne fut que plus tard, lorsque M. Chasles commença à publier ses lettres et qu'il me fit part des contestations qu'il éprouvait que je fis plus attention, tant à la simulation de l'écriture qu'au choix des documens qui pouvaient lui être utiles, car je le voyais si désireux de triompher que je l'aidais de tout mon pouvoir.

« J'avoue franchement que je n'envisageais pas bien de

quelle manière je me mettais dans cette lutte en opposition avec les lois, car je ne sais rien du droit ; je pensais au contraire que cela ne pouvait être considéré comme une mauvais action, d'autant plus qu'il devait en résulter un ouvrage qui, tout en étant jusqu'à un certain point apogriphe, avait pour but l'utilité publique, c'est-à-dire de faire connaître les faits, comme je l'ai dit, inconnus encore dans l'histoire ou qui y sont oubliés même de la plus part des savans, et par conséquent que cet ouvrage pouvait être utile au progrès des connaissances humaines.

« Car tel était, entr'autres, mon projet : c'était de faire connaître que la première idée des lois de l'attraction, qu'on attribue communément à Neuton, ne lui appartient pas, mais qu'elle appartient à des Français à qui Neuton l'a ravie. J'avais vu cela écrit quelque part, dans des documents qui étaient alors sous ma main, et ce fait avait frappé mon attention.

« Je voulais faire connaître aussi que le binôme auquel Neuton a donné son nom, n'est point non plus de lui, que c'est une usurpation qu'il fit à Pascal. Je voulais encore faire connaître que beaucoup d'autres découvertes avaient été dérobées à des Français, tant par Neuton que par d'autres savans étrangers, et je suis étonné que nos savans d'aujourd'hui restent insoucians et indifférens à cet égard.

« De même, je voulais faire connaître dans tous ses plus petits détails, et autant que cela me serait possible, la vie d'un savant que je savais avoir été un des martyrs de la science, et quoiqu'il ne fut pas Français, ne jouissait pas moins d'une grande considération en France — c'est là qu'étaient ses véritables amis — je parle de l'illustre Galilée, qui a ouvert la carrière à presque toutes les sciences et qui a découvert, pour ainsi dire, un nouveau monde. L'histoire de ce savant n'a jamais été bien connue. Ses compatriotes ne lui ont jamais rendu justice ; j'avais vu écrit quelque part que ce n'est qu'en France qu'il trouva, comme je l'ai dit, des partisans et des amis. Or il m'avait pris fantaisie de bien connaître l'histoire de ce grand génie qu'on ne trouve qu'éparse et qu'en cherchant avec soin çà et là. C'est ce que je faisais et Dieu sait combien d'ouvrages j'avais déjà compulsé pour arriver à ces fins ! »

Nous ne suivrons pas plus loin Vrain Lucas dans ses lamentations contre les Français qui osent soutenir *Neuton*

— « il est vrai qu'ils ne sont pas nombreux et qu'ils sont pour ainsi dire isolés, car l'anglomanie a fait son temps, l'esprit français est aujourd'hui plus patriotique » — non plus dans son apologie pour Galilée, Descartes et Pascal, sans qui « Neuton serait resté inconnu, car il n'avait pas le génie créateur » — non plus dans l'expression finale de son tardif repentir.

Des pages que nous avons citées et qui suffisent à notre démonstration, il résulte :

1° Que Vrain Lucas savait bien mal l'orthographe et avait raison de se spécialiser dans la confection de documents n'exigeant pas la possession de cette science ;

2° Que, s'il faisait des faux, c'était par philanthropie ;

3° Que c'était aussi par patriotisme.

La valeur de ce dernier argument ne pouvait manquer d'impressionner ses juges. En bonhomme modeste et inhabile à se défendre, il ne l'avait invoqué qu'à propos de l'affaire Pascal-Newton.

Son avocat d'office, Me Helbronner, élargissant le débat, et reprenant la série des documents fabriqués, sut bien mettre en lumière son idée dominante, sa manie, sa passion : *restituer à la France les gloires qu'on lui a ravies.*

Mais oui.

« Ce n'est pas seulement dans les documents des débats Pascal-Newton que cette idée se retrouve : Thalès donne à Ambigat, roi des Gaules, des conseils sur la manière de gouverner son peuple ; Alexandre fait l'éloge de la Gaule et des Gaulois à Aristote ; Cléopâtre envoie Césarion à Marseille pour s'y instruire, tant à cause du bon air qu'on y respire que des belles choses qu'on y enseigne. Lazare, après sa résurrection, et Marie-Madeleine dans leurs lettres à saint Pierre, ne trouvent pas de sujet plus intéressant que les druides et les Gaulois. »

En cour d'assises, il y aurait eu là — au moins de nos jours — de quoi enlever l'acquittement. En correctionnelle (et sous l'Empire), l'argument n'était point suffisant, et le 24 février 1870, le patriote Vrain Lucas était condamné à deux ans de prison et 500 francs d'amende.

Telle était la récompense des travaux ardus, sinon désintéressés, entrepris par le compatriote de M. Chasles pour restituer à la France les gloires qu'on lui avait ravies.

GEORGES GIRARD.

# La réparation du franc

Le franc est une victime de la guerre, et personne, semble-t-il, ne songe à lui assurer la réparation qu'à ce titre on lui doit. Il a, il est vrai, d'autres titres à réparation et qui sont même d'ordre supérieur et de nature à lui valoir le pas, par privilège ou préférence, sur les biens atteints par des dommages de guerre. Mais l'aggravation inquiétante de la dépréciation du franc avec la crise de crédit qui en résulte ouvre ou plutôt rend manifeste le conflit — jusqu'alors latent ou inaperçu — entre la réparation des dommages causés par la guerre aux personnes ou aux biens matériels dits valeurs réelles, et la réparation du franc. Il importe donc d'examiner ce conflit et d'en montrer les conséquences sur la politique des réparations. Il convient toutefois de rappeler tout d'abord d'une part les titres supérieurs du franc à sa restauration, d'autre part les causes qui ont déterminé après une trop longue période d'optimisme béat, une alarme excessive mais en partie justifiée par les menaces dont les fautes du passé menacent l'avenir prochain.

*
* *

Le franc a droit à réparation : 1° parce que l'État qui se réserve le droit exclusif de battre monnaie a le devoir de ne pas altérer sa monnaie, ce qui entraîne, s'il l'altère, l'obligation de la restaurer ; 2° parce que l'État a déprécié le

franc par l'institution du cours forcé, suivie d'emprunts à la Banque de France, réalisés par l'émission de billets sans autre contre-partie que la promesse de l'État de les rembourser. L'État est manifestement tenu, sous peine de faire faillite, d'accomplir sa promesse et de restituer ce qu'il a emprunté ; 3° parce que l'emprunt fait par l'État à la Banque a été, en réalité, un emprunt forcé à la circulation monétaire, lequel a porté un grave préjudice non seulement aux détenteurs des billets dépréciés par l'émission de nouveaux billets sans gage, mais encore à tous les détenteurs de valeurs payables en francs, particulièrement aux créanciers antérieurs à la guerre, qui avaient stipulé en francs-or et que l'État frustre en autorisant les débiteurs à se libérer en francs dépréciés ; l'emprunt forcé, par cela seul qu'il a été forcé, devrait être remboursé, par préférence et privilège, avant les emprunts librement souscrits, la plus simple équité l'indique ; 4° parce que l'État a toujours affirmé que le franc-papier était l'égal et l'équivalent du franc-or, ce qui était, sans doute, une fiction légale, avantageuse pour son crédit, ce qui était fiction soutenable si elle était appuyée sur la ferme volonté que le franc-papier ne fût qu'un franc-or à terme différé, c'est-à-dire remboursable au pair en monnaie métallique dès que le malheur des temps n'obligerait plus à maintenir le cours forcé ; ce qui eût été une fiction malhonnête, conduisant à la banqueroute frauduleuse, si elle eût été dictée par l'intention de ne pas rembourser l'emprunt forcé à la circulation, de ne pas restituer à la Banque les billets reçus sans autre contre-partie que l'engagement de les rendre. L'équivalence légale du franc-or et du franc-papier appelle et exige le rétablissement de l'équivalence réelle de l'un et de l'autre par l'exact accomplissement des promesses qui n'ont rendu tolérables les sacrifices imposés aux anciens créanciers qu'à la condition que ces sacrifices fussent temporaires, que remède y fût apporté le plus promptement possible par la réparation du franc.

Devoir pour l'État de rétablir la monnaie altérée par son fait, de rembourser l'emprunt forcé à la circulation, de tenir les engagements pris, de rétablir en fait l'équivalence maintenue en droit du franc-or et du franc-papier, tels sont les titres supérieurs du franc à la réparation. Ce qui est dû en justice, est, ici comme partout, ce qui sert et sauvegarde

l'intérêt général. Le crédit public et privé est lié à la confiance que mérite la monnaie. Il s'affecte et s'effondre si la monnaie en laquelle il s'exprime se dérobe et s'abîme en entraînant la ruine des créanciers frustrés sans espoir de réparation. C'est ce qu'avait nettement compris, après la guerre de 1870, M. Thiers, dès longtemps instruit par l'étude du système de Law, de la banqueroute des assignats et de la crise fiduciaire de Grande-Bretagne en 1797, sur le prix que l'État doit attacher, dans son propre intérêt comme dans l'intérêt public, à restaurer sa monnaie quand celle-ci a été altérée. Convaincu que l'État devait s'acquitter de ses dettes avant d'en contracter de nouvelles, qu'il devait restaurer sa monnaie, qu'il ne devait point réparer les ruines matérielles en ruinant celle-ci, M. Thiers refusa prudemment, sagement, d'inscrire dans la loi la responsabilité de l'État pour les dommages de guerre, jusque-là assimilés aux dommages causés par les autres fléaux, inondations, incendies, etc... Le prompt relèvement du franc dû à l'énergie avec laquelle le gouvernement de M. Thiers, soutenu et suivi par l'Assemblée nationale, s'attacha à assainir la circulation fiduciaire, en remboursant les emprunts faits à cette circulation, n'a sans doute pas été étranger à la confiance accordée à l'État français, pendant et après la guerre de 1914-1918, par les souscripteurs des bons de la Défense nationale et des emprunts publics, à l'élan avec laquel les détenteurs d'or ont échangé leurs espèces métalliques contre des billets, accepté la fiction légale de l'équivalence du franc-or et du franc-papier. Il n'y a pas eu de doute sur la réparation du franc après la crise, parce que le franc a été réparé après la crise de 1870 ; et c'est pour la même raison qu'il n'y a pas eu de doute sur la valeur des engagements pris envers la Banque de France, envers la nation française, envers tout le monde. Et ce n'est peut-être pas le moindre service qu'ait rendu la politique monétaire de M. Thiers, fondée sur des idées justes, affirmée par des actes fermes, que d'avoir soutenu le crédit public et privé pendant la guerre de 1914-1918. Si, après 1870, le franc s'était longtemps traîné dans les bas-fonds d'une dépréciation mollement combattue, à plus forte raison s'il s'était écroulé dans la banqueroute d'une dévaluation, le rôle de créancier, dénoncé comme ruineux en temps de crise par un tel précédent, eût été déserté dès les premiers embarras financiers de la grande guerre.

Les idées justes qui avaient inspiré M. Thiers et l'Assemblée nationale n'ont jamais été répudiées officiellement depuis 1914, mais elles semblent malheureusement avoir effleuré plutôt que pénétré un trop grand nombre de ministres et de membres du Parlement ; en tout cas, la fermeté dans les actes qui avait caractérisé la période de relèvement après la guerre de 1870 a trop souvent fait défaut depuis l'armistice de 1918. Par un singulier paradoxe, les partisans du moindre effort ont trouvé une excuse à la mollesse dans ce qui devait être une raison nouvelle d'énergie dans la restauration monétaire. La réparation des dommages causés par la guerre aux biens matériels a détourné l'attention du problème de la réparation du franc ; elle en a retardé, elle menace d'en compromettre la solution.

Moins prudents que M. Thiers en 1871, gouvernements et parlements ont tenu à inscrire dans nos lois l'obligation pour l'État d'assurer la réparation des dommages de guerre. Au cours même des hostilités, ils ont résolu de mettre cette obligation nouvelle à la charge de l'État, sans souci de savoir de quelle manière la dette pourrait être acquittée. Ils se crurent dispensés d'abord par l'espérance, ensuite par la certitude de la victoire, d'aviser aux moyens de relever les ruines de l'invasion sans ruiner la nation toute entière. « L'Allemagne paiera » fut la formule magique qui nourrit d'illusions un optimisme téméraire. Mettre les réparations à la charge de l'Allemagne qui avait déchaîné la guerre, causé les dommages et fait de l'invasion un brigandage systématique en vue de ruiner les industries rivales des siennes, ce n'était que justice. Mais la formule magique : *l'Allemagne paiera* s'est évanouie dans les fumées de l'escroquerie du mark avec les illusions sur le concours des gouvernements anglo-saxons pour assurer la sanction des fautes, la réparation des dommages et le relèvement des Alliés meurtris pour la cause commune. La charge des réparations est retombée provisoirement pour la totalité et définitivement pour partie sur la nation française. L'État français s'est, non sans témérité, engagé à faire l'avance des réparations intégrales et à supporter, en fin de compte, les dépenses qu'il ne réussirait pas à recouvrer si ses débiteurs trouvaient dans une insolvabilité voulue un refuge contre les exigences de la justice et les stipulations des traités. En assumant la responsabilité de la réparation intégrale des dommages de

guerre, l'État ajoutait un nouveau titre aux titres antérieurs et supérieurs de tous ceux qu'a liés la dépréciation de la monnaie à la réparation du franc. La dépréciation des billets est, de toute évidence, un dommage de guerre puisqu'elle a été déterminée par la guerre. Il est clair que l'État ne saurait se dispenser de réparer celui-là s'il répare les autres ; il est plus clair encore qu'il ne saurait réparer les autres en se dispensant de réparer celui-là et à plus forte raison qu'il ne saurait réparer les autres en aggravant celui-là.

*
* *

Nul sans doute, parmi les promoteurs de la réparation intégrale des dommages de guerre, n'avait prévu, supposé, voulu que cette réparation se fît au détriment du franc, que les indemnités destinées à relever les ruines des propriétaires fussent payées par la ruine des créanciers. Le zèle des juristes ambitieux d'édifier un droit nouveau au profit des propriétaires dépouillés par le fléau de la guerre ne visait point à évaporer le droit ancien fondé sur les devoirs essentiels et sur les engagements de l'État en matière monétaire et fiduciaire ; s'il n'hésitait point, dans sa hardiesse, à charger l'État de responsabilités nouvelles et contestables, il ne songeait point à libérer l'État de responsabilités anciennes et certaines. Il avait eu quelque peine à assigner un fondement certain à la créance qu'il voulait établir contre les États au profit des sinistrés et les divergences d'opinions à cet égard avaient trahi la difficulté de donner au droit nouveau une assise inébranlable. En réalité, le titre essentiel des propriétaires de biens détruits à être indemnisés de leurs pertes est le sentiment respectable, encore qu'assez vague, que le fléau de la guerre ne doit pas ruiner les uns et laisser les autres sans pertes ; le même sentiment poussé en ses conséquences logiques eût dû, ce qui n'a pas été, aboutir au principe que nul n'avait droit de faire de bénéfices de guerre et d'édifier une fortune sur les malheurs et par les malheurs de la patrie ; ce sentiment pouvait recevoir satisfaction aussi bien avec la thèse de M. Thiers, celle de l'indemnité de secours, qu'avec la thèse nouvelle du droit à la réparation intégrale. La première, plus souple, à l'avantage d'être plus ménagère des deniers de l'État joignait l'inconvénient de prêter à l'arbitraire et de ne point promettre de com-

pensation exacte du dommage éprouvé. Il n'est pas établi que la seconde ait écarté l'arbitraire et les inégalités ; il est certain que ses promesses ont été fallacieuses, qu'elle n'a nullement assuré, en tout cas, l'exacte compensation du dommage subi, mais qu'elle a parfois fourni cette exacte compensation à trop haut prix et dans des termes parfaitement déraisonnables. On m'a conté la désolation d'une victime de la guerre qui pleurait la perte d'une collection du *Journal des demoiselles;* non sans peine la collection fut reconstituée, mais à un prix exorbitant que pouvait seule expliquer la rareté des exemplaires anciens ; j'avoue que, dans la grande catastrophe qui a ravagé la France de 1914 à 1918, la perte de semblable collection m'apparaît comme entièrement négligeable, l'équité me semble plaider mollement la réparation d'un tel préjudice et protester nettement contre l'achat coûteux de papiers d'intérêt contestable.

Les formules du début de la loi du 17 avril 1919 sur la réparation des dommages causés par les faits de la guerre sont aussi pompeuses qu'imprudentes :

« *La République*, porte l'article 4, *proclame l'égalité et la solidarité de tous les Français devant les charges de la guerre.* »

Il faudrait un long volume et même plusieurs pour relever les innombrables inégalités qui accablent beaucoup de Français sous les charges de guerre, tandis que d'autres ont tourné ces charges en gains considérables et parfois parfaitement scandaleux. Quant à la solidarité, le terme est tellement vague qu'il s'accommode avec indifférence des plus étranges et des moins justifiables contrastes ; la solidarité des usines de guerre et des tranchées s'est manifestée par les trop hauts salaires des ouvriers retirés du front, tandis que les soldats souffraient et mouraient pour cinq sous par jour. Les inégalités étaient pour une part inévitables ; certaines pouvaient être réduites ou évitées ; elles ne l'ont pas été. La solidarité s'interprète de façons diverses ; elle a été entendue souvent au rebours de l'équité.

La formule de l'article premier, sonore et vide, ne prend sans doute son sens que dans l'article 2 :

*Les dommages certains, matériels et directs causés, en France et en Algérie, aux biens immobiliers ou mobiliers par les faits de la guerre, ouvrent droit à la réparation intégrale*

*instituée par l'article* 12 *de la loi du* 26 *décembre* 1914, *sans préjudice du droit, pour l'Etat français, d'en réclamer le paiement à l'ennemi.*

La réparation intégrale n'est qu'une formule séduisante, mais illusoire. Il n'y a pas de réparation intégrale, c'est-à-dire susceptible de restituer exactement dans leur état au moment de leur destruction ou de leur détérioration les biens détruits ou abîmés ou d'en procurer l'équivalent ou la valeur exacte, si ce n'est par exception et cas fortuit. Reconstitution ou indemnités ne peuvent donner que des approximations tantôt en deçà, tantôt au delà du dommage subi. Le dommage doit être prouvé et il doit être évalué : double source d'erreurs. « Tout moyen de preuve, même par simples présomptions, est admis, porte l'article 32, pour établir la réalité et l'importance des dommages, quels qu'ils soient, visés par la loi. » La thèse de l'indemnité de secours portait à la sévérité dans l'admission des preuves et dans les évaluations ; celle de la réparation intégrale était une invitation à la facilité dans les allégations et à l'exagération dans les évaluations. L'appréciation des preuves, souvent réduites, par la force des choses comme par le texte de la loi, à de simples présomptions, les évaluations ouvraient une double porte à l'arbitraire. La double porte a été franchie. Il eût fallu aux commissions et juridictions chargées de statuer une singulière pénétration en même temps qu'une énergie de volonté peu commune, jointe à une compétence exceptionnelle, pour déjouer les fraudes, écarter les spéculations, découvrir des prix qui ne fussent pas trop éloignés des indemnités véritables. La réparation intégrale comprenait, en principe, au moins pour ceux qui prétendaient faire remploi, c'est-à-dire reconstituer les biens détruits, non seulement le montant des pertes subies, mais, en outre, celui des frais supplémentaires nécessités par la reconstitution des immeubles endommagés ou détruits ou par l'achat des meubles acquis en remplacement des meubles perdus. Et grâce à ces frais supplémentaires, évalués au moyen de coefficients arbitraires, nombre de sinistrés purent remplacer aux frais de l'État, des immeubles vieillis et des outillages démodés par des immeubles neufs et des outillages perfectionnés. Il n'y avait plus alors simplement réparations intégrales, mais cadeau véritable d'une plus-value qui fut parfois considérable. On m'a cité le cas du propriétaire d'une tour en

ruine dont la valeur marchande ne pouvait dépasser en 1914 quelques milliers de francs, qui obtint plus de 150 000 francs, valeur du cubage en briques neuves de sa « ruine ruinée » par l'invasion. Pareil cas sans doute est exceptionnel, mais il est advenu trop souvent, dit-on, que des habitations modestes, en matériaux médiocres, aient été remplacées par des maisons plus hautes, en matériaux plus solides, de telle sorte que, dans certains villages, les propriétaires dont les immeubles avaient échappé à toute destruction, sont les seuls qui n'aient point réalisé de gains. De plus, le trafic des dommages de guerre a permis à certains spéculateurs d'acheter au rabais — parfois au taux du dommage réellement subi en 1914 — le droit à indemnité et d'édifier, aux frais de l'État, des usines neuves pourvues d'un outillage parfait.

Ces abus auraient dû être prévus et déjoués. Il n'eût pas été admissible qu'ils fussent mis à la charge de l'Allemagne si l'Allemagne avait payé les réparations qui lui incombaient ; il est inadmissible qu'ils soient à la charge de l'État français, c'est-à-dire des contribuables français accablés de toutes façons et notamment par la dépréciation du franc. Les réparations sont dues par les auteurs du dommage ; elles peuvent être avancées, même définitivement supportées dans une certaine mesure par l'ensemble de la nation française. L'enrichissement des sinistrés n'est dû par personne ; à plus forte raison l'enrichissement des spéculateurs sur dommages éprouvés par autrui est-il un pur scandale.

L'imprévoyance et la légèreté des législateurs et des gouvernements est manifeste. Elles s'expliquent, sans se justifier, par les illusions coupables qui ont dominé la politique française au lendemain de l'armistice. L'annonce de la victoire a été prise pour une mine d'or assez riche pour payer toutes les prodigalités. La formule magique « l'Allemagne paiera » a paru dispenser de toute prudence et de toute précaution pour prévenir des abus dont l'iniquité ne pouvait devenir équitable même si l'Allemagne en faisait les frais. Je suis de ceux qui estiment que les frais de guerre devaient en toute justice être mis à la charge de l'Allemagne, que la dette de celle-ci ne se devait point mesurer à sa capacité de paiement, que la dette est autre chose que la possibilité de payer, que le désaccord entre les deux termes

s'appelle faillite et que la faillite entre États doit se régler par ce mode de concordat qui appelle et s'appelle un contrôle financier international. Mais dès lors que le traité de Versailles faisait remise des frais de guerre et n'imposait à l'Allemagne que la réparation des dommages, la dette de l'Allemagne limitée à cette réparation ne pouvait être grossie par l'exagération des dommages. En fait, ce n'est point sur l'Allemagne que pèsent les exagérations commises ; les réductions déjà consenties la mettent à l'abri de tout paiement excessif, et le seul point douteux, semble-t-il, est de savoir ce qu'elle paiera de ce qu'elle doit réellement. La question est donc de savoir si les abus des réparations seront mis à la charge des Français qui en ont profité ou des Français qui en ont souffert, si les sinistrés du franc paieront ou non l'enrichissement des sinistrés — vrais ou faux — de la ferme ou de l'usine, si la réparation des dommages de guerre continuera ou non au détriment de la réparation du franc.

La réparation des dommages de guerre, dans la mesure où elle est légitime, ne doit pas s'opérer aux dépens de la réparation du franc. Elle ne devait certainement pas s'opérer à ses dépens dans la pensée des législateurs et des gouvernements qui, après avoir pris, sous des formes diverses, l'engagement de restaurer la monnaie, s'interdisaient une fois de plus d'en consommer l'altération par cela même qu'ils promettaient de réparer les dommages de guerre.

La réparation des dommages de guerre n'est pas la seule cause de la dépréciation du franc ; elle n'en est qu'un facteur trop longtemps négligé dont il n'est plus permis de méconnaître l'importance, mais dont il est urgent d'arrêter les ravages.

La cause originelle de la dépréciation du franc est la guerre elle-même, avec les dépenses formidables qu'elle a entraînées, les anticipations de valeurs futures que, pour faire face à ces dépenses, le crédit a prétendu faire circuler comme valeurs actuelles, les gaspillages et les prodigalités de toutes sortes dont l'ignorance ou la faiblesse des gouvernements ont grevé la guerre et la paix, depuis les salaires et les profits exagérés des usines de guerre, jusqu'au rachat au pair des marks d'Alsace, aux primes excessives de démobilisation payées par l'inexcusable inflation qui, de 18 milliards environ au jour de l'armistice, a porté à 27 milliards dans l'espace de

quelques mois, le montant des avances de la Banque de France à l'État.

Mais les charges issues de la réparation des dommages de guerre ont singulièrement aggravé la dépréciation du franc. Nul peut-être parmi ceux qui les ont décidées ne prévoyait qu'elles aggraveraient cette dépréciation, parce que les illusions d'un optimisme aveugle faisaient oublier, méconnaître la gravité de la situation financière et les leçons du passé. L'artifice des crédits ouverts en Angleterre et aux États-Unis pendant la guerre avait maintenu le franc, durant la lutte, à un taux relativement élevé. Lorsque, après l'armistice, ces crédits furent supprimés, le gouvernement ne comprit pas l'avertissement que signifiait cette suppression ; il ne comprit pas la nécessité de clore l'ère des expédients qu'avaient seule excusés la terrible pression de la lutte, la nécessité de rétablir l'ordre dans les finances, la nécessité, non seulement de couvrir les dépenses par l'impôt, mais d'assurer la réalisation de ces valeurs futures que le crédit avait fait circuler comme actuelles, de justifier les anticipations sur l'avenir en parant, par des excédents de recettes, au remboursement des avances qui avaient subvenu à l'excès des dépenses.

De même que l'armée française avait payé cher, après Charleroi, l'imprévoyance avec laquelle avait été escomptée la victoire, la nation française dut payer cher l'imprévoyance avec laquelle furent escomptés les paiements de l'Allemagne. Le plan des réparations fut dressé et exécuté comme si ces paiements étaient certains et prochains, sans souci de ce qui adviendrait si l'Allemagne manquait à ses obligations. L'emprunt fut ouvert sans mesure non seulement pour procéder aux reconstitutions nécessaires et urgentes, mais pour payer les intérêts des sommes empruntées pour reconstituer. Le budget des dépenses recouvrables devenait un péril croissant pour l'avenir du franc à mesure que les dépenses irrécouvrées menaçaient davantage d'être, au moins en partie, irrécouvrables. Le gouvernement refusait cependant de voir et de dénoncer le péril ; il l'aggravait par son optimisme inconscient, par sa négligence à enrayer les dépenses et à tenir ses engagements envers la Banque de France.

La convention de décembre 1922 qui a réduit à un milliard, au lieu de deux milliards promis pour l'année 1922, le

remboursement des avances à la Banque de France a précédé de peu la chute du franc dont l'occupation de la Ruhr a donné le signal. Si elle n'a pas été la seule cause de cette chute, elle l'a rendue plus profonde. Elle a marqué un fléchissement inexcusable dans la volonté de restauration monétaire en même temps que dans la fidélité aux engagements, au moment même où les inimitiés aiguisées par l'entreprise de la Ruhr guettaient raisons et prétextes pour s'attaquer au crédit de la France. La leçon fut encore incomprise et l'optimisme obstiné se complut dans l'espoir de couvrir, par l'emprunt, plus de six milliards de charges annuelles, recouvrables aux calendes germaniques, sans souci de laisser en souffrance, par une infidélité nouvelle, la dette envers la Banque de France. Au lieu des deux milliards promis ce n'est même plus un millard, c'est 800 millions seulement, que l'État rembourse, en réduisant arbitrairement ses obligations par une convention imposée *quia nominatur leo*. En même temps, le Parlement vote des dépenses nouvelles, augmente pensions et traitements de fonctionnaires, annonce l'intention d'étendre les assurances sociales, c'est-à-dire d'imposer à l'État des charges, des dettes nouvelles. La réplique ne se fait pas attendre ; le 14 janvier 1924, la livre, qui était à 82 30 le 14 décembre 1923, monte à 96 115 ; le dollar, qui était à 18 825 le 14 décembre 1923, monte à 22 80 : le franc est estimé moins de 25 centimes.

L'estimation, dit-on, est trop basse, elle est l'effet d'une spéculation acharnée à la ruine du franc ; elle est tendancieuse, injuste, contraire à toute raison, démentie par les bilans de la Banque de France comme par la situation économique de la France. Qu'il y ait des spéculateurs ennemis du franc, désirant sa chute, guettant l'occasion de la provoquer et de l'aggraver, les uns par haine politique, les autres par cupidité égoïste, ce n'est pas douteux ; il fallait s'y attendre. Mais la spéculation n'oserait rien si le franc n'offrait aucune prise à la baisse ; elle ne saisirait point les occasions qu'elle guette si les occasions lui étaient refusées par une politique prévoyante orientant nettement et sûrement le franc vers la hausse. Malheureusement, la politique lui a fourni en abondance les occasions, les raisons et les prétextes de baisse. La politique de lord Curzon, se faisant en quelque sorte complice de la résistance qui achevait la ruine financière du Reich en soudoyant le chômage des

industries de la Ruhr, avait éloigné dans un avenir brumeux le remboursement des sommes avancées par la France pour les réparations dues par l'Allemagne. La politique que l'on peut attendre de M. Ramsay Mac Donald ne semble promettre qu'encouragements à de nouvelles défaillances de l'empire germanique. Les adversaires de la France, à Moscou, à Berlin et à Londres, spéculent ouvertement sur les élections françaises dont ils attendent une majorité assez aveugle pour sacrifier aux illusions d'une politique d'abandon les droits et intérêts de la France et par là même l'avenir du franc ; ils unissent leurs efforts et leurs subsides pour préparer le triomphe des chimères socialistes avec les expériences ruineuses qui en ont été le signe et l'effet en Allemagne et en Autriche. Les incertitudes que faisaient peser de telles menaces sur un système fiduciaire défectueux, instable, précaire, sensible à tous les courants d'air politiques aussi bien qu'économiques, étaient plus que suffisantes pour donner beau jeu à la spéculation, à la baisse, si aux causes déprimantes de doutes ne venaient s'opposer de fortes raisons de confiance, non point dans une inerte immobilité, mais dans un actif relèvement. Or, la sereine insouciance du gouvernement devant les nuages montant à l'horizon accentuait la dépression, précipitait l'orage en négligeant le remboursement à la Banque et en se résignant aux dépenses où la fièvre électorale entraînait le Parlement. Cependant, un mouvement se dessinait dans les Chambres de commerce britanniques pour réclamer l'allégement des contribuables d'outre-Manche par le paiement des dettes de la France envers l'Angleterre et le *Times* relevait sans bienveillance, mais non sans justesse, le péril, pour la situation financière et monétaire de la France, de l'illusoire équilibre d'un budget doublé d'un autre budget de 6 à 7 milliards sans autre couverture que l'espoir des paiements de l'Allemagne.

L'alerte du 14 janvier ouvrit enfin des yeux qui, jusque-là, ne voulaient point voir. Le gouvernement comprit que la défense du franc exigeait d'autres mesures que l'expulsion de quelques spéculateurs ou propagandistes d'inquiétudes, qu'elle exigeait avant tout que les charges annuelles du budget des dépenses dites recouvrables fussent couvertes par des recettes annuelles et régulières et non plus par des expédients, par des emprunts grevant de poids progressifs

un avenir déjà trop alourdi. Le Parlement a senti confusément le conflit jusque-là latent et inaperçu, désormais ouvert entre la réparation des dommages de guerre et la réparation du franc. Il importe au salut du pays que le gouvernement, le Parlement, la nation acquièrent une vision nette et précise de la nature et de la gravité de ce conflit, et avisent promptement aux moyens de ne plus sacrifier, de ne plus retarder la réparation du franc pour pourvoir à la réparation des terres, des maisons et des usines.

*
* *

Bon nombre de Français ont, avant la guerre, sur leurs épargnes, acquis des créances, rentes sur l'État, obligations des chemins de fer, titres de toutes sortes. Ceux qui ont acheté 3 francs-or de rente au prix de 87 or en février 1914, reçoivent aujourd'hui 3 francs-papier qui valent encore 0 fr. 75 or et constatent avec mélancolie que leur titre est coté de 54 à 55 en février 1924 ; ils perdent donc actuellement les trois quarts de leur revenu à peu près, et les quatre-vingt-quatre centièmes de leur capital. Ceux qui ont acheté des obligations de chemins de fer, un peu moins atteints dans leur capital, sont plus maltraités dans leur revenu.

Ces Français s'étonnent et s'indignent et s'inquiètent — et ils y sont fondés — quand ils voient s'évanouir le fruit de leurs épargnes et l'espoir d'un repos paisible en leurs vieux jours, tandis que la Chambre vote pour des fonctionnaires l'augmentation de traitements déjà antérieurement triplés. Ils s'étonnent et s'indignent et s'inquiètent lorsqu'ils s'aperçoivent que leurs francs se volatilisent pour restaurer sans perte et souvent avec gain les propriétés détruites par la guerre ou l'invasion. Ils ne comprennent pas — et ils ont raison — que le principe essentiellement vague, indéfini et élastique de la solidarité nationale se traduise en fait par la ruine des créanciers pour la restauration, à plus forte raison pour l'enrichissement des propriétaires. Sans doute les réparations ne sont pas la seule cause de l'avilissement du franc ; des dépenses nécessaires et des gaspillages superflus y ont contribué, et parmi tant de sources diverses dont les eaux troubles ont, par leur réunion, submergé le franc, il est malaisé de discerner la part attribuable à chacune dans le naufrage. Celle des réparations apparaît néanmoins comme

prépondérante, moins encore par l'obstacle qu'elle a élevé contre la déflation nécessaire que par la menace de rendre toute déflation illusoire par suite du désordre financier, de la charge progressive des emprunts multipliés.

Les sinistrés du franc se révoltent — et ils n'ont pas tort — contre le système étrange qui, non seulement néglige la réparation à laquelle ils ont tant de titres divers, mais qui aggrave leurs pertes et menace de les consolider pour réparer souvent avec excès, avec usure, les pertes des propriétaires. Le système est condamné : il doit l'être pour son incohérence et son iniquité, sans attendre qu'il le soit par l'impossibilité matérielle de se poursuivre. Cette impossibilité serait la suite naturelle et l'effet inévitable de l'aggravation du discrédit qu'encourt à l'heure actuelle l'ingrat métier de créancier.

Les souscripteurs aux multiples emprunts émis pour couvrir les frais de reconstruction des régions libérées ont eu la double déception de voir les cours des titres par eux souscrits descendre parfois de 10 pour 100 et même plus au-dessous du prix d'émission et de recevoir pour leurs intérêts des francs de valeur inférieure à celle des francs qu'ils ont versés à l'appui de leurs souscriptions. Ils ont conscience d'avoir ainsi payé double tribut à la réparation des biens par la détérioration du franc, comme contribuables et comme prêteurs. Leur exemple serait de nature, s'il n'y était porté remède, à décourager les prêteurs, sollicités par de nouveaux emprunts. Et l'alternative est posée entre la réhabilitation du franc ou l'impossibilité de couvrir de nouveaux emprunts de réparations.

L'achèvement des réparations exige donc matériellement la certitude ou à tout le moins la conviction que le franc ne baissera plus, ce qui n'a chance d'advenir que s'il se relève. Il exige, en équité, que le franc se relève et que son relèvement se poursuive jusqu'au pair. La banqueroute monétaire déguisée sous l'euphémisme de dévaluation ou de valorisation du franc par abaissement de l'étalon monétaire, remettrait en question, de façon autrement grave que les projets discutés au Parlement, toutes les solutions données jusqu'ici au problème des réparations. Il serait, en effet, inadmissible que la réparation intégrale des biens détruits fût payée par la consolidation d'une perte de 75, de 50 ou de 10 pour 100 de créances avariées par la dépréciation du franc. Il serait nécessaire de rétablir l'équilibre entre les

pertes des propriétaires et les pertes des créanciers, ce qui impliquerait la reprise d'une part des indemnités justement calculées, proportionnelle à la réduction de valeur définitivement infligée au franc. Il faut écarter une aussi fâcheuse éventualité en rejetant résolument toute idée de banqueroute monétaire, toute velléité de dévaluation ou de dévalorisation du franc. Il faut de plus suspendre tous emprunts de réparation qui risqueraient d'amener une nouvelle baisse du franc et même simplement d'empêcher le relèvement du franc, lequel doit être poursuivi parallèlement à la poursuite des réparations.

La réparation du franc et même la simple garantie contre de nouvelles chutes exige avant tout et d'urgence l'ordre dans les finances, c'est-à-dire la couverture de toutes les dépenses annuelles par des recettes annuelles. C'est pourquoi le Parlement doit se résigner à voter et les contribuables doivent se résigner à subir les augmentations d'impôts indispensables à cet effet. Ces augmentations d'ailleurs ne devraient être que provisoires, au moins pour partie, ne jouer le rôle que d'impôts de couverture, permettant d'éviter au franc une retraite désastreuse et de faire les économies et les réformes qui sont indispensables pour restaurer l'ordre dans l'administration et dans les finances. Il est clair que notre système fiscal, avec ses innovations renouvelées de la taille de l'ancien régime, avec ses privilèges à rebours, qui exemptent l'immense majorité des taillables, avec ses aggravations inconsidérées autant qu'iniques des droits féodaux de mutation, avec son mépris candide de la psychologie des contribuables, avec ses monopoles d'État mal exploités, apparaît comme un défi lancé au bien public par une idéologie acharnée à faire payer aux gens paisibles et aux fortunes honnêtes la rançon des protestations bruyantes et des biens mal acquis. Il est clair qu'il est urgent de réviser les impôts de spoliation qui provoquent la fraude en lui fournissant des excuses, d'assurer l'exacte perception de taxes raisonnables par des procédés qui n'ajoutent point l'horreur des vexations à la rigueur des sacrifices, qui ne compromettent point le rendement par l'énormité des primes à la dissimulation et qui n'entravent point l'activité économique par le découragement qu'entraîne une fiscalité étroite, maladroite et outrée.

En attendant l'allégement nécessaire du fardeau mal

réparti, il importe d'écarter toute aggravation des charges trop lourdes qui ne pourraient être accrues sans danger pour l'avenir du franc. Il faut donc écarter tout nouvel emprunt de réparations dont les intérêts ne pourraient être acquittés sans impositions nouvelles. C'est dire qu'il faut sinon supprimer entièrement, tout au moins ralentir singulièrement les émissions nouvelles, mener de front désormais la réparation du franc et la réparation des biens, ne contracter de dettes nouvelles qu'en deçà de la mesure où il peut être pourvu à leur service par des excédents de recettes dus à des économies nouvelles ou à l'accroissement normal du rendement d'impôts acceptables. S'il ne faut pas arrêter toute réparation des biens détruits, il faut demander à la suppression et à la réparation des abus, des ressources qui permettent de ne pas rendre ceux qui n'ont rien reçu victimes de ceux qui ont trop reçu.

Le vote de la Chambre ordonnant la révision des dossiers supérieurs à un million et de ceux-là seulement prête singulièrement à critique. Il est permis d'y voir une manifestation de l'esprit démagogique qui tend à rendre suspects à la foule tous les gros chiffres et seulement les gros chiffres. Il est inadmissible que les pouvoirs publics semblent ainsi poser le principe de l'inégalité devant la fraude et les abus, n'admettre la répression de l'une et la réparation des autres qu'à l'encontre de ceux dont les indemnités ont été considérables. Il est déraisonnable de supposer que fraude et abus aient été le triste privilège des grands sinistrés et des fortes demandes ; il serait inique et scandaleux de proclamer qu'au-dessous d'un million, le vol ou l'erreur étaient licites ou que, du moins, ils sont absous. La justice et le sens pratique s'accordent, semble-t-il, à réclamer d'autres mesures.

Il y a eu, sans doute, des fraudes et des collusions d'autant plus inexcusables que les gains illicites sont particulièrement répugnants quand ils proviennent de spéculations sur les malheurs et la misère publics. Ces fraudes et collusions méritent une répression sévère quels qu'en soient les auteurs et quelle qu'en soit l'importance.

En dehors des restitutions ou dommages-intérêts dus en cas de fraude, des sommes considérables devraient être récupérées sur les bénéficiaires de gains inadmissibles, mais dénués de tout caractère illicite à raison, soit de l'imprévoyance du législateur, soit du fonctionnement défectueux

mais non délictueux des rouages auxquels était confiée l'exécution de la loi.

Il ne paraît pas impossible d'opérer les rectifications nécessaires sans recourir à la révision de tous les dossiers. Les exagérations d'indemnités proviennent, en pareil cas, soit de l'exagération des coefficients adoptés pour multiplier la valeur en 1914 des biens détruits ou des dommages subis, soit de l'excès de largesse dans l'évaluation de la valeur 1914. La révision nécessaire, en pareil cas, est moins la révision des dossiers individuels que la révision des bases sur lesquelles les commissions appelées à régler les dommages ont établi leurs calculs. Il ne serait sans doute, pas très difficile, dans les régions où les non sinistrés comparent avec indignation leurs demeures restées intactes et modestes avec les immeubles plus spacieux, plus élevés et plus solides qu'ont permis d'édifier des allocations excessives, de calculer, avec une approximation suffisante, la proportion dans laquelle les indemnités ont dépassé la réparation pour constituer un enrichissement. Cette proportion établie, il ne serait point malaisé de la frapper de taxes équivalant aux intérêts qui, en bonne justice, auraient dû être stipulés pour la portion des avances dépassant la réparation des dommages. La taxe pourrait être rachetée, si les intéressés le préféraient, moyennant le versement d'un capital ; pour encourager le rachat, le taux de celui-ci pourrait être fixé de manière à laisser un modique avantage à ceux qui, en se libérant ainsi, permettraient de hâter la poursuite des réparations encore en suspens.

Les mêmes règles seraient appliquées aux sinistrés et aux non sinistrés, cessionnaires de dommages de guerre, avec cette différence toutefois que les taxes d'enrichissement seraient calculées pour les cessionnaires de dommages de guerre en tenant compte de leur enrichissement véritable, c'est-à-dire en faisant état de la différence entre le prix de cession des dommages de guerre par eux payé et la somme reçue par eux à titre d'indemnité. Il serait facile d'exiger de chacun des bénéficiaires d'indemnités une déclaration indiquant s'il était sinistré ou cessionnaire de dommages de guerre et à quel prix. Le contrôle de ces déclarations serait moins ardu que celui des autres déclarations qui encombrent notre système fiscal. Une portion de la différence entre le prix de cession et l'indemnité, calculée à

forfait, pourrait être exonérée de la taxe d'enrichissement en considération des frais et démarches faits par le cessionnaire pour reconstruire.

Enfin, pour ménager tous les intérêts légitimes, un recours pourrait être ouvert à ceux qui prétendraient n'avoir bénéficié d'aucun enrichissement, sauf à eux à prouver que la présomption sur laquelle était établie la taxe était, par suite de circonstances particulières, sans fondement à leur égard.

Il importe dans l'intérêt de la justice, de la paix sociale et des sinistrés eux-mêmes, non seulement que l'achèvement des réparations n'entraîne pas de nouvelle dépréciation du franc, mais qu'elle ne se poursuive que parallèlement à la réparation du franc. Les lois ne sont qu'une fragile barrière, trop faible pour protéger les droits proclamés, lorsqu'elles heurtent violemment dans l'opinion le sentiment profond de l'équité. Ce sentiment, longtemps endormi dans l'ignorance du scandale des réparations, s'est éveillé d'autant plus vif que la surprise a été plus forte pour beaucoup quand ce qui se chuchotait à voix basse entre quelques-uns a été dénoncé à tous à grand bruit. Le tumulte eût été moindre si les gardiens naturels de l'intérêt public s'étaient émus plus tôt de faits qu'ils devaient connaître et qui avaient été relevés à l'étranger. Le silence et l'indifférence apparente des pouvoirs publics ont sans doute ouvert la voie aux exagérations dans les reproches et les critiques que peuvent exploiter les passions politiques, de même que la longue insouciance des gouvernements à l'égard de la dépréciation du franc a fourni à la spéculation l'occasion d'aggraver cette dépréciation. Il n'en est que plus urgent de rétablir l'ordre dans les esprits en rétablissant l'ordre dans les faits. Le problème de la révision des réparations est posé ; il faut qu'il soit résolu avec fermeté, avec équité, avec promptitude. Les victimes de la dépréciation du franc ne peuvent admettre que la ruine des créanciers et de tous ceux que réduit à la misère l'altération de la monnaie, soit la rançon d'enrichissements indus, même de la simple réparation de dommages réellement subis. Les indemnités équitables ne seront vraiment consolidées que le jour où il sera évident que la restauration intégrale du franc ne pourra être compromise par la réparation intégrale des dommages. Elles ne seraient pas seulement remises en question, elles pourraient et elles devraient

être appelées à contribuer, par des restitutions partielles, à l'atténuation des pertes qu'infligerait aux créanciers la banqueroute déguisée sous le nom de dévaluation du franc.

La réparation du franc exige, sans doute, des efforts et des sacrifices. Mais tous les efforts et tous les sacrifices nécessaires doivent être faits pour tenir les engagements pris envers la Banque de France et envers les porteurs de francs, français ou étrangers. Ces engagements sont antérieurs et supérieurs aux promesses de la loi de 1919 sur la réparation des dommages de guerre. Ils doivent être rigoureusement et scrupuleusement observés. C'est une question à la fois d'honneur national et d'intérêt national parce que l'honnêteté nationale y est engagée et que le crédit futur de la France en dépend. Il suffit, mais il faut que l'État et la nation fassent également leur devoir, l'État en portant vigoureusement la hache des économies dans les lianes du gaspillage et des dépenses inutiles, en s'allégeant du faix des fonctions parasites et des attributions superflues, en proscrivant tout déficit dans ses exploitations, en osant poser nettement l'alternative de la réduction des salaires ou de l'élévation des taxes pour y assurer l'équilibre nécessaire ; la nation, en consentant à restreindre son train de vie ou à rendre son travail plus productif, en renonçant, jusqu'au jour de la prospérité recouvrée, au paradoxe illusoire de la loi de huit heures, à la promesse décevante de l'accroissement du bien-être par la diminution de la production. Il faut avoir le courage de rompre avec le préjugé, aussi contraire à la vérité morale qu'à la vérité économique, d'après lequel une nation peut consommer ce qui lui plaît au delà de ce qu'elle produit, sans souci de ses dettes. Il faut se plier aux dures vérités qui exigent un travail acharné et une économie sévère pour refaire les richesses détruites et rendre celles qui ont été empruntées. La réparation du franc n'est pas autre chose que le signe et l'effet de l'acceptation et de l'application de ces vérités. Elle est la condition nécessaire de l'autorité morale dont a besoin la France pour réclamer ce qui lui est dû aussi bien que pour regagner, à l'intérieur et à l'extérieur, la considération et la confiance ébranlées par l'incertitude sur la fidélité aux engagements pris envers tous.

**Charles Dupuis,**
Membre de l'Institut.

# Les Vertus bourgeoises [1]

## VII

### Contre-coups d'une révolution.

On a justement observé que les révolutions n'intéressent généralement, à l'heure où elles se produisent, qu'un petit nombre de personnes, celles qui en sont les victimes et celles qui savent en tirer profit. Le reste du pays, indifférent aux grands remuements de la politique, ne semble pas, du moins en apparence, atteint par ces prodigieuses catastrophes. C'est pourquoi les événements du mois de février 1848, qui valurent au roi Louis-Philippe la perte de son trône, et à la France l'avènement de la deuxième République et ce qui s'ensuivit, seraient probablement passés inaperçus des familles Brun, Lesprat et Coutre, comme de beaucoup d'autres, s'ils n'avaient indirectement fait porter sur elles leur contre-coup, en deux occasions que voici.

L'année qui précéda la Révolution, Prosper Coutre, esprit fort pratique, et, nonobstant quelque parti pris, volontiers ami du progrès quand il fait immédiatement gagner de l'argent, en cela parfaitement représentatif de cette génération à laquelle, du haut de la tribune, le dogmatique M. Guizot avait méprisamment jeté le conseil plus facile à donner qu'à suivre : « Enrichissez-vous ! » Prosper Coutre avait pris une détermination audacieuse.

(1) Voir *la Revue universelle* des 15 février et 1er mars 1924.

Depuis que le vieux Lesprat avait eu la géniale idée de laisser le médiocre commerce du fil et de la corde pour se consacrer à celui des bois, le chantier de la Souys avait toujours présenté cet inconvénient habituel aux installations de fortune qui ne se sont développées qu'à la longue, avec des moyens insuffisants hors de tout plan initial. La scierie, qui en constituait le principal établissement, n'était qu'un vaste hangar où vingt-cinq à trente ouvriers découpaient les bois à la main. La main-d'œuvre devenue plus chère par la difficulté des temps, le travail irrégulier, pour céder aux idées nouvelles, Coutre avait résolu de remplacer ce personnel insuffisant et ces méthodes lentes et coûteuses, par des machines qu'il fit, dans ce dessein, venir d'Angleterre. C'était hardi. A la Chambre de commerce, il en reçut maint compliment, de la part de ses plus jeunes collègues ; les vieux se contentaient de hocher la tête avec méfiance. Cependant l'effet fut considérable, à Bordeaux, dans le monde des marchands de bois, et M. Coutre, en se rengorgeant, passa aussitôt pour un homme allant, énergique, conscient du siècle, et de vaste esprit. Par malheur, ses ouvriers prirent la chose au plus mal. Ils n'admettaient pas les machines, qui rendaient leurs bras inutiles. Leur hostilité s'accrut encore de ce fait que le jour même où la première scie mécanique fut installée, l'un de ceux qui avaient justement montré le plus de violence contre ces modifications apportées dans le vieux chantier, soit maladresse, soit inattention, se fit happer par une courroie, tomba entraîné sous l'immense roue dentée qu'elle actionnait, et y eut le bras coupé net. Cet accident renforça le mécontentement des ouvriers : ils exigèrent la suppression pure et simple des machines et le retour à l'ancien usage. Coutre n'y voulut pas consentir et mit son personnel en demeure de choisir entre ses machines ou la porte. Les ouvriers durent céder, à l'exception d'une demi-douzaine qui furent aussitôt congédiés, en dépit de l'intervention de Barthélemy Lesprat. Il ne voyait pas non plus d'un très bon œil les incessantes modifications apportées par l'aventureuse volonté de son gendre dans les installations et les méthodes surannées auxquelles il avait dû, en des temps moins durs, sa première fortune. Mais Coutre, fort de la quasi-impotence du vieillard non moins que de la prospérité qu'il avait su donner à son commerce, et, d'autre part, prenant prétexte que les vingt mille francs qu'il avait dû mettre à la disposition des Brun lui rendaient la suprématie dans le chantier de la Souys, l'emporta. C'était un homme buté, autoritaire et violent, sûr et content de soi. Il avait agi : on l'aurait coupé en morceaux plutôt que de l'obliger à faire un seul pas en arrière. Lesprat eut tort, les ouvriers eurent tort ; il fallut céder, et ceux qui ne le

voulurent pas furent renvoyés. Environ le dîner des fiançailles d'Aricie, c'est-à-dire au milieu du dernier mois de 1847, Coutre eut gain de cause, et grâce à lui, le machinisme compta une victoire de plus, à la Souys.

Or, le 25 février, vers sept heures du soir, comme Prosper Coutre revenait de Bordeaux, où il était allé aux nouvelles, et, sans savoir encore s'il fallait se féliciter de ce changement de régime, avait assisté sur la place de l'Hôtel-de-Ville, à la proclamation de la République, au milieu des acclamations populaires, il fut surpris, en cherchant ses clés pour ouvrir la porte de la maison qui donnait sur le quai, d'apercevoir, à peine y eut-il pénétré, une lueur insolite éclairer subitement le couloir. Levant les yeux, par la porte vitrée qui communiquait avec le jardin, il vit le ciel rouge et plein de fumée. C'était le chantier qui brûlait.

Il y courut, criant au feu, appelait à l'aide sa femme, les enfants. Enfermés aux appartements dont les fenêtres closes, à cette heure tardive, les avaient empêchés de voir les débuts du feu, ils ne se doutaient de rien. Celui-ci, allumé à l'intérieur des baraquements où séchait le bois débité, avait dû couver depuis longtemps : la scierie, les trois hangars étaient la proie des flammes. Elles se propageaient déjà aux pieds de ces piles quadrangulaires de planches entassées, de l'air entre chacune d'elles, afin qu'elles séchassent plus vite, que l'on appelle camartaux ; et à ces courtes traînées de flamme bleue, rapide, qui s'allumaient de place en place sous chaque cube de bois, Coutre reconnut aussitôt la flamme qui naît du pétrole. De tous côtés, en dehors du foyer principal, et même assez distant de lui, un foyer nouveau jaillissait, dont les souples langues s'allongeaient, multipliées, irrésistibles. Pas de doute : on avait mis le feu.

Aux appels de Prosper, Estelle d'abord, ahurie, puis les enfants étaient accourus, montrant des figures épouvantées à la lueur des brasiers épars.

— Sauvez-vous par le quai ! hurla Coutre.

Il y courut lui-même, par la grille attenant la maison, qu'il trouva ouverte, contrairement à la coutume : cette porte, qui servait au passage des ouvriers, restait fermée les jours de chômage. Parvenu au quai, Prosper s'aperçut que la tourelle de la maison, qui était comme elle de bois, du côté des camartaux, commençait aussi à flamber. Les enfants habitaient dans cette tourelle. Il se précipita vers la maison, pour presser de fuir les habitants.

— Où est ton père? cria-t-il à sa femme.

Celle-ci, tête nue, affolée, pâle, avec des mots sans suite, l'œil hagard, courait dans l'escalier rempli de fumée, perdait la tête.

— Occupe-toi des enfants, lui jeta Coutre. Je préviens ton père.

Il courut à la chambre de Barthélemy. Le vieillard somnolait au coin de la cheminée, *le Constitutionnel* sur ses genoux. Il ne se doutait de rien.

— Qu'y a-t-il ! fit-il, brusquement tiré de sa somnolence, à l'irruption de son gendre.

— Il y a que la maison brûle, et tout le chantier ! Ces misérables ont mis le feu !... Pas une minute à perdre, il faut sortir...

Et saisissant Lesprat à bras-le-corps, sans s'occuper de ses gémissements, il l'entraîna.

Sur le quai, des passants tardifs, quelques rares voisins accourus de la Souys entouraient Julie, Estelle en pleurs, Félicité, la servante. Eugène avait couru à la Bastide, chercher des secours ; et de même Jean, le valet de chambre, à la Souys. Au milieu des assistants qui criaient, Julie tremblait, épouvantée ; Estelle, stupide et silencieuse, contemplait en grelottant l'immense bûcher maintenant rayonnant de toutes parts, couvrant deux cents mètres de façade. Prosper avait remis son beau-père à la protection de sa fille ; le pauvre homme faisait peine à voir, sanglotait devant le désastre et gémissait comme un enfant. Ayant mesuré le progrès du feu, Prosper se jeta de nouveau dans la maison ; il voulait prendre, dans sa chambre où on l'apportait tous les soirs, le grand livre, de l'argent, les bijoux de sa femme. L'escalier charbonnait déjà : il le gravit cependant, malgré la fumée qui le suffoquait. Le feu sourdait partout avec une rapidité incroyable. Coutre, en passant, poussa la porte qui conduisait à la tourelle : elle était fermée, la clef enlevée. Dans la chambre, il ouvrit son secrétaire et, par la fenêtre, sur le quai, il en jeta les tiroirs, au hasard, sans prendre le temps de constater ce qu'ils contenaient. Puis il s'empara du grand livre relié de peluche verte, aux coins sertis de cuivre, et, le tenant à deux bras, il voulut descendre. Les flammes, dans l'escalier, l'en empêchèrent. Il dut revenir dans la chambre, jeta un bref regard autour de lui, comme pour chercher quelque chose qu'il pût arracher au désastre, puis ne sachant que choisir, par la fenêtre, il lança le livre, d'abord ; la fumée redoublant, il apparut un instant dans l'embrasure, debout sur le rebord, découpure fantastique et noire sur la pourpre de l'incendie, et il sauta. Estelle, à cette vue, poussa un cri et s'évanouit. Par bonheur, la fenêtre n'était pas très haute. Prosper ne se fit pas de mal. La tourelle s'écroula presque aussitôt, dans un grand fracas, avec une gerbe d'étincelles et de fumée. Le vent la rabattit sur la maison, s'engouffrant dans un formidable appel d'air, par les vitres qui avaient craqué : elles se brisaient avec un bruit sec, puis s'éparpillaient en pluie argentine sur le

pavé. Les flammes, à travers la fumée, éclairaient dans le ciel de lourds nuages bas, de ouate orangée et sanglante, et la rivière était toute rouge, elle aussi, et malgré la nuit, par delà le fleuve limoneux, à la lueur de l'incendie, on apercevait Bordeaux, sur la rive opposée. A la Bastide, les cloches sonnaient le tocsin. La chaleur était si violente, à cent mètres, que les malheureux Coutre durent reculer. Ils reculaient sans se retourner, les yeux fixés sur le désastre ; ils ne disaient rien. Des femmes avaient emmené Estelle et Julie. Prosper Coutre s'épongeait le front avec son mouchoir, et considérait la scierie, ses machines perdues. Lesprat seul pleurait, avec de petits geignements ridicules. On dut l'emporter, lui aussi.

L'incendie dura toute la nuit. Et pendant trois jours, des tas de cendres qui représentaient le chantier, les hangars, la scierie, la maison disparus, d'où émergeait seule la carcasse tordue des machines de fer, la fumée monta, et le feu continua de ronger ses cendres. On n'avait pu porter aucun secours à la maison, presque tout entière de bois, et que les Coutre parlaient toujours de reconstruire. Dans le désordre de ces jours agités, les pompes mêmes n'avaient pu être mises en batterie, les pompiers occupés ailleurs à célébrer la République.

Lesprat et les Coutre furent d'abord recueillis à la Bastide, par des amis qu'ils y avaient. Caroline Brun offrit aussitôt sa maison. Lesprat et Eugène Coutre vinrent s'installer seuls rue Sainte-Catherine. Aricie abandonna sa chambre à son grand-père ; elle dressa son lit dans celle de sa mère, comme autrefois son berceau d'enfant. Eugène, bien qu'à contre-cœur, humilié de s'abaisser à la compagnie de ses cousins Brun, Eugène eut la chambre occupée par Henri Lautaret, et demeurée vide après son départ : c'était tout de même un toit. Par ailleurs, il ne fut pas fâché d'habiter Bordeaux. La rue Sainte-Catherine est plus agréable que la lointaine Souys, pour un jeune élégant ami des plaisirs.

Coutre et sa femme avaient préféré de rester à la Souys : Coutre, pour surveiller le déblaiement de ses décombres, et déjà, après le premier abattement, songeant à reprendre sa revanche sur le sort qui l'avait frappé. Estelle ne voulut pas l'abandonner et demeura auprès de lui. Elle gardait sa fille avec elle.

* * *

Henri Lautaret avait quitté Bordeaux dans les derniers jours de janvier. A peine arrivé à Paris, il parut aussitôt que l'affaire de sa démission le retiendrait plus longtemps qu'il n'avait d'abord sup-

posé. La première lettre qu'il écrivit à Mlle Aricie, bien que tendre, était embarrassée et triste. Il n'avait pas été reçu par le ministre, mais les bureaux élevaient des difficultés. On n'acceptait aucune démission pour le moment : il faudrait revenir à la charge. Henri, d'autre part, avait vu sa mère. Sur cette entrevue, la première depuis longtemps (la mère de l'officier était remariée et Henri ne s'entendait pas avec son beau-père), Lautaret ne s'attardait pas. Aricie en reçut une impression pénible Elle eût été heureuse que l'annonce de ses fiançailles rapprochât Henri de sa mère, et que celle-ci l'en aimât un peu, sans la connaître. L'incendie de la Souys survint dans ce moment et le chagrin profond qu'elle ressentit à la nouvelle du désastre des siens la détourna de l'ennui où l'absence de ce qu'elle aimait avait si complètement plongé son cœur. Bien qu'elle fût heureuse d'apporter un peu d'aide au secours des siens, la venue du grand-père Lesprat et du cousin Eugène fut un surcroît pour l'amoureuse Aricie, d'autant que le jeune Eugène était difficile. Quant au pauvre Barthélemy, la ruine de sa maison l'avait effondré. Deux jours après son installation rue Sainte-Catherine, Lesprat fut complètement paralysé des jambes. Comme il ne pouvait supporter de rester couché, il fallut l'installer dans un fauteuil. On le roulait à la fenêtre, afin qu'en regardant par l'entre-bâillement du rideau, il pût trouver quelque distraction dans le spectacle de la rue. La maladie ne fit que renforcer son caractère despotique. Il ne tolérait que les soins d'Aricie, il la voulait sans cesse auprès de lui. Il n'était content qu'avec elle. la présence de la jeune fille l'apaisait. Alors, elle assise à côté du fauteuil où il somnolait, il se taisait, replié en lui-même, dans un silence hostile, isolé du monde et hargneux. Là, cousant, penchée sur l'ouvrage, Aricie trouvait quelquefois un moment de détente heureuse : c'était qu'elle pouvait alors entretenir son amour dans son cœur, cristalliser autour du nom de l'absent bien-aimé, sourire à ses beaux souvenirs, pleurer en attendant ses lettres.

La dernière datait déjà de deux semaines : cette Révolution avait mis la poste à l'envers, parmi tant d'autres choses. Aricie se disait cela, sans parvenir à chasser ses craintes. Ce grand mot de révolution ne la touchait guère, elle n'y voyait qu'une de ces affaires de la politique, qui n'est pas du ressort des femmes. Elle savait que les soldats ne s'en occupent guère, eux non plus, et qu'Henri n'y pouvait pas être mêlé. Cependant, elle était inquiète, vaguement.

Il y avait huit jours que la maison de la Souys avait brûlé ; un capitaine du régiment où servait Henri Lautaret se présenta rue Sainte-Catherine, l'air embarrassé et fort pâle. Ce fut Aricie qui le reçut. Elle le reconnut pour le capitaine commandant l'escadron

d'Henri. A son visage, elle comprit aussitôt qu'un malheur était arrivé. Malhabile à feindre, l'officier ne le cacha pas. Le lieutenant Lautaret avait été fait prisonnier par des insurgés, à Paris, aux environs du Château-d'Eau, amené en otage sur une barricade, et fusillé pour n'avoir pas voulu saluer le drapeau rouge. Le colonel du régiment venait seulement d'en être avisé. Sachant le projet qui devait unir Lautaret à Mlle Brun, il avait envoyé le capitaine prévenir la famille de l'affreux malheur. L'ayant entendu, Aricie tomba comme une masse.

On lui avait caché la vérité, plus horrible encore : Lautaret, désigné par son uniforme à la colère populaire, insulté, frappé au visage, ses épaulettes arrachées, assommé ensuite par des femmes, et atrocement mutilé.

Quelques jours après avoir appris la mort de son fiancé, Aricie reçut du capitaine qui la lui avait annoncée, et à qui les papiers trouvés sur le cadavre du malheureux avaient été envoyés, une enveloppe qu'elle ouvrit d'abord en tremblant. Elle contenait une lettre où elle lut son nom et son adresse, écrits de la main d'Henri. C'était une lettre datée du 20 février, qu'il n'avait sans doute pas eu le loisir de confier à la poste, écrite seulement deux jours avant sa mort, où, en termes embarrassés, il la priait de renoncer à leur projet, et de lui rendre sa parole. Sa mère s'opposait au mariage, et lui-même, au moment de changer de vie, moins assuré de faire son bonheur...

Aricie n'en lut pas plus long. Ses larmes l'empêchaient de voir. Elle ne comprenait pas que le destin fût si méchant. N'était-ce donc pas assez que son Henri fût mort? Fallait-il encore qu'elle apprît qu'il ne l'aimât plus? Ainsi, même s'il eût vécu, elle n'aurait pas été sa femme. Elle aurait dû renoncer à lui... Elle sentit qu'il mourait une seconde fois pour elle. Mais elle ne dit rien à personne de cette lettre qu'elle avait reçue. Il aurait fallu laisser comprendre aux autres que celui qu'elle avait aimé n'était pas vraiment digne d'elle, et peut-être l'entendre blâmer.

## DEUXIÈME PARTIE

### I

### La crémaillère.

Les Coutre avaient décidément bon vent. La revanche leur était venue, vite. Il n'est, peut-être, que de la désirer, pour l'obtenir. La volonté comptait au premier rang des vertus de Prosper Coutre,

surpassait, en les absorbant, toutes les autres. Il sut l'employer à tirer le meilleur parti de ce qui, pour beaucoup, eût été la ruine.

D'abord, sur une dénonciation anonyme, trouvée dans son courrier environ un mois après le désastre, l'incendiaire fut découvert. C'était un des ouvriers congédiés à la fin de l'année précédente. Il reconnut son crime et fut condamné à dix ans de bagne.

— Et d'un ! se dit Prosper Coutre, après ce premier résultat, qui, s'il ne l'aidait guère en ses affaires, satisfaisait du moins à ce désir si naturel de la vengeance, douce au cœur de fer de ces hommes d'ordre pour lesquels le livre de la destinée n'apparaît jamais que comme un grand livre, où chaque événement de la vie donne lieu à l'ouverture d'un compte nouveau.

Le plus important fut que la maison de la Souys, les chantiers, leurs installations et leur contenu se trouvant régulièrement assurés, leur perte fut très largement couverte par les quatre cent mille francs que les diverses compagnies se virent dans l'obligation de verser à MM. Lesprat et Coutre, après un procès qu'elles perdirent. Le premier soin de Coutre fut de relever aussitôt ses chantiers, la scierie. Les frais n'en étaient pas extrêmement élevés ; il ne s'agissait que d'un dispositif assez simple, les hangars étant faits de planches. Le dommage fut réparé en un an. Et Prosper se frotta les mains, car ce malheur avait été bon, qui, faisant table rase d'une installation défectueuse, l'en indemnisait assez largement pour y substituer une usine nouvelle, commode et pourvue de l'outillage le plus moderne. Une fois les chantiers et les magasins reconstitués, on put songer à la maison détruite. Mais, plutôt que de la relever de ses ruines, Prosper décida de la faire édifier d'après un nouveau plan, sur le quai même, en ménageant sur ses derrières un jardin qui la séparerait des chantiers. Un des meilleurs architectes de Bordeaux reçut le soin d'en établir le plan et les devis. Commencée en 1852, en belle pierre de taille, avec deux étages, balcons de fer forgé, tourelles en poivrière recouvertes de fines ardoises, grille à deux battants, et, de l'autre côté du jardin, un joli chalet de bois découpé, pour la remise et les écuries, la maison fut achevée au milieu de 1853. La prodigalité des Coutre, en cette occasion, effraya chacun dans son entourage, et Bordeaux jasa. Comment paierait-il?

Encore qu'il fût charmé de l'étonnement, mais blessé du doute, cet homme calme laissa dire. Mais lorsque la guerre de Crimée eut été déclarée, et qu'à la faveur de la réquisition de tous les navires, il apparut que les commerçants qui possédaient des stocks allaient voir leur fortune décupler sans avoir seulement à lever le petit doigt, on commença de penser que M. Prosper Coutre avait prévu l'événe-

ment, et que c'était décidément un homme très fort. En effet, à l'ouverture de la campagne, il avait deux cent mille francs de bois dans ses chantiers. Il sut attendre. Faute de mouvement dans les ports, tous les navires disponibles se trouvant affectés au ravitaillement du corps expéditionnaire, au transport des troupes et à l'évacuation des malades et des blessés de Sébastopol, faute par suite d'en pouvoir importer du nord, le bois de construction devint excessivement rare. Sur les seuls stocks qu'il avait dans ses magasins en 1853, Prosper Coutre, à la fin de la guerre, se trouva avoir fait rentrer dans ses caisses deux millions net, soit dix-huit cent mille francs de bénéfice. Il affecta la plus parfaite indifférence à l'égard de cette prodigieuse réussite. Son regard demeurait aussi distrait que par le passé, son air aussi froid, ses lèvres aussi serrées. Un observateur diligent aurait seulement pu remarquer que ses favoris semblaient chaque jour un peu plus noirs, et que ses cigares devenaient plus gros, ce qui, d'ailleurs, faisait beaucoup tousser Estelle, qui n'en pouvait supporter l'odeur, mais se fût bien gardée de le laisser paraître.

*
* *

A Bordeaux, la société se divise en trois catégories nettement tranchées. Les habitants du quartier des Chartrons, qui vendent le vin, ignorent les habitants du quartier de la Rousselle, qui vendent la morue ; ces derniers méprisent ceux du quartier Saint-Michel, qui vendent ce qu'ils peuvent ; et ceux-ci méprisent le reste de la terre, qui n'est pas de Bordeaux et ne vend rien. Ces divers échelons dans la mésestime publique établissent depuis toute éternité dans cette ville une hiérarchie à ce point respectée et admise que les plus vieilles castes de l'Inde n'en ont jamais connu de plus marquée. Il suffit de savoir ce détail pour comprendre aussitôt les raisons qui font que jusqu'à l'époque où ce récit est arrivé, les familles Lesprat, Brun et Coutre, n'ont pas eu le moindre rapport avec la plus haute société bordelaise.

La rapide ascension des Coutre allait poser un problème nouveau aux yeux d'une partie de cette société. Jusque-là, des gens qui habitaient Lormont, la Bastide ou la Souys, de l'autre côté de l'eau, n'importaient que fort peu aux regards des opulents propriétaires de l'Entre-Deux-Mers, tous possesseurs, aux Chartrons, de charmants petits hôtels élevés par Louis et ses successeurs, quand ils ne sont pas hérités des plus élégantes époques classiques. Mais la plupart d'entre eux rencontraient M. Prosper Coutre à la Chambre de commerce, voire au cercle de la Maison Gobineau, dont il s'était mis,

après s'être habilement fait présenter par des parrains de poids et de tout repos, enfin même dans les coulisses du Grand Théâtre, où, depuis quelque temps, il fréquentait, non point tant, il faut bien le dire, par amour désintéressé de l'art dramatique, que par amitié pour la danse et pour les danseuses. M. Prosper Coutre avait une maîtresse, rousse et bête, il est vrai, répondant au nom de Célénie Murier ; il l'avait choisie dans les premiers sujets, ne pouvant mieux ; et, de même, ses cigares venaient tout droit de la Havane, comme son fusil de chasse à deux canons damasquinés, d'Angleterre, où il l'avait payé dix-huit cents francs.

Le succès de cet homme adroit avait ébloui, autant que Bordeaux pouvait l'être. Bien qu'il ne fût pas des Chartrons, les gens des Chartrons ne lui faisaient pas trop grise mine. Sa position intermédiaire d'habitant de la Souys aida les plus intransigeants à passer sur ce fait qu'il ne devait pas sa fortune au commerce des vins, qui seul ennoblit, en Gironde. Du moins n'était-il point de la Rousselle, ni de Saint-Michel ; c'était beaucoup. En outre, pour ces notables Bordelais qui pensent tous tirer leur origine des compagnons d'armes du Prince Noir et font au moins remonter leurs papiers de famille à la domination anglaise du quinzième siècle, — ce sont les croisades de cette aristocratie locale, — Prosper Coutre avait ce particulier mérite de faire paraître en toute chose une anglomanie décisive, la plus glaciale correction. Les dernières objections à lui accorder le traitement d'égalité avec n'importe quel ressortissant des Chartrons tombèrent d'ailleurs sans retour lorsqu'il eut annoncé à quelques amis de coulisses et de cercle son intention d'envoyer son fils Eugène terminer ses études en Angleterre. C'était la plus profitable manière de se débarrasser pour un temps de ce grand garçon qui commençait à donner de la tablature, et que son père rencontrait à son gré un peu trop souvent dans les loges des petits théâtres où il fréquentait, voire même du grand. Prosper Coutre n'envisageait pas d'un bon œil que son fils pût ainsi prendre à son endroit des prétextes à familiarités déplacées.

*
* *

Pour en revenir à sa plus constante préoccupation, qui était de se pousser au premier rang de la société bordelaise, M. Prosper Coutre résolut de frapper un grand coup et de clore, par une manifestation d'importance, la série de ses successives démarches, dont l'admission au cercle, quelques parties fines avec Célénie, où avaient été invités, sans qu'ils pussent se dérober, les cinq ou six membres les plus influents de la Chambre de commerce, et enfin l'annonce du prochain

départ d'Eugène pour l'Angleterre avaient été les étapes savamment échelonnées. Prosper était un homme beaucoup trop avisé pour ne pas se rendre compte que de faire un whist au cercle avec d'honorables vieillards, ou de traiter quelques relations en cabinet particulier dans la compagnie de jolies filles ne constitue pas un titre suffisant pour vous faire obtenir un véritable droit de cité. Au cercle, dans les coulisses, il n'était que M. Prosper Coutre. La seule façon de s'affirmer et de faire tomber d'un coup les dernières réticences était de traiter audacieusement d'égal à égal avec les puissances à conquérir, en les obligeant à passer l'eau et à venir dîner chez lui. Ce projet, longuement mûri, M. Coutre en voulut d'abord faire l'essai dans sa famille. Non qu'il considérât que les femmes, et la sienne en particulier, eussent des manières de voir susceptibles d'entrer jamais en ligne de compte, ni que des enfants pussent avoir en rien voix au chapitre. Mais enfin, c'était un public ; et, à exprimer pour la première fois, quand ce serait devant des bœufs, une idée longtemps méditée, c'est la faire sortir des limbes, entrer dans le monde des réalités, prendre corps. La pensée de M. Prosper Coutre prit corps un certain dimanche de janvier 1855, dans sa nouvelle maison de la Souys, au moment que la famille Coutre achevait de dîner dans la petite salle à manger du rez-de-chaussée, qui donnait sur le jardin.

— Estelle, fit M. Coutre.

Estelle eut un sursaut, suivi d'un battement de cœur. C'était toujours le premier effet qu'exerçait sur elle la voix sèche de son mari.

— Estelle, reprit-il, Eugène va avoir vingt ans dans un mois aujourd'hui, n'est-ce pas?

— Le 23 février, précisa Eugène, exactement.

— Eh bien, ma chère amie, à l'occasion du vingtième anniversaire de ton fils, j'ai l'intention (M. Coutre s'arrêta un temps et répéta en scandant le mot)... l'in-ten-tion de réunir ici quelques-uns de ses amis, dont les parents ne manqueront certainement pas de les accompagner. J'aurai également quelques-uns des miens, auxquels je dois depuis trop longtemps une politesse. Ce ne sera pas un dîner, simplement une petite réunion intime dans la soirée. Le préfet viendra.

— Le préfet? répéta Estelle.

— Le préfet, reprit Prosper. Je lui en ai touché deux mots, au dernier banquet de la Chambre de commerce. C'est entendu.

— Mais... qui comptes-tu... inviter?

— Je te l'ai dit. Les amis d'Eugène, et les miens, MM. d'Entremer, Sarlance, Cadillac, le président...

— Mais... mon ami... je ne sais pas... les domestiques... émit timidement Estelle, effrayée de la nouveauté.

— La maison est assez grande, j'imagine? conclut sèchement M. Coutre.

Cependant il était content de l'effet produit. Julie paraissait charmée de la perspective, si sa mère l'était un peu moins. Quant à Eugène, flatté dans sa vanité de ce qu'il se voyait le prétexte de cette réception, il marquait toutefois une réticence. Son père en comprit la raison, et le regardant, en clignant de l'œil, pour parer d'avance une objection :

— Tu peux y aller. Ce sera bien. Les amis de M. Eugène Coutre peuvent venir passer la soirée chez son père, je suppose?

Eugène rougit légèrement et protesta. Il inviterait ses amis, dès le lendemain. Sans doute, il eût mieux aimé n'en rien faire. Accoutumé au luxe de ses camarades, fils de vins illustres, de compagnies de navigations tentaculaires, de banques millionnaires, il n'était pas très sûr de ne pas paraître médiocre à côté d'eux et redoutait pour la demeure paternelle des comparaisons désobligeantes.

Prosper sentit qu'il fallait ébranler les derniers scrupules de son héritier.

— Tu as une excellente occasion dans ton départ pour Londres. Avant de quitter Bordeaux, tu reçois tes amis chez ton père, pour leur dire adieu.

Il ajouta, avec une gravité dont l'accent de confiance émut la vanité d'Eugène :

— Entre nous, je ne serai pas fâché de voir ces messieurs ici. Tu comprends? Des gens du même monde...

Puis il détourna la conversation.

— A propos, ton ami Sarlance a un petit cheval bien mignon... Je l'ai aperçu ce matin, qui descendait de voiture, devant chez Gazeau...

Eugène rougit à nouveau, mais de plaisir cette fois, car il se trouvait dans la voiture de Sarlance, et ravi que son père l'y eût vu, ce dont il doutait.

* * *

Coutre manœuvra fort habilement. Il sut laisser entendre au général commandant la place de Bordeaux que le préfet avait accepté son invitation, et au préfet, que le général lui faisait un pareil honneur. De sorte que tous deux viendraient. Au cercle, une série de schelems malheureux, utilement perdus, assura à M. Coutre la sympathie des partenaires gagnants. Plusieurs d'entre eux avaient

des fils amis d'Eugène, dont le départ était si approuvé. Le récent achèvement de la maison Coutre, seule visible de Bordeaux, avec sa tourelle élégante, entre les camartaux, sur le quai presque inhabité de la Souys, fournit un excellent prétexte. On parlait de grosses dépenses. Le bruit se répandit en outre dans la ville que les Coutre allaient prochainement pendre la crémaillère. La discrétion de Prosper le servit. Plusieurs personnes qui n'avaient pas reçu d'invitation, à qui peut-être, crainte de faire un pas de clerc, on n'en avait pas envoyé, s'arrangèrent pour laisser entendre qu'elles n'auraient pas été fâchées d'être de la fête. On connaissait les bonnes relations de Prosper Coutre avec le préfet. Sa présence à la soirée Coutre, sue tout de suite, influença les hésitants. Dans ces premiers temps de l'Empire, beaucoup qui ne demandaient qu'à se rallier au nouvel ordre de choses, qui ne l'avaient pas fait encore, faute de confiance d'abord, d'occasion ensuite, en trouvèrent là une excellente pour faire plus commodément connaissance avec le représentant du pouvoir, sur ce terrain neutre et neuf. C'était peut-être aussi la raison de l'acceptation du préfet. Et Coutre fit d'une pierre deux coups. Avant 48, il n'avait jamais eu d'opinion politique bien déterminée. Louis-Philippe lui paraissait ridicule : 1° parce que son beau-père Lesprat affichait des sentiments orléanistes ; 2° parce que Prosper Coutre avait une instinctive horreur pour les vaincus. Les journées de Février lui avaient inculqué un profond dégoût pour les républicains allumeurs d'incendies. En outre, lors de son passage à Bordeaux et de sa réception par la Chambre de commerce en 1852, le prince-président avait publiquement serré la main de M. Coutre. De sorte, qu'à des raisons toutes sentimentales de bienveillance à l'égard du prince, il n'eut, pour accueillir l'Empire, qu'à écouter parler en lui les naturelles sympathies du commerçant pour un gouvernement dont la première parole avait été : « L'Empire, c'est la paix. » Il n'en avait pas voulu à cet Empire d'un manquement à sa parole, quand l'Empire avait fait la guerre, puisque c'est à la guerre qu'il devait sa soudaine élévation et sa fortune. Enfin, le loyalisme tôt manifesté de M. Coutre lui avait valu quelques témoignages de sympathie de la part des pouvoirs publics. Il avait rendu quelques services, entre la préfecture et la Chambre de commerce. On lui sut gré de n'avoir pas longtemps balancé. Il entrevit un jour la possibilité d'exercer, à Bordeaux, une influence, et peut-être autre chose encore, un rôle à jouer, des honneurs, la croix. Ces combinaisons, ces soucis, ces intérêts, le soin minutieux qu'exige la conduite d'une telle diplomatie, expliquent la facilité relative avec laquelle Prosper Coutre réussit à assurer le succès

de son ambition mondaine à l'égard de la haute société girondine, et justifient le violent accès de mauvaise humeur qui fit un instant sortir de lui-même un homme aussi maître de soi, au point qu'il laissa voir dans sa colère la véritable forme de sa bouche (mais il la repinça tout aussitôt, sévèrement) lorsque l'innocente Estelle, si distraite, crut pouvoir lui poser la question qui, depuis si longtemps, la préoccupait : c'est à savoir si Prosper comptait inviter les Brun à sa crémaillère.

M. Coutre n'y avait pas songé un seul instant. Au premier abord, la question lui parut absurde. Naturellement non, les Brun n'étaient pas invités. Ce n'était pas une soirée de famille. Quelle figure feraient-ils au milieu des représentants de l'aristocratie bordelaise, les pauvres cousins de la rue Sainte-Catherine?

— Caroline ne viendra sûrement pas, hasarda Estelle. Mais les enfants... il me semble... Aricie et Paul... on aurait pu...

Il fallut beaucoup de courage à Estelle pour aborder ce sujet difficile. D'elle-même, elle n'y eût certes pas songé. Mais son père, préoccupé de la réception, et qui, depuis qu'il avait été mis au courant de ce projet, ne cessait de le retourner dans sa tête, avec cette persistance des vieillards à fixer sur un seul point l'inquiétude de leur esprit vague, son père paraissait beaucoup tenir à la présence de ses petits-enfants Brun. Il ne doutait pas de cette présence. Et en somme, encore que débile, c'était lui le maître de la maison, le chef de famille. Il entendait bien figurer lui-même à cette fête. Coutre l'avait forcément prévu, mais il en avait écarté le souci, remettant à plus tard le soin d'y parer. La question était posée. L'ambitieux marchand de bois en eut un vif mouvement de colère. Il dit des choses fort pénibles à Estelle sur les siens en particulier, et sur la sottise des femmes en général, qui ne comprennent rien à rien, s'embarrassent de scrupules ineptes, prétendent tout envisager du point de vue du sentiment.

— Aricie a l'air d'une bonne... Et cet imbécile de Paul... ce poète... ce républicain !... Il n'a seulement pas de frac, je parie ! Il viendra en veste, avec sa tignasse ébouriffée, et il faudra que je le présente... « Monsieur le marquis, je vous présente mon neveu... M. Paul Brun... marchand de ficelle... » Ah ! non, non et non !

— Allons, Prosper... calme-toi ! disait Estelle, ce sera comme tu voudras : je ne te force pas... tu sais bien !

Dès que l'irascible M. Coutre ne sentit plus de contradiction devant lui, son irritation tomba.

— Au fait, pensa-t-il, qu'est-ce que cela me fait? Ils seront là... je ne les verrai pas... Personne ne s'avisera d'eux dans cette foule...

(l'idée de foule le fit sourire ; il vit en pensée la maison remplie, les lustres allumés, le scintillement des lumières, la longue rangée des voitures devant la porte, sur le quai)... Oui, reprit-il à haute voix, en s'adressant à son épouse, eh bien, soit ! ils viendront, tes neveux, ta nièce... Mais je ne les verrai pas... je ne ferai pas attention à eux. Ils ne comptent pas. Est-ce qu'ils comptent, voyons? Pff !...

Il sortit, haussant les épaules, claquant la porte. Mais il s'arrêta dans le vestibule aux stucs neufs, considéra la noble révolution de l'escalier blanc, revêtu de placages de bois bien cirés, sous son plafond peint, et, au milieu, cette nymphe de bronze qui élevait un lampadaire. Il fut satisfait de l'effet, et, calmé, silencieusement, se prit à sourire.

* * *

Visite d'Aricie à la Souys.

— Mais, ma tante, disait Aricie, je n'ai rien à me mettre ! Vous êtes bien bonne d'avoir pensé à nous inviter... Paul viendra, certainement. et Melchior aussi... Moi, je resterai avec maman... Elle me fait peine... Vous ne l'avez pas vue depuis un mois?... Oh ! vous la trouverez bien changée... elle est fatiguée, vous savez...

— Mais si, tu viendras, ma chère Aricie, répondait Estelle. Ton grand-père y tient par-dessus tout... ton oncle aussi, naturellement...

— Je suis si sauvage... et puis, ma tante... je n'ai pas de robe !

— Comment, pas de robe? Et celle que je t'ai donnée... pour tes fiançailles? Tu ne l'as jamais mise...

Aricie baissa tristement la tête.

— C'est vrai, tante... je n'y pensais plus...

Quand Aricie sortit, elle fondit en larmes et pleura tout le long du chemin.

« Elle n'est pas méchante, tante Estelle, pensait-elle. Mais elle m'a fait de la peine. Cette robe... comme elle m'a dit cela !... Mon Dieu, elle trouve cela naturel... Elle a oublié, elle ne peut pas imaginer que je pense toujours à... »

Elle ne disait pas de nom. Elle pleurait seulement sur une place vide dans son cœur. Elle franchit le long pont de pierre sans s'apercevoir du chemin parcouru. Dans l'ombre, parmi l'odeur salée des bateaux amarrés, chargés d'épices, de morues, de câbles sentant le goudron, l'eau du fleuve invisible, en se brisant contre les piles des arches, ruisselait avec un bruit monotone, argentin et froid ; et de temps à autre, une vague plus lourde claquait un ponton, une chaîne grinçait. Des barques glissaient sur l'eau noire, dont on n'apercevait que le feu de proue... Aricie s'arrêta un instant, s'ap-

puya sur le bord du pont, soupira profondément ; il lui sembla que tout l'air venu de la mer entrait en elle, elle en éprouva un soulagement, une détente. Puis, elle-même étonnée de cette minute de vacances, qu'elle avait prise, elle se tamponna doucement les yeux de son mouchoir. Elle ne voulait pas qu'en rentrant, on pût voir qu'elle avait pleuré. La petite phrase maladroite distillait toujours le poison dans son cœur... « Celle que je t'ai donnée pour tes fiançailles... tu ne l'as jamais mise... » Non, elle ne l'avait jamais mise et ne la mettrait jamais.

Elle l'avait rangée dans un tiroir, cette belle robe inutile, comme le symbole de ce qui n'était pas fait pour elle. Parfois, seule, dans sa petite chambre froide, elle ouvrait le tiroir, et regardait longtemps la robe, en pleurant, comme si c'eût été la robe d'une morte, conservée avec piété. Et depuis sept années déjà, elle était comme morte, en effet... « C'eût été ma robe de jeune femme », pensait Aricie. Jamais elle ne se disait le nom d'Henri Lautaret. Seulement, elle restait en contemplation, le regard perdu, l'âme ailleurs, tout entière avec son chagrin. Elle disait elle-même « mon chagrin ». C'était tout. Nul autour d'elle ne s'apercevait de son changement. Elle avait déjà quelques fils d'argent dans ses cheveux.

*
* *

Ce fameux 23 février arriva. Le long effort de Prosper fut couronné d'un plein succès. Sur trente personnes invitées, deux seulement s'étaient excusées. C'étaient des gens sans conséquence : un ami d'Eugène et Melchior Brun, qui profitait d'un rhume pour rester auprès de sa mère. Prosper Coutre eut la satisfaction de voir son neveu Paul arriver correctement vêtu d'un frac. Il fut, à cet aspect, déchargé d'un si grand poids qu'il poussa l'amabilité jusqu'à faire compliment à la pauvre Aricie qu'il trouva tout à fait charmante. Elle l'était, réellement ; mais, dans son cœur, bouleversée : il lui avait fallu mettre la robe donnée par la tante Estelle. Sa mère l'y avait obligée, par scrupule envers sa sœur, afin de ne pas l'offenser. Aricie avait fait seulement quelques retouches, elle-même. C'était une robe de soie, vert pâle, avec des ruches ; cette couleur allait fort bien avec le visage blond de la jeune fille. Bien qu'elle eût trente ans, elle ne paraissait pas son âge. Elle portait autour de son cou le petit collier de corail que son père avait autrefois offert à sa mère, le jour de son entrée dans la maison. Sa timidité ajoutait un charme délicat à sa physionomie, elle lui donnait un petit air rêveur. Estelle Coutre, en l'apercevant, fut stupéfaite de la transformation,

et, à part soi, elle regretta de lui avoir fait cadeau de cette robe si jolie. A la fois, elle était jalouse de sa nièce — on pouvait être jaloux d'Aricie ! — et pour elle-même, et pour sa fille Julie, éclipsée soudain à ses yeux par la cousine pauvre.

La réception fut de tous points parfaite. Prosper Coutre, sous une correction glacée, éclatait d'un orgueil ingénu. Un laquais annonçait les invités, comme dans les dîners les grands crus. Les noms de M. le marquis d'Entremer, de M. le comte de Saint-Estèphe, du vicomte de Brion, du baron de Sauternes sonnaient agréablement aux oreilles. On était seulement étonné de ne pas entendre, après ces syllabes illustres, énoncer la date de la cuvée. Mais les titres remplaçaient le chiffre éloquent des années, et cela faisait une compensation. D'autres noms, pour ne pas évoquer de vins, n'imposaient pas moins. MM. Durand, Lopès, Picaille et Santa-Maria, qui représentaient la finance, figuraient, bout à bout, un demi-milliard ; et vingt-quatre heures après, pour sa seule part, M. Durand, en se faisant sauter la cervelle, faisait un honorable pouf de 100 millions. La Brède et Cadillac eussent de leurs flottes assemblées couvert la Gironde, du pont Marengo à la pointe de Grave. M. de Sarlance, à lui seul, eût pu alimenter Bordeaux de prés-salés pendant deux mois, en cas de siège. Auprès de ces notabilités, sans doute, M. Barthélemy Lesprat faisait une figure un peu bien roturière. On lui sut gré néanmoins de représenter si exactement, depuis un demi-siècle, l'activité, le bonheur et la réussite. Immobile dans son fauteuil à roues que l'on avait poussé près de la cheminée, ce vieillard sourd, un peu gâteux, cravaté de blanc, sévèrement boutonné dans sa redingote à la Guizot, c'était, aux yeux de ces aristocrates commerçants, le type le plus achevé du siècle, le bourgeois riche, l'homme du Tiers, parvenu au plus haut de l'échelle. A la fois ils le méprisaient, parce qu'il était Lesprat, tout court ; et il entrait une certaine admiration dans leur façon de lui donner son nom : « Monsieur Lesprat. » Ce « monsieur », dans leur bouche, avait une valeur de titre de noblesse. Quant à Prosper Coutre, le sentiment était à son endroit des plus divers. Il était désormais admis qu'il avait gagné sa partie. On le considérait comme un égal ; et comme un égal, maintenant, on pouvait être son ami, ou son ennemi, selon le cas. C'était une autre affaire.

Le préfet vint tard, comme les jeunes gens dansaient, et que des groupes s'étaient formés, dans les coins, où certains échangeaient des chiffres, évaluaient sur d'imperceptibles indices le degré de fortune des uns ; où d'autres, avec une gravité de diplomates, disputaient de la chaleur d'un vin, de son bouquet, de son arome. On

entendait des mots techniques, mêlés d'images singulières : tel vin faisait robe de velours, ou queue de paon ; tel madérisait, en bouteille ; un troisième avait une belle jambe, un autre méritait cette appellation : jolie fille ! A l'arrivée du préfet, M. Coutre fut soulagé d'un grand souci. Il craignait que l'absence de cet important fonctionnaire ne fût interprétée comme un échec, un désaveu. Il lui sut un gré particulier d'être venu, d'autant qu'un mouvement se dessinait parmi certains groupes, où l'arrivée du représentant de l'autorité avait subitement enlevé toute espèce d'intérêt à la question du fret, à la discussion sur la supériorité de tel cru, sur telles méthodes de cépage, voire même à la médisance. De nouveaux groupes se formaient, insensiblement rapprochés, l'œil sur le préfet, pour le moment gracieusement occupé à présenter aux dames ses hommages. Il avait été nommé à Bordeaux depuis peu. On ne le connaissait pas très bien encore ; et, dans l'attente, on lui passait un peu de fantaisie. C'en est une que de placer les dames en premier. Toutes les personnes sérieuses savent, à Bordeaux, qu'elles ne viennent qu'en troisième. Le vin d'abord, et puis le fret : la bagatelle ensuite.

Or, quel n'eût pas été le scandale, si l'on eût su, du côté des personnes sérieuses, de quoi le préfet entretenait si galamment la jeune comtesse de Brion, et, tout autour de lui, à la manière parisienne, un cercle charmant de jolies femmes. Ce sujet eût paru ridiculement insolite : il s'agissait de poésie. Le nom de Lamartine fut prononcé, Mme de Brion en raffolait. Niedermeyer lui avait envoyé sa mélodie du *Lac*, avec une flatteuse dédicace. C'était une souple créole, brune et blanche, nonchalante, aux yeux de velours.

— Oui, oui, disait le préfet, en caressant ses favoris, d'une belle main ; un grand poète, assurément... L'homme politique me plaît moins... Il prétend siéger au plafond... dans les nuages... Hi ! Hi !... On dit qu'il a deux millions de dettes. Il a fait appel au public pour les payer... Cet homme-là, ce n'est plus une lyre... c'est une tirelire !

Bien que le mot ne fût pas tout neuf, on rit. Ce préfet était spirituel.

— J'ai souscrit, dit Paul Brun, que le nom du poète avait attiré du côté des dames.

— A quoi? demanda Coutre, survenant.

— A la souscription en faveur de Lamartine.

M. Prosper Coutre n'était pas au courant. Il fit une moue.

— Deux millions de dettes? Peste ! Et un poète, encore? C'est peut-être une canaille, ce n'est sûrement pas un imbécile...

Il n'en revenait pas, qu'un poète pût avoir deux millions de

dettes. L'importance de la somme mêlait à son mépris une certaine considération.

— Comme si le gouvernement n'aurait pas dû éviter cette humiliation à l'immortel chantre d'Elvire ! Mais non... il exile Victor Hugo et laisse crever de faim Lamartine ! s'écria Paul Brun avec vivacité.

L'enthousiasme du naïf garçon parut de mauvais goût, et jeta un froid. Le préfet leva légèrement les sourcils, diplomatiquement désapprobateur. Cependant Mme de Brion regarda le jeune M. Brun avec sympathie.

— Vous aimez la poésie, monsieur? dit-elle en battant des cils.

— Ce jeune homme a du feu, c'est bien, émit le préfet avec ironie. Qui est-ce?

Prosper Coutre était furieux. Il prit le préfet sous le bras, l'emmena.

— Une tête brûlée... un enfant... excusez-le... je suis désolé... Voilà bien le fruit de ces campagnes scélérates !...

Paul Brun se trouva tout seul dans une embrasure, avec un jeune homme à lorgnon, d'air timide. Paul, excité, s'efforçait de communiquer sa flamme à ce bénévole interlocuteur. A ses professions de foi républicaine et romantique, le jeune homme au lorgnon répondait avec politesse, en acquiesçant : « ...Certainement... sans doute... en effet... »

— Si nous allions nous rafraîchir? proposa Paul, à bout d'éloquence, en entraînant son nouvel ami vers le buffet.

Ils y retrouvèrent Julie Coutre, avec Aricie, au milieu d'un groupe.

Julie s'amusait beaucoup, parlait haut, artificielle et animée. Aricie était réservée. La tête lui tournait un peu, à cause de tout ce monde, aux voix perçantes, assurées. Le jeune homme à lorgnon salua Julie, qui le présenta. Il était ingénieur, en relations d'affaires avec la maison Coutre, et, bien que timide, important. Il s'occupait de la construction des chemins de fer du Midi. Comme il avait fait récemment passer une grosse commande de traverses aux chantiers de la Souys, M. Coutre le tenait en grande estime, avait prédit son avenir. Il s'appelait Marcelin Jouvenet. Paul lui serra la main. Marcelin s'inclina devant Aricie, et perdit un gant qu'il ramassa en s'excusant. Puis il se mit à rire de sa maladresse. Aricie sourit avec bienveillance. Ce grand garçon gauche ne lui était pas antipathique. Il avait de bons gros yeux bleus derrière son lorgnon. Au milieu des amis d'Eugène, importants et fats, il était le seul qui fût naturel.

## II

## Les bains d'Arcachon.

Caroline Brun n'allait pas bien. Elle avait le cœur fatigué. Naturellement, elle n'entendait pas se soigner, encore moins prendre du repos. Le magasin avait besoin d'elle : elle n'avait pas le temps d'être malade. Et de fait, elle était l'âme de la maison, toute la journée allant et venant, au comptoir ; le soir, révisant les comptes au grand-livre mollement tenu par Paul, tandis que Melchior entretenait les relations avec les représentants et les fabricants, visitait les dépositaires, à Bordeaux et aux alentours. Émile était toujours en Amérique. Il avait fondé, à San Francisco, un comptoir d'exportation, où l'on trouvait de tout, du vin, des cotonnades, de la toile, et jusqu'à des baraquements, spécialement construits à la Souys, pour les émigrants. On les envoyait là-bas démontés, il n'y avait qu'à les rajuster sur place. Les affaires n'étaient pas mauvaises. Dans ses lettres, Émile se plaignait seulement du climat, et de l'ennui d'être si loin des siens. Aussi, pour le réconforter dans son exil, chaque bateau qui partait emportait à destination de ce pauvre Émile une longue missive d'Aricie. Longues, tendres, consolantes confidences, minutieux journal d'une vie sans événements, d'une répétition morne, où tous les jours sont pareils à eux-mêmes, se consument d'eux-mêmes, sans espoir d'aucun changement.

A force de ruse, d'insistance, Aricie obtint de sa mère qu'elle consentît à voir un médecin. Il fallut recourir à un subterfuge. Estelle amena le sien, sous prétexte de rendre visite à sa sœur, un jour qu'elle était de passage à Bordeaux et devait ramener le docteur, un vieil ami, dîner à la Souys. Le médecin ne trouva aucun mal particulier à Mme Brun. Elle était fatiguée, voilà tout, elle se surmenait. Il conseillait un peu de repos, et, si c'était possible, un petit voyage, un changement d'air.

— Il est fou, répondit Caroline, avec un haussement d'épaules quand l'homme de l'art fut parti.

Et puis, où aller? Il y avait bien Floirac, où, en d'autres temps, le vieil oncle curé aurait été content de recevoir Caroline. Mais l'abbé Lesprat avait lui-même bien baissé, ces dernières années. Il était podagre, perclus.

— J'ai une proposition à te faire, dit à Aricie sa tante Coutre, un jour que la nièce lui rendait visite à la Souys. Je passerai l'été avec Julie à Arcachon. Ton oncle reste à Bordeaux pour ses affaires,

il ne viendra que le samedi. La chambre d'Eugène est vacante. Pourquoi ne viendriez-vous pas, ta mère et toi, passer quelques jours près de nous? Julie en serait bien contente. Le magasin... eh bien! Melchior et Paul s'en tireraient. Il faut bien qu'ils apprennent les affaires tout seuls...

Caroline se laissa corrompre. Sa sœur lui représenta avec habileté qu'Aricie avait besoin de ce changement. Prosper insista même auprès de sa belle-sœur avec une affabilité inaccoutumée. Il n'était pas fâché de savoir sa femme et sa fille en compagnie à Arcachon.

Depuis le départ d'Eugène pour Londres, assuré de ne point s'exposer à de fâcheuses rencontres familiales dans les coulisses où il fréquentait, il avait une fringale de liberté. Mlle Célénie Murier tenait une place importante dans sa vie. Le mois d'août vit donc cette chose singulière : pour la première fois de leur existence, Caroline Brun et sa fille franchirent le seuil de la maison à colombages de la rue Sainte-Catherine, et n'y revinrent pas coucher le soir. C'était le premier voyage d'Aricie. Dans la nouveauté de l'aventure, elle croyait aller au pôle. Elle avait une petite trousse, avec un flacon d'arnica, du taffetas, de l'eau de mélisse, en cas qu'il n'arrivât un accident, ou qu'on ne fût malade en chemin de fer.

Ces vacances furent délicieuses pour Aricie. Du jour au lendemain, comme transplantée par le pouvoir magique d'une fée, elle connut une vie oisive, élégante et douce, où nul soin ménager ne la venait distraire et réclamer. Les premiers temps, à peine était-elle assise dans un fauteuil, elle se relevait brusquement tout soudain, et demeurait coite, étonnée de n'avoir rien à faire, honteuse aussi d'être inutile. Alors elle se rasseyait auprès de sa charmante tante Estelle, parfumée, dolente et placide, s'éventant avec une grâce un peu molle, dans la verandah. De là, entre les stores surchauffés, qui dégageaient une odeur douce de résine, à travers les fûts des pins qui touchaient presque à la maison, de ce côté, on apercevait la mer étincelante, et, de temps à autre, une voile triangulaire et penchée, le vol souple et sinueux d'une mouette. Le chalet n'appartenait pas aux Coutre. Ils le louaient depuis des années, ils avaient une promesse de vente. Aricie était étourdie du luxe qui l'environnait, mais une surprise plus délicate la ravit. Grâce à l'intimité de ce séjour, elle découvrit le véritable caractère de sa tante. Rendue à elle-même, dès que la présence du terrible Prosper cessait un instant de la méduser, Estelle se retrouvait, paraissait alors ce qu'elle était réellement : la meilleure des femmes. Elle avait le cœur bon, c'est la revanche des gens faibles. Aricie s'éprit d'une vive tendresse pour cette tante si peu connue. Julie même lui parut charmante. Était-ce

l'absence de son frère? l'effet de la solitude, où les êtres se retrouvent, et, privés du contact du monde et de sa déformante influence, reviennent à leur vrai naturel? Elle était tout autre, affectueuse, spontanée. Dès cet instant, les deux cousines furent amies. Julie était musicienne, elle peignait à l'aquarelle. Elle avait dix-neuf ans, beaucoup d'enfantillage dans le caractère, des foucades d'enfant gâtée. Elle voulait que tout lui cédât. Peu de santé avec cela. Brusquement entichée d'elle, il fallait qu'Aricie ne la quittât plus. Et devant les dons de Julie, sa facilité, sa jeune grâce d'animal bien né, Aricie montrait une sorte d'étonnement admiratif, cette sorte de tendresse passionnée que les âmes très hautes, mais naïves, ressentent souvent pour des êtres qui ne les valent point, mais dans lesquels elles admirent un bonheur, une réussite qu'elles ne connaîtront jamais pour leur part, et que leur excessive modestie leur fait prendre, chez les autres, pour des qualités.

Souvent, toutes les deux, elles allaient se promener ensemble, à travers les pins, du côté de Picaye ou de Mouleau, choisissaient un endroit sauvage à l'écart, et assises sur le sol couvert de fines aiguilles desséchées, où les pas glissaient, longuement regardaient, par delà le bassin fermé, l'immense étendue. Là, dans la paix otieuse à peine troublée par les grands coups de vent dans les branches et le gémissement des flots déferlant à leurs pieds sur le sable, Aricie s'abandonnait avec délices au bonheur de se confier. Pour la première fois, elle avait une amie, avec qui parler, se détendre. Elle disait alors sa vie, ingénument, son secret excepté. Elle parlait à Julie des siens, des souvenirs de sa petite enfance, du presbytère de Floirac, des fleurs cueillies dans le bourdonnement des cloches, des amusantes inventions de l'oncle curé, de leur grand-père. Julie ne connaissait en lui que le vieillard déchu : à cette image triste, Aricie substituait à petits coups un portrait plus vivant, plus gai. Elle parlait aussi de ses frères, de son cher Paul, si généreux, si intelligent, toujours plongé dans ses lectures, en correspondance avec des poètes, Paul, si haut placé dans son esprit, supérieur à elle ; du bon Émile, parti un jour sur ces flots qui venaient mourir devant elle, au delà desquels il vivait d'une vie mystérieuse, aventureuse et inconnue. Elle rapportait son voyage, qui avait duré cinq mois de traversée, les détails qu'elle en avait elle-même appris par ses lettres, et San Francisco, et le passage de la ligne, et les bancs de poissons volants rencontrés du côté de la Guadeloupe. Ces humbles détails amusaient Julie. Par l'entremise d'Aricie, elle accédait à un monde imaginaire et charmant d'étrangeté, dont nul ne l'avait jamais entretenue ; et de la personne même d'Aricie, de sa façon de s'exprimer, simple, mais

juste, de son air enjoué, de son cœur partout présent, jusque dans ses plus modestes paroles, naissait pour la jeune fille un charme d'une secrète influence dont elle se sentait touchée et pénétrée, comme d'une musique céleste. Si elle avait su discerner la raison de ce qu'elle trouvait de si attachant dans sa cousine, elle aurait compris qu'Aricie avait un cœur tout embaumé de poésie.

D'autres fois, Mme Coutre voulait descendre sur la plage. Elle se faisait chercher en voiture. Caroline restait au jardin ; Aricie accompagnait sa tante et sa cousine. On faisait d'abord un tour dans la forêt, on redescendait ensuite jusqu'à la plage, au moment de goûter. C'était l'heure mondaine. Les baigneuses étonnaient bien un peu Aricie, avec leurs peignoirs aux vives couleurs, et leur indifférence à se laisser indiscrètement admirer des spectateurs, au moment qu'elles entraient dans l'eau, ou en sortaient, vêtues de tenues de bain sombres, avec des jupes courtes de cantinières. Une fois, il y eut un scandale, produit par une dame qui avait osé se montrer sur les planches en maillot rouge. Arcachon en jasa longtemps. A l'extrémité du petit golfe, on apercevait le bain des hommes, éloigné, dont les femmes n'approchaient pas. Par ailleurs, le spectacle était fort joli, d'une gaieté pimpante pour l'œil, avec le bariolage des tentes si nettes au soleil, la vivacité des ombrelles, les toilettes claires des femmes, et, par delà le sable jaune et scintillant, la frange blanche de l'écume, le vert phosphorescent des flots. Sur le bassin, on voyait virevolter comme des mouettes les fines barques bien gréées, luisantes, nettes et rapides sur les eaux, prenant des bords avec une précision délicate ; les voiles aiguës contre le bleu du ciel avaient une blancheur lustrée : d'autres, à l'extrême horizon, se confondaient avec la crête mousseuse d'une vague, ou l'aile d'un oiseau marin. L'air sentait l'eau, le sel, l'odeur balsamique des forêts de pins avoisinantes. Et tout autour d'elle, Aricie admirait avec un étonnement naïf les élégances balnéaires des promeneuses en cerceaux, en cages, en crinolines, maniant de minuscules ombrelles de dentelles à volants. Parmi elles on reconnaissait des Parisiennes, qui surprenaient par l'étalage de modes nouvelles, portaient avec désinvolture le « costume », la jupe cavalièrement relevée sur le jupon de ton contrarié. Au milieu de ces nonchalances, les visages hâlés des hommes tranchaient. Certains étaient encore revêtus de leurs suroîts cirés, ruisselants. Des cavaliers descendaient à cheval jusqu'à la terrasse du chalet des gaufres...

C'était là que Mme Coutre, à cinq heures, achevait sa promenade. On y goûtait de gaufres, de sirops. On était sûr d'y rencontrer des personnes de connaissance, toute l'oisiveté bordelaise, un petit

monde en raccourci. Étonnée des relations nombreuses des dames Coutre, Aricie eut la surprise de se voir une fois saluée par un jeune homme qu'elle reconnut aussitôt à son lorgnon d'or. C'était M. Marcelin Jouvenet. Aricie, qui, un peu à l'écart, attendait sa cousine et sa tante échangeant des propos divers avec des amies, Aricie crut d'abord que ce salut ne lui était pas adressé. Mais voyant ses parentes occupées ailleurs, elle dut bien se persuader que c'était elle qu'avait reconnue M. Jouvenet. Elle le salua à son tour avec modestie. Mme Coutre et Julie arrivèrent dans cet instant. M. Jouvenet vint leur présenter ses hommages. Il était à Arcachon depuis deux jours. Il sollicita l'honneur d'aller rendre visite à Mme Coutre, demanda si M. Coutre était avec ces dames. Ayant appris qu'il ne venait que du samedi au lundi, M. Jouvenet promit sa visite pour le dimanche.

Il vint le dimanche. Prosper Coutre le retint à dîner. Prosper Coutre était d'une humeur charmante. Il avait appris la veille, à la Chambre de commerce, le naufrage d'un navire apportant à Bordeaux un important chargement de bois pour une maison concurrente. Le chargement avait été complètement perdu : et de cette perte, la maison Lesprat et Coutre avait reçu l'heureux contre-coup. Prosper fit part de cet événement, qui n'était pas fâcheux pour tout le monde, le soir même, à M. Jouvenet, tout en fumant un cigare dans le jardin. Quand le jeune ingénieur voulut prendre congé, M. Coutre l'invita très aimablement à venir voir ces dames, en son absence. M. Jouvenet remercia beaucoup. Après qu'il se fut retiré, M. Coutre dit :

— Ce jeune homme a beaucoup d'avenir. Il est sorti de l'École Centrale avec le numéro deux. J'aurais moins confiance en lui s'il avait eu le numéro un. Il est mauvais d'être le premier trop jeune. On jette tout son feu. On se croit arrivé. Le numéro deux, c'est très bien.

M. Marcelin Jouvenet revint au chalet Coutre. Il y revint même plusieurs fois. Il était de bonnes manières, un peu timide, on le savait riche. Son lorgnon prévenait en sa faveur, il annonçait un homme rassis. Estelle fut sensible à l'assiduité de cet ingénieur en qui son mari avait découvert un si brillant avenir. Elle crut en devoir avertir Prosper.

— Je ne vois pas de mal au plaisir que M. Jouvenet peut prendre à venir chez vous, répondit M. Prosper Coutre avec une froideur diabolique.

Et à part lui, il pensa que sa femme était irrémissiblement idiote.

*
* *

Aricie était très troublée ; cette existence si nouvelle, l'absence de soins ménagers laissaient des loisirs jusqu'alors inconnus à son esprit. Elle goûtait avec une sorte de vertige inquiétant à cette activité du cœur si folle dès que, la discipline d'une tâche se dénouant, la rêverie lui succède avec ses pièges dangereux. Depuis qu'elle avait momentanément cessé de servir, — rue Sainte-Catherine, elle servait, — Aricie se voyait envahie par une extraordinaire puissance d'imagination. Certes, son chagrin ne l'avait jamais abandonnée, elle n'avait jamais cessé de nourrir dans son cœur le souvenir de son amour rompu, de son impossible bonheur. Cependant elle s'était résignée, à la longue ; elle n'avait pas de révolte, elle ne faisait nul grief au destin. Elle acceptait sa solitude, et, chrétienne, puisait dans sa foi la force de cette acceptation. Mais ce brusque changement de régime avait tourné depuis quelques jours toute son activité accoutumée au service exclusif de la vie intérieure, et, à la réflexion, elle se sentait moins certaine d'être résignée. Son cœur ne saignait plus, mais il était lourd, comme gonflé, avec, au fond, elle ne savait quoi d'inassouvi, qui appelait. Elle avait cru longtemps son cœur à jamais mort en elle. Et voilà qu'il recommençait de remuer, de nouveau elle l'entendait battre. L'espérance rouvrait ses ailes. Elle n'était donc, depuis si longtemps, qu'assoupie?... Ce fut avec une véritable terreur et le sentiment d'une monstrueuse découverte qu'Aricie s'aperçut enfin de la particulière sympathie qui l'entraînait vers M. Jouvenet.

Il ne lui avait rien dit. Ils n'avaient pas eu d'occasions de se trouver ensemble seuls. Il n'avait rien laissé paraître. Mais Aricie n'avait pas besoin qu'on lui expliquât les choses qui intéressent le cœur. Elle devinait si bien ! L'étrange assiduité du jeune homme avait une raison facile à comprendre, et si modeste qu'elle fût, Aricie ne pouvait douter qu'elle était la cause de cette mystérieuse attirance. M. Jouvenet ne le savait peut-être pas lui-même. Mais il était si gauche en la regardant, il paraissait si malheureux quand il lui fallait adresser la parole, si troublé quand il s'apercevait qu'elle regardait de son côté ! Par contre, si naturel avec Julie, avec les autres. Oui, M. Jouvenet aimait Aricie. Aricie aimait M. Jouvenet. Elle l'aimait parce qu'il était comme elle timide, et comme elle tendre, comme elle simple et vrai ; parce qu'il ne ressemblait pas aux autres. Et se surprenant elle-même à penser de la sorte à lui, Aricie se disait avec angoisse qu'elle n'avait pas le droit d'aimer, d'aimer

jamais un autre que celui auquel elle avait donné sa foi. Que pouvait faire qu'il fût mort, Henri Lautaret? Que pouvait même faire qu'avant de mourir, il se fût dégagé et lui eût rendu sa liberté? Vaine précaution, inutile. A jamais, dans son cœur, Aricie demeurait fidèle au souvenir de son premier et de son seul amour. Henri Lautaret ne comptait pas. Ce qui comptait, c'était l'amour qu'elle lui avait juré, auquel elle s'était juré de rester à jamais fidèle. Et voilà qu'un autre trouble la gagnait. Elle n'avait pas le droit d'y céder. Le faisant, elle eût été parjure, sacrilège. Elle n'y pouvait consentir. Cependant elle avait le cœur déchiré.

Et puis, d'autres scrupules ajoutaient à son intransigeance. Avait-elle davantage le droit de songer à M. Jouvenet? Elle était pauvre, l'horizon de sa vie médiocre. Lui, un brillant destin l'attendait ; chacun en convenait. Elle serait un fardeau pour lui, elle ne pourrait pas le servir, elle entraverait sa carrière. Raisons absurdes, qui n'avaient de force et de poids que ceux qu'elles empruntaient au scrupule sentimental d'Aricie. Un autre encore pesait sur elle. Julie avait insensiblement changé, paraissait triste, assez rêveuse, avec des brusqueries subites. Aricie en était surprise. Elle voyait sa cousine chercher souvent l'isolement, dans le jardin, l'éviter même. Un soir, après dîner, Julie étant sortie de la maison tardait à rentrer. Mme Coutre s'inquiéta. Aricie, restée seule entre sa mère et sa tante, s'offrit à aller chercher sa cousine. Elle la trouva sur la terrasse, au clair de lune, accoudée et rêvant. Elle l'appela. Julie ne répondait pas. Mais quand Aricie se fut approchée, elle se leva farouchement, et sourdement cria :

— Que me veux-tu?... Laisse-moi !... Laisse-moi !...

Déjà elle faisait un mouvement pour s'enfuir. D'une voix d'affectueux reproche, Aricie murmura :

— Julie...

Julie tomba en sanglotant dans les bras tendus de sa cousine. Elle y demeura longtemps. A la fin, en larmes, elle dit :

— J'ai du chagrin...

— Je sais... je sais... dit Aricie avec douceur.

Et comme une enfant, dans la nuit, la tenant bien serrée contre elle, elle lui caressait les cheveux et la berçait pour consoler ce grand chagrin.

*
* *

Dès lors, sa résolution fut prise. Malgré la douceur du sentiment nouveau qui l'emplissait, et cet appétit de bonheur réveillé en elle, la brève scène avec Julie dans le jardin fit jouer un ressort secret

au fond de sa conscience clairvoyante. Sur l'idée de cette possibilité de bonheur, se greffa aussitôt cette seconde idée, indissolublement liée à la première, qu'après ce qu'elle avait découvert de Julie, ce bonheur entrevu n'était possible qu'à la condition de faire le malheur de sa cousine. Aricie conçut nettement, avec force, le caractère exceptionnel de l'occasion qui s'offrait à elle de refaire sa vie. Elle n'était plus jeune. Si elle écartait Marcelin de sa route, elle apercevait qu'il lui faudrait désormais continuer sa route toute seule, sans espoir de mieux. D'autre part, elle savait qu'il ne pourrait jamais être de bonheur pour elle, si ce bonheur était, à sa naissance, empoisonné par la pensée qu'une seule personne au monde en pourrait avoir du chagrin. Elle se vit, par une imagination romanesque, un couteau à la main, sur le point d'égorger Julie, interposée entre elle et son amour : cette image lui fit horreur. A son affection pour sa cousine, à l'émotion qu'elle avait ressentie en apprenant qu'elle était malheureuse, le sentiment profond du devoir, tel qu'elle le nourrissait de toute éternité dans sa conscience, ajouta contre elle-même un argument nouveau : une fois de plus, comme dans toutes les circonstances de sa vie où son intérêt s'était trouvé mis en balance avec l'intérêt des autres personnes, autant par politesse et par bonté que par cette totale humilité qui faisait le fond même de sa nature, elle s'effaçait. Sur le pont d'un navire en perdition, au moment de prendre sa place dans un canot de sauvetage, elle aurait regardé derrière elle pour voir s'il n'y avait personne à laisser passer le premier. De même qu'elle se donnait toujours tort dans les discussions, préférant croire à la supériorité des raisons qu'on lui opposait, plutôt qu'à la bonté des siennes, elle mettait au-dessus du sien l'intérêt des autres. Il y avait dans son cas de la charité, de la modestie et de la faiblesse, la faiblesse des êtres délicats qui ne sauraient donner une pichenette quand même il s'agirait pour eux de ne pas mourir. L'extrême rigueur de ce caractère allait jusqu'à ne jamais penser à ces devoirs envers soi-même que la religion même range au nombre de ses vertus. Il y avait dans Aricie les signes évidents de cette déformation professionnelle que l'on voit parfois à ces vieilles sœurs de charité, inhumaines par l'excès de leur altruisme, au point de n'y être soutenues que par une si haute conception de leur tâche qu'elles trouvent à la fin leur récompense dans le sentiment qu'elles ont de la beauté du sacrifice. Placée entre son amour, son intérêt et ses scrupules, Aricie ne céda qu'à ceux-ci. Elle fut folle d'héroïsme à l'idée de se sacrifier une fois encore, et que cette fois-là pût être si importante et si décisive. C'est dans l'exagération même de ce sacrifice qu'elle puisa la force indispensable pour l'accomplir.

L'y ayant trouvée, elle redevint calme. Et nul ne se douta jamais du combat qu'elle avait livré.

*
* *

— Monsieur Jouvenet, j'ai à vous parler, dit Aricie à Marcelin, le jour suivant, au moment qu'il poussait la grille.

Aricie guettait sa venue, au bout du jardin. Et elle emmena le jeune homme à travers les pins, par une allée transversale. Ils firent d'abord quelques pas sans rien dire. Maintenant, au moment d'agir, Aricie hésitait. Toutefois, elle n'était pas faible, ayant pris sa résolution. Elle en était même exaltée. Les mots seulement lui semblaient difficiles. Elle avait fait le premier pas, en abordant Marcelin. Cela l'engageait, cette idée lui donna la force nécessaire.

— Ce que j'ai à vous dire n'est pas très commode, monsieur Jouvenet. Il faut que vous m'aidiez un peu. Vous seul pouvez m'aider, d'ailleurs. Je ne pense pas me tromper, la sympathie ne trompe pas...

M. Jouvenet était extrêmement pâle. Il ôta son lorgnon, le remit.

— Mademoiselle... moi aussi... J'ai quelque chose à vous dire... je ne pensais pas, en venant, que ce serait si tôt... Mais me voilà seul avec vous... Ne croyez pas... Je ne sais pas si je dois... vraiment... Vous savez peut-être ce que je voulais vous dire... C'est quelque chose de grave... d'important... oui, d'important, c'est cela... Vous ne savez pas?...

Il paraissait très malheureux, embarrassé.

— J'aurais dû... peut-être... il eût fallu... j'aurais dû avoir une conversation... préalable... préalable... avec M. Coutre... Il m'aurait conseillé... Il vous aurait prévenue... oui, cela eût mieux valu... Mais enfin, puisque vous voilà, puisque c'est vous qui m'avez offert cette occasion... je...

Aricie posa sa main sur le bras du jeune homme, et fit un effort pour formuler ce qu'elle avait à lui apprendre. Mais elle n'eut pas le courage de le regarder, et c'est les yeux baissés qu'elle parla.

— Il y a ici quelqu'un qui vous aime, monsieur Jouvenet.

— Ah? fit Marcelin désorienté, sans comprendre.

— Peut-être ne le saviez-vous pas, reprit Aricie. On ne m'a pas chargée de vous le dire. Mais il m'a semblé qu'il était de mon devoir. à moi, de vous prévenir.

M. Jouvenet était dérouté. Il répéta :

— Quelqu'un qui m'aime?

Soulagée d'avoir exprimé l'irrémédiable, Aricie leva son regard

sincère vers les yeux de M. Jouvenet, et cette fois, pour qu'il ne pût pas se méprendre, elle dit, avec calme, en le regardant :

— Oui... Julie... ma cousine, enfin.

Marcelin ouvrit la bouche pour parler, mais il ne proféra aucun son.

— Il fallait que vous le sussiez, dit Aricie doucement.

Elle était déchirée. mais en même temps surexcitée d'être héroïque ; elle s'enivrait d'allégresse à se sacrifier.

— Oui, oui... certainement, fit Jouvenet. Je vous remercie... Je ne savais pas. J'avais pensé une autre chose...

Il demeura un instant rêveur, faisant des raies avec sa canne dans le sable, parmi les brindilles. Puis il releva son regard, et le portant sur le visage d'Aricie, il demanda :

— Mais... vous?

— Je ne me marierai jamais, répondit-elle.

— Pourquoi?

Aricie ne répondit pas. Elle secoua seulement la tête en fermant les yeux.

Ils se turent longtemps ensemble. Ils n'avaient plus rien à se dire.

— Il faudrait rentrer maintenant, fit Aricie.

Puis, après quelques pas :

— Cela ne doit pas vous faire de la peine.

Jouvenet eut un grand geste vague, de ses bras.

— Nous serons bons amis, conclut Aricie, tout en s'efforçant de sourire, afin de dissimuler une émotion que le pauvre M. Jouvenet était trop myope pour apercevoir.

Mais le soir, quand elle fut seule, dans sa chambre, elle tomba au pied de son lit et longuement elle sanglota.

## III

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

En 1856, Émile Brun revint d'Amérique et s'installa à Toulouse, où il se maria : il eut un fils, appelé Henri. Aricie fut folle de ce petit neveu. Caroline Brun était morte. Marcelin Jouvenet avait épousé Julie Coutre. Aricie et son plus jeune frère, Melchior, allèrent habiter chez les Coutre, à la Souys, où le vieux grand-père Lesprat vivait encore. Le magasin de la rue Sainte-Catherine était resté aux mains de Paul Brun, à qui le négoce, pour lequel il n'était pas né, ne faisait pas oublier la poésie.

## IV

## Le magasin pittoresque.

Si, passant à Bordeaux, environ 1865, et que descendant la rue Sainte-Catherine il vous fût venu à l'idée d'acheter des draps, de la toile à chemise, des caleçons, voire un mouchoir ou un peloton de ficelle, et que, levant le nez vers l'enseigne qui brinqueballait à l'auvent d'une vieille maison à colombages vous eussiez distingué dans sa couleur à demi effacée un singe qui dévidait une bobine, sous cette inscription en vénérables caractères : « Lesprat et Brun, toiles et cordes », vous eussiez pensé devoir trouver là l'objet de vos désirs et de vos besoins. Mais après avoir franchi le seuil de cet antique magasin, à la devanture duquel étaient empilées d'honnêtes lingeries de tous genres, vous auriez sans doute été étonné d'y être accueilli fort civilement par un petit homme à longs cheveux et à barbiche, vêtu d'une ample redingote boutonnée sur un gilet rose, qui, vous voyant apparaître, se fût aussitôt écrié, avec un accent jovial, en se tournant vers le fond de l'arrière-boutique :

— Monsieur Paul... un aüs !

C'est ainsi qu'en ces temps heureux tout client nouveau était accueilli dans le bizarre magasin de M. Paul Brun. Son entrée y produisait tout d'abord une impression de curiosité, et ce n'était pas l'effet d'un reflexe purement professionnel qui faisait demander le premier commis à l'intrus : « Monsieur désire? » c'était un empressement vrai, un étonnement non simulé, presque une marque particulière d'intérêt, un sincère besoin de renseignement personnel, préalable à toute conversation ultérieure, tout à fait en dehors du jeu normal de la fameuse loi d'offre et de demande, base économique de tout commerce. Si le nouveau venu répondait à la question polie du premier commis accouru par une demande de gants de fil, ou de caleçons, l'intérêt si vif manifesté par le commis tombait aussitôt, la lueur de plaisir qui avait un instant éclairci son visage s'éteignait, et c'est avec l'air accablé de l'indifférence que M. Bouchinard, dit Chicot (premier commis), tirait un carton, en extrayait la marchandise désirée, et satisfaisait le chaland. Il fallait d'ailleurs que la marchandise offerte satisfît ce premier du premier coup : car si le malheureux s'avisait de réclamer une pointure différente, une qualité supérieure, un métrage plus conséquent :

— Non, monsieur, nous n'en avons point, répondait M. Bouchinard avec une politesse excédée. Et il ajoutait, en s'inclinant :

« Je regrette », puis, rompant là, laissait « l'aüs » éberlué, et retournait à ses occupations.

Les occupations de M. Bouchinard, dit Chicot, dit Reste-de-Dent, consistaient à peindre des nymphes, tant à l'aquarelle qu'à l'huile, sur des petits panneaux de bois. Un grand nombre d'entre eux étaient exposés à la devanture ; un plus grand nombre ornaient les rayons dégarnis du magasin. Ils y alternaient avec d'autres cadres, autour d'un portrait de Victor Hugo, installé à la place d'honneur, que M. Paul Brun donnait sérieusement à ses représentants pour celui du fameux Jacquart, inventeur du métier à tisser qui porte ce nom. Bien qu'ils fussent presque tous peints sur bois, ces tableaux ne déparaient pas un magasin de toiles, assurait gaiement M. Paul. Les plus beaux étaient réservés à l'arrière-boutique, où l'on se serait cru davantage dans le logis d'un antiquaire que chez un marchand de nouveautés. C'est là que tout le jour se tenait M. Paul Brun, confortablement installé dans un excellent fauteuil Voltaire, le chef coiffé d'une calotte à gland, fumant des pipes, un bouquin aux doigts. La place qui n'était pas occupée par des tableaux peints, sur les murs, était couverte par des livres. Ils s'empilaient sur des rayons jusqu'au plafond ; il y en avait d'entassés par terre, sur la cheminée, sur le bord interne des fenêtres. Un chat roux, nommé Champollion, somnolait vaguement sur un vieux fauteuil. La dernière esquisse née du pinceau de Bouchinard attendait sa finition sur un chevalet : c'était une nymphe couchée, où Chicot, dit Reste-de-Dent, avait renouvelé le mythe de Léda ; le cygne dont naquit Hélène était remplacé par un bouc.

S'il arrivait que la sonnette retentît, M. Paul relevait distraitement la tête, sachant que Chicot le renseignerait. L'annonce des « aüs » importuns, du reste chaque jour plus rares, le laissait fort indifférent : le commis-peintre Bouchinard suffisait à leurs exigences. Quand il avait servi l'un de ces clients de passage, il lançait vers l'arrière-boutique l'annonce de l'objet vendu et la description pittoresque de l'acheteur : « Une femme au sourire étroit, du fil, dix sols... Un type inconnu, six chaussettes, douze livres tournois !... Mme Putiphar, une chemise, quatre francs !... » Parfois, selon la figure des gens, l'ingénieux Chicot les décorait d'un nom approprié : « M. Baour-Lormian, un bonnet de coton !... M. Ingres, de la ficelle !... Robespierre jeune, un caleçon... » D'autres n'étaient désignés que sous la vague appellation d'aüs, avec une indication de couleur : jaune de Naples, réséda, vert véronèse, noir de momie, cinabre, cobalt, vermillon. A ces plaisanteries innocentes, Paul Brun éclatait de rire. Il riait en s'empoignant le nez, qu'il essayait de remettre

droit, l'ayant naturellement de travers. La nourrice qui l'avait nourri avait le sein dur. « Durs tétins de nourrice font les enfants camus », dit Rabelais. Paul n'était pas camus, mais il avait le nez de biais. D'une plume docile, ayant ri, il enregistrait les fantaisistes indications de Bouchinard, au grand livre, et le soir, il relisait au chat Champollion, pour se divertir, l'énumération de cette insolite clientèle.

Elle n'était pas la seule qui fréquentât le magasin de la rue Sainte-Catherine. Une autre s'y était formée, plus régulière, plus fidèle, et plus sûre aussi d'être mieux servie, qu'on eût seulement désirée moins dénuée de fonds ; mais que demander à des poètes, à des peintres, d'être cousus d'or ! Toute la jeunesse artistique de Bordeaux avait élu pour club le magasin de M. Paul Brun, assurée d'y trouver à toute heure du jour une pipe, un vieux flacon de pajarete, et l'accueil le plus cordial. Le peintre Bouchinard était l'introducteur accoutumé de cette jeunesse dédorée, espoir d'Apollon, fille des Muses. Ce n'était certes pas, pour sa part, le goût du commerce qui l'avait fait devenir sur le tard premier commis d'un marchand de toile, mais il avait trouvé en M. Paul Brun le type de l'amateur à sa convenance, étant affligé d'une manie assez fâcheuse chez un peintre : il n'avait jamais pu se résoudre à se séparer des chefs-d'œuvre nés de sa main ; l'idée qu'un bourgeois en pouvait prendre possession en ouvrant son porte-monnaie lui était odieuse et sacrilège. Ce n'est pas l'image du porte-monnaie ouvert qui l'offusquait : mais seulement la pensée que la toile où il avait si amoureusement inscrit la face sensible de son rêve deviendrait la propriété d'un Philistin, et irait orner l'antichambre d'un dentiste, ou refléter dans sa glace les exercices d'une jeune demoiselle à son piano, en quelque salon du juste milieu ; cette pensée révoltait en lui le bousingot, lui inspirait des accès de lycanthropie frénétique. Aussi bien, car il fallait vivre, M. Bouchinard, dit Chicot, n'avait-il jamais mis en vente que les œuvres dont il n'était pas satisfait. Il acceptait de laisser partir sans regret ses mauvais tableaux ; il entendait garder les bons pour lui. C'était un conservateur d'avant-garde. Quoi d'étonnant qu'avec ces principes il vendît rarement? Il convient d'ajouter que, pour plus de sûreté, le prudent Bouchinard n'achevait jamais les toiles qui lui paraissaient devoir être un jour les plus réussies. Joint à la nudité des sujets représentés, ce détail permet de comprendre pour quelle raison le peintre avait conservé par devers lui la collection presque complète de ses œuvres. C'est également cette raison qui fit tomber M. Bouchinard, dit Chicot, dans les bras de M. Paul Brun, lorsque celui-ci lui eut généreusement proposé

la mirobolante combinaison qui consistait à acheter d'un bloc cette œuvre intégrale tout en laissant au peintre l'usufruit, moyennant le couvert, le vivre et le toit, si M. Bouchinard voulait seulement consentir à venir habiter chez lui, rue Sainte-Catherine. Lorsque cette aimable proposition lui fut faite, M. Bouchinard se trouvait justement sur le pavé, ayant reçu le matin même son congé, d'un propriétaire ennemi des arts. Le même soir, contre le paiement de quelques termes arriérés, libéralement acquittés par M. Brun, M. Bouchinard put effectuer son déménagement et apporter ses hardes et son œuvre rue Sainte-Catherine. C'était, outre une centaine de petits tableaux figurant des nymphes en diverses postures, une valise d'oripeaux variés, mais de couleurs étincelantes, un squelette à peu près complet et une bassine à faire le punch. Le lendemain, M. Bouchinard avait pris possession de la moitié du magasin, — celle qui donnait sur la rue, qui était le mieux éclairée — distribué ses petits panneaux de façon qu'ils masquassent les piles trop régulières des lingeries dont l'uniforme blancheur attristait son œil coloriste. De même, il avait jeté négligemment quelques vieux brocarts, tirés de la valise précitée, sur le mètre fixé au plafond par une tige de fer perpendiculaire : la rectitude de l'angle ainsi formé, non moins que ce rappel aux réalités mathématiques et à l'uniformité d'une règle, ayant quelque chose d'irrémédiablement et d'insupportablement bourgeois pour cet idéaliste sans mesure. Ayant de la sorte ennobli par ce décorum la médiocrité de la boutique, cet homme pur trouva sa nouvelle condition acceptable. Il estimait piquant d'avoir rencontré son mécène chez un humble marchand de nouveautés. Il voyait là une des plus cocasses ironies de la vie. Et ce révolté n'était pas fâché d'avoir à si bon compte une occasion nouvelle d'attester, avec des rires sardoniques, l'impitoyable noirceur du destin qui, sur la fin de ses jours, le condamnait à ce rôle dérisoire d'un ancien élève de l'École des Beaux-Arts devenu commis en mercerie et calicot.

On croit inutile d'ajouter que M. Bouchinard, dit Chicot, dit Reste-de-Dent, était ennemi juré de M. Ingres, aveugle admirateur de Delacroix (en dépit de ses concessions), et, bien que ces nuances commençassent à passer de mode, bousingot et mâchicoulis, romantique sang-de-bœuf et saint-simonien.

Paul Brun avait un autre ami, également serviteur des arts, en la personne de M. Napoléon Rugendas, ancien pensionnaire de l'Odéon, où il avait quelque temps joué les utilités. D'avoir écouté tant de songes, porté tant de lettres, ouvert tant de portes dérobées, figuré tant de personnages muets, ce confident-né conservait dans la vie

courante une majesté taciturne. Même lorsqu'il ne pensait à rien, qu'il ne souffrait pas, il paraissait la bouche amère, l'œil pensif. La protection de l'innocence, le sort des empires, la garde des secrets les plus graves, le souci des conjurations continuaient de zébrer son front, lui faisaient toujours l'œil oblique, la paupière lourde. Il y avait quelque chose d'inquiet dans la crispation de sa main froissant le pan de son manteau, de décisif et de fatal dans la brusque façon dont il le rejetait sur son épaule. Il était à la fois désabusé, méditatif et barytonant. Lorsqu'il ouvrait la bouche seulement, on s'attendait toujours qu'il vous apprît, messeigneurs, que vous étiez tous empoisonnés, que Rome n'était plus dans Rome, ou qu'un escalier, sous vos pas, s'allait dérober. Cet ancien porteur de messages, cet annonciateur de tant de mauvaises nouvelles à la fin de tant de cinquièmes actes, avait renoncé au théâtre après la chute des *Burgraves* où il avait tenu l'emploi de Cadwalla, burgrave d'Okenfels, qui n'a qu'une réplique à dire. Mais grâce à cette illusion particulière au théâtre, il y avait été Magnus, Auguste, Ruy Blas, Antony. Et pour occuper ses loisirs, c'était lui désormais qui faisait les courses de la maison Brun. Paul lui savait un gré reconnaissant de conférer tant de noblesse aux cotonnades, de lyrisme à la bonneterie et de poésie au madapolam. Enfin M. Napoléon Rugendas n'avait pas, dans cet abaissement, perdu tout à fait la mémoire. Il avait conservé de son passage sur les planches un vocabulaire harmonieux, l'habitude de citer des vers. Il les préférait alexandrins, à cause de l'ampleur. Ce qualificatif même prenait dans sa bouche une valeur nouvelle. Il prononçait *alequesandrin*. « Des alequesandrins ! s'écriait-il, retenez-moi ! quand je dis des vers, il me semble que je suis à cheval, et que je galope ! »

Il émaillait tous ses discours de répliques adroitement appropriées aux circonstances. Fallait-il, dans le magasin, déplacer un ballot de ficelles et requérir à ce dessein l'aide manuelle du premier commis : « Bouchinard, ces cordes me font mal ! gémissait-il. Un coup de main ! » etc. Il lisait Baudelaire, avec des intonations macabres et d'affreux rictus, en roulant des yeux injectés :

*Une nuit que j'étais près d'une affreuse juive...*

Le soir, il disparaissait, prétextant un devoir sacré, vieille mère infirme à veiller ou secret du cœur, on ne savait. En vérité, Ruy Blas allait jouer le mélodrame sur quelque scène de faubourg ; mais telle était sa modestie, qu'il n'eût pas toléré qu'on le sût...

Gravitaient encore autour du magasin de M. Paul, deux com-

parses : un nommé Cyrille, représentant en sparterie, inscrit comme femme sur les registres de l'état civil, favorable erreur qui lui avait valu d'échapper à l'ennuyeux souci du devoir militaire, dont il eût été définitivement exempté, si, sur le tard, la fâcheuse envie de convoler n'avait désigné son cas singulier à la curiosité d'un secrétaire de mairie. Réintégré à cette occasion dans les prérogatives de son sexe, il lui en avait aussi fallu accepter les obligations, et satisfaire tardivement aux lois militaires. Douloureusement placé dans l'alternative de faire son temps ou de se libérer en achetant un homme, faute de fonds, le pauvre diable avait dû revêtir le harnois du soldat à quarante-cinq ans, sans que rien en lui n'eût jusque-là semblé le prédestiner à la carrière des héros. On avait fait des gorges chaudes de l'aventure. Le plus drôle, qui fut aussi le plus triste — c'est parfois tout un — est qu'après sa libération, soit que la belle ne l'ait pas attendu, soit que lui-même, s'étant ravisé, eût changé d'avis, Cyrille ne mit pas à exécution le fameux projet de mariage qui lui avait accidentellement rendu son sexe. L'autre ami de M. Paul était M. Basile. homme à principes et forcené républicain, qui avait failli être quelque chose en 1848, appartenait à diverses loges franc-maçonnes, lisait le dictionnaire de Pierre Larousse en fascicules, et, chaussé de souliers carrés, le visage orné d'une barbe patriarcale, passait sa vie à maudire l'Empire. Pour ancré qu'il fût dans ses convictions, la haine qui en était à l'origine avait son fondement dans une épreuve personnelle, à laquelle l'avait, en son temps, soumis son malicieux mauvais génie. Sans aucune disposition pour les aventures, M. Basile avait été marin, et comme tel, il se trouvait avoir fait partie de l'équipage de la *Belle-Poule*, qui, sous le commandement du prince de Joinville, ramena de Sainte-Hélène, en 1840, les cendres de Napoléon. Ayant constamment souffert du mal de mer en ses navigations, et particulièrement dans celle-là, M. Basile conservait de la mer une indicible horreur, et, par un besoin naturel aux esprits philosophiques, qui cherchent à démêler les effets des causes, il avait fini par rendre l'Empereur uniquement et personnellement responsable des tourments qu'il avait endurés, et était ainsi devenu farouche sectateur des tyrans. C'est à ce double titre d'ancien matelot et de républicain que, pour faire pièce à son oncle Coutre, M. Brun l'avait embauché dans son commerce, avec le titre avantageux de voyageur. Mais c'était un voyageur sédentaire, qui ne pouvait se résoudre à quitter la rue Sainte-Catherine. Il arrivait le matin au magasin, allumait une longue pipe, et, jusqu'au soir, plongé dans la lecture des fascicules du bien pensant M. Larousse, qui tient Napoléon Bonaparte pour un général français,

né à Ajaccio le 15 août 1769, mort à Saint-Cloud le 18 brumaire an VII, ou regardant peindre Bouchinard, *alias* Chicot, il ne bougeait plus.

Telle était la principale clientèle du magasin aux destinées duquel présidait l'aimable et nonchalant Paul Brun. Le plus remarquable est qu'il vivotait, en raison de la force acquise. Doux, tranquille, homme d'habitudes avant tout, Paul apportait à l'entretien des affaires une activité modérée, suffisante en somme. Sauf aux jours difficiles des inventaires de fin d'année, où il fallait équilibrer des comptes incertains, cette vie monotone ne lui déplaisait pas : elle lui permettait de concilier les exigences peu nombreuses de son petit commerce et le culte d'une fantaisie débonnaire, à laquelle le départ d'Aricie pour la Souys lui avait permis de donner insensiblement libre cours. Le défaut principal de Paul était une bonté désordonnée, multipliée par un irrésistible besoin de sympathie, égal en violence dans son cœur à sa faculté d'enthousiasme. Il se laissait facilement demander cent sous, les donnait comme en s'excusant d'être le bénéficiaire de la différence qui sépare habituellement l'obligeur de son obligé. Tirant de sa poche une poignée d'argent où les sous, l'or et les écus étaient mêlés, il tendait à l'ami besogneux cette manne secourable en disant : « Prenez là dedans », cependant que, par discrétion, il regardait ailleurs. Que n'eût-il fait pour ses amis? A ses yeux, c'étaient des héros, pareils aux plus grands : Bouchinard valait Delacroix ; Rugendas, Frédérick Lemaître ; Basile était un homme comme Rousseau, Cyrille un Mucius Scævola. A l'occasion des *Misérables*, parus au cours des années précédentes, il avait envoyé des vers à Victor Hugo, dans son île. Le proscrit avait aussitôt répondu par le don d'un exemplaire des *Châtiments*, dédicacé, qu'accompagnait une lettre modeste, lapidaire et fraternelle : « Vous m'adressez votre poésie charmante, je vous envoie ma poésie irritée. Mon éclair pour votre rayon. Vous êtes le soleil qui se lève, je suis le soleil qui se couche. Vos vers dictés par le cœur sont allés au cœur. Je vous tends les mains par-dessus les mers. *Pergite. Ex imo. Tuus.* — Victor Hugo. » Paul avait fait encadrer cette missive, et, sous l'image du poète, il entretenait dans un vase un éternel bouquet de violettes, toujours fraîches.

Le dimanche, il fermait boutique, payait à ses bénévoles employés des dîners savants chez Narbonne, le restaurateur, ou chez Nicolet. Ou bien il les conduisait en voiture hors de Bordeaux, à la campagne, du côté de Pessac, dans un bouchon connu de la jeunesse, appelé le Diable, où il les régalait superbement. Après quoi, on lisait des vers, exclusivement romantiques, d'Hugo, de Gautier, de Musset,

voire de Murger ou de Banville. Une pièce de ce dernier l'enchantait surtout, celle où le poète dit qu'il aime tout sur terre,

*Excepté les pervers et les marchands de bois.*

Ce trait innocent, mais vengeur, lavait le bon Paul du mépris des Coutre. Il le leur rendait au centuple, les traitait de parvenus, de fils d'affranchis heureux d'avoir eu des pères. On ne parlait plus de lui à la Souys : il y passait pour pestiféré, sa bohème faisait horreur, ses relations scandalisaient. Paul avait une stalle au théâtre. Prosper Coutre, qui l'y rencontrait quelquefois, faisait semblant de ne pas le voir, pour n'avoir pas à le saluer. On disait aussi qu'il avait une liaison avec une marchande de tabac. Aricie en éprouvait un chagrin profond. Bien que les rares allusions des Coutre aux déportements de son frère lui fussent autant de fers rouges retournés au fond de son cœur, elle ne pouvait condamner ce frère chéri. Il restait toujours à ses yeux ce pauvre Paul, ce bon Paul. Et lui, Paul, il adorait sa sœur Aricie ; il la tenait pour une sainte.

Une chose qui, un temps, lui fit de la peine, ce fut de rencontrer un jour dans Bordeaux, rue Esprit-des-Loix, la voiture de sa tante Estelle. Aricie était auprès d'elle. Elle aperçut, sur le trottoir, Paul qui venait à sa rencontre, en sens inverse. Il tenait une femme à son bras. Aricie avait détourné la tête.

**ÉMILE HENRIOT.**

*(A suivre.)*

# les idées & les faits

## *LA VIE A L'ÉTRANGER*

### L'AVENIR DES RELATIONS FRANCO-BELGES

La crise belge nous propose plusieurs belles idées à retenir. Formée d'éléments multiples, elle projette de la lumière dans plusieurs directions, où il ne sera pas superflu de regarder tour à tour. C'est d'abord une de ces choses poisseuses que le régime des assemblées a introduites dans la collection d'ennuis déjà riche dont les sociétés bénéficient depuis leur fondation, c'est-à-dire une crise parlementaire. Toute crise parlementaire relève d'un phénomène d'usure politique, où la volonté, le hasard et cette lassitude inexplicable qui joue en histoire un si grand rôle, occupent des places diverses, mais toujours réservées.

On connaît très mal encore le fonctionnement de l'histoire, en d'autres termes l'évolution des collectivités. Tant d'apparences contradictoires s'y heurtent et nous déroutent ! Pourquoi certaines institutions vieillissent-elles tout à coup? Pourquoi d'autres semblent-elles immortelles? Tout cela est l'obscurité même. On constate et c'est tout. Heureux même quand on est d'accord pour constater !

Quel qu'il soit à certains égards, on pourrait prétendre que le meilleur régime politique est celui qui livre le moins de sa substance à l'usure historique. La faiblesse du parlementarisme ne consiste-t-elle pas précisément dans cette particularité, d'offrir aux frottements, aux dégradations, aux ravinements, une surface extraordinaire? Tout y est public, c'est-à-dire exposé à nu aux intempéries de la

parole, de la pensée, de l'imagination. Tout y offre une prise aux accidents, aux intrigues, aux calculs hostiles. Tout y « passe », comme passent les couleurs qu'on expose sans précautions au soleil.

L'opération de la Ruhr, par rapport à la sensibilité politique franco-belge, semble bien être entrée dans une phase d'affaiblissement, due à son caractère forain, en ce sens que des assemblées et une opinion publique en exercent le contrôle ultime. Si Louis XIV ou ses prédécesseurs ont pu occuper à tant de reprises et avec tant de bonheur, soit à titre de gages, soit à titre d'indemnités, soit à titre de restitutions, des portions considérables de territoire, c'est qu'ils n'avaient rien à craindre de cette usure de la volonté qui se produit si rapidement autour des Parlements qui nous encombrent.

Dans un pareil système d'administration et de gouvernement, seules ont la chance d'avoir le dernier mot les forces secrètes, préservées d'un contact anémiant avec l'atmosphère adverse, forces de finance, forces de production où l'on retrouve mêlées les organisations ouvrières et patronales, forces d'État proprement dites, quand l'État dépend d'une aristocratie héréditaire, à l'abri de fluctuations. Or, l'opération de la Ruhr, si elle a pour elle quelques-unes de ces forces, en a d'autres qui la combattent, singulièrement vivaces depuis l'avènement à Londres d'un ministère travailliste.

On connaît les intérêts ligués contre nous : ils sont formidables. Jusqu'à présent, leurs moyens de pression n'ont pourtant abouti qu'à doubler le prix de la livre (victoire à deux tranchants, dont on se demande si le vainqueur ne saigne pas plus que le vaincu), à renverser, grâce à une équivoque le ministère belge, et à ébranler, chez M. Poincaré lui-même, les convictions poincaristes qui ne pouvaient être entamées chez ses adhérents.

En somme, les plus touchés ont été les Belges. Le franc belge devance d'une chute régulière les retombées de notre franc, quand il y en a, et le ministère Theunis, péniblement refait en juin, a dû donner sa démission. L'occasion choisie doit d'autant moins nous laisser indifférents qu'elle affecte une portion considérable des rapports franco-belges.

Naturellement on a ergoté à qui mieux mieux sur la portée de cette manifestation. La main sur le cœur, Vandervelde est venu nous parler de sa mère. Elle était Française et lui-même ne saurait concevoir pour sa patrie d'autre politique que francophile. Les flamingants eux-mêmes, qui regorgent parfois de tendresse pour l'occupant de 1916, n'ont voulu obéir qu'à des suggestions techniques. La droite catholique est encore mieux disposée.

Il y a du vrai dans ces protestations. Une fois purgée de la Ruhr

et des mauvaises combinaisons que la germanophilie de l'extrême gauche et de l'extrême droite ont échafaudées contre son occupation, la politique économique belge vis-à-vis de la France obéit à des considérations relativement faciles à identifier et qui n'ont rien à voir avec le « noir complot » tramé contre nos droits de Londres à Moscou en passant par Berlin. Il existe assez de machinations comme cela dans l'Europe de 1924 sans en inventer de surcroît. Lassitude et intrigue à part, le traité de commerce franco-belge, approuvé l'an dernier par les Chambres françaises, se présentait fort mal devant l'opinion franco-belge. Et cela on ne l'a pas assez dit en France.

Du reste, depuis 1918 la nature de nos relations avec nos voisins du Nord gagnerait à se présenter mieux et plus nettement devant l'opinion respective des deux pays. Un je ne sais quoi d'incertain, de timide, de louvoyant, embarrasse l'amitié franco-belge, qui gagnerait à être pure, franche, nette. Ce n'est pas, justes cieux, que la France n'ait rien mis dans la corbeille de ce mariage diplomatique, car il faut bien employer un pareil mot pour caractériser l'union politique et militaire qui régit Bruxelles et Paris. Qu'on se rappelle 1919, 1920 et les vœux unanimes du Luxembourg. Il n'a tenu qu'à nous d'assimiler étroitement le grand-duché. C'eût été probablement une faute. Pareille démarche nous eût aliéné l'âme belge. Soit. Nous avons laissé le Luxembourg en tête à tête avec Bruxelles. Le renoncement s'imposait. S'imposait-il jusqu'au point de n'en tirer la valeur d'aucun échange?

Bien des personnes ont eu alors l'impression que nous laissions passer imprudemment une occasion précieuse. Avec une maladresse très comparable à celle qui faisait ajourner par M. Clemenceau, lors de la discussion du traité de paix. l'exposé de nos revendications, après celui de nos alliés, dans l'espoir de bénéficier de l'heureuse humeur de leur digestion, nous avons dit à la Belgique et au Luxembourg : « C'est bien, arrangez-vous ensemble, ensuite nous nous entendrons avec vous. »

L'entente vient d'échouer. Bien entendu la partie est remise. Mais pourquoi cet échec et comment arrivera-t-on à le réparer? Voilà ce qui n'apparaît pas très clairement. Il y a quelques années, au sortir même de la guerre, avant que de nouvelles complexités se fussent greffées sur les anciennes, peut-être eût-il été expédient d'introduire du premier coup les relations franco-belges dans le domaine des grandes idées et des vastes combinaisons. Au moment où l'on négociait l'alliance militaire, pourquoi n'a-t-on pas négocié l'alliance économique, *l'union douanière*, pour appeler les choses par leur nom?

Par amour des demi-mesures, par manque de cran, par affectation de dosage et d'habileté. Parmi les meilleurs hommes d'État belges et français, nul doute que la majorité ne se prononce *in petto* quoique très fortement pour cette solution claire et catégorique. Pourquoi ne pas produire au grand jour ce qui est admis dans la sécurité des bureaux? Pourquoi? Par peur des idées, par peur des Assemblées.

Oh! *l'union douanière* n'irait pas évidemment toute seule, on l'a bien vu lors des récents débats au cours desquels des socialistes ont chargé contre le projet de convention commerciale au cri de : « A bas l'union douanière »! comme si le très modeste compromis, élaboré sous les basques de M. Jaspar, avait, même de loin, des airs de *Zollverein!* Mais qui ne voit qu'une *union douanière* véritable n'aurait peut-être pas rencontré plus d'opposition, au moins de ce côté, que la très humble caricature offerte aux coups simultanés des « nationalistes » d'extrême gauche et des libre-échangistes anversois? En liant au contraire, au moins moralement, les conventions militaires aux conventions économiques, on les renforçait l'une par l'autre. On a préféré une autre méthode. On s'est probablement trompé.

Quand on est placé, par rapport à l'Allemagne, comme le sont la France et la Belgique, on a tout intérêt à resserrer tous les liens possibles qui vous unissent, de façon à en faire une masse inattaquable. De nos jours, la distinction s'amincit singulièrement entre les choses de guerre et les choses de paix, les intérêts du commerce et les soucis de la stratégie. La paix armée, dont on a tant médit, et avec combien de raison! n'était qu'une timide ébauche de la situation monstrueuse et sans issue qui prévaut de plus en plus sous nos yeux. Les citoyens français savent-ils que la Chambre est saisie d'un projet de mobilisation indûstrielle qui, à certains égards, laisserait loin derrière lui les fameuses lois allemandes de 1916 relatives à la mobilisation civile? Dieu nous garde d'une guerre! Ce serait une fameuse gabegie. Quoi qu'il en soit, la notion d'armée tend à disparaître, à se noyer, à se dilater aussi, dans celle de nation civile et surtout de nation productrice et commerçante. Des denrées comme le coton, des entreprises comme les usines de produits chimiques jouent dans la préparation des conflits internationaux un rôle aussi grave que celui des canons et des grenades. Dès avant l'ouverture des hostilités, il existe une préparation et une gymnastique spéciales, qui, sous le couvert du commerce et grâce à la disposition des marchés, assure les gestes de la lutte à venir. Les débouchés économiques ont un sens et des dimensions guerrières. C'est pourquoi la convention militaire franco-belge, parce que militaire, devait se soucier des rapports commerciaux et

industriels entre les deux nations ; on ne l'a pas fait, on a eu tort. Certaines répugnances auxquelles s'est heurté à Bruxelles le projet d'accord proviennent tout uniment de cette négligence. Pourquoi certains milieux belges se sont-ils élevés avec tant de force contre lui? Pour cette raison que depuis un an les accords se multiplient entre les firmes françaises et les firmes allemandes. Par exemple, les soieries de Lyon et les soieries de Crefeld ont conclu des arrangements particuliers. Les Belges affectent de s'en inquiéter et se demandent si le traité de commerce qu'on les prie de voter ne sera pas le moyen de subordonner l'économie belge à ces accords franco-allemands.

Toute la question des futures relations franco-belges, l'avenir surtout de leur cordialité, de leur fécondité, tient à cet ordre de préoccupation et à la façon dont on les réglera. Repoussé, le traité de commerce va revenir sur l'eau. On va le réviser, de nouveaux textes seront mis en avant, car on n'imagine pas que la France et la Belgique puissent vivre en état de guerre économique. Comment, par quel biais rattrapera-t-on le temps et les bienveillances perdus?

Certains députés belges — et non des moindres — ont déclaré à tue-tête que s'ils votaient contre l'accord, c'était pour obtenir des conditions plus avantageuses. Innocence ! Ils ne se demandent pas une minute, ces heureux boutiquiers, si la Belgique n'aurait pas plus à perdre que la France à une brouille économique : « Les Français, ont-ils déclaré textuellement (et je cite ce texte à regret) ont besoin de notre appui diplomatique, militaire, vendons-le-leur commercialement le plus cher possible. » Naïve prétention, qui met au moins dans tout son jour, et sous un angle nouveau, cette connexion étroite des intérêts militaires, politiques et économiques, que nos négociateurs ont délibérément et imprudemment méprisée. Qui ne voit qu'en l'état actuel d'anarchie relative où en sont les relations franco-belges, il y a là le germe d'un engrenage, qui peut mener la France plus loin qu'elle ne voudrait aller?

La situation est donc des plus délicates, mais, comme toutes les situations délicates, ce n'est pas par des moyens délicats qu'on en viendra à bout, c'est par des mesures larges, synthétiques, absolues. Ce n'est pas tant un nouveau texte qu'il faut négocier qu'un esprit nouveau qu'il faut établir. Évidemment, il existe chez nos voisins, et pour des raisons très analogues à celles qui font qu'il existe aussi en Angleterre (nécessité d'approvisionner en denrées alimentaires bon marché de grandes masses industrielles) un fort courant libre-échangiste, rebelle par définition à toute *union douanière.* Mais n'est-il pas tout aussi rebelle à tout accord économique?

L'argument qui consiste à présenter cet accord comme un ache-

minement à l'union a perdu beaucoup de sa force avec le rejet de l'accord. Au point où en sont les choses, mieux vaudrait poser carrément, au moins sur le terrain de l'opinion publique, la question de l'*union*, que de besogner péniblement, sous les feux croisés de la surenchère, sur des textes déjà rances. N'est-ce pas un peu pour avoir louvoyé que M. Jaspar est tombé par terre? N'y a-t-il pas là un signe de ce qu'attendent, sans toujours le savoir très bien, la France et la Belgique?

De toute façon une période d'attente et de purgation devra intervenir. Il ne sera pas mauvais que les adversaires cyniques du traité soient un peu mis en face de l'hypothèse d'une guerre de tarifs. Ce n'est pas nous qui l'aurons cherchée. Avec un désintéressement admirable — trop admirable pour être apprécié — la France a tourné le dos au Luxembourg par déférence pour la Belgique. Aujourd'hui, son sacrifice ne compte plus dans la balance.

Tant pis pour nous ! Mais, vrai, nous avons bien cherché cette avanie.

René Johannet.

## *LES LETTRES*

### JUGEMENTS

Il n'y a qu'une revue où il soit superflu et même impossible de rendre compte de *Jugements*, c'est la *Revue universelle*, car il serait aussi impertinent d'y contredire M. Massis que de le répéter. Mais il nous reste le loisir d'examiner son attitude et sa méthode. Peut-être aurait-il pu s'expliquer lui-même à ce sujet, dans une préface. A sa place, beaucoup d'écrivains n'y eussent pas manqué. M. Massis a sans doute en horreur cette manie renouvelée d'Oronte d'expliquer longuement les intentions de ses écrits avant de les livrer au lecteur. Les réflexions que nous avons entendues à propos de ses ouvrages montrent néanmoins qu'il n'est pas superflu de dissiper quelques équivoques.

Les *Jugements* de M. Massis ne sont pas des jugements littéraires. Non seulement ce critique ne résume pas les ouvrages, même ceux qui viennent de paraître et dont il parle l'un des premiers et pour la première fois, mais il ne s'attarde pas souvent à en apprécier les mérites extérieurs. S'il note « le style sans éclat, stérilisé » d'un Lacretelle, c'est parce que ce style trahit l'influence morale de Gide ; s'il remarque le jargon métaphysique et la bizarre affectation des *Amorandes*, c'est pour justifier d'un reproche injuste un philosophe qui ne prétend pas posséder l'art du romancier. De ce qu'il ne discute pas en elle-même la valeur esthétique des livres, est-ce à dire qu'il y soit indifférent? Loin de là ! On devine bien qu'il y est très sensible, que le charme des mots agit sur lui comme une musique, et

que s'il voulait s'y abandonner tout entier... Mais il ne veut pas. De plus il a des idées très arrêtées en matière d'art : rappelez-vous, par exemple, que son principal reproche aux autobiographies dérivées de *Dominique*, ce n'est pas d'être romantiques ou bêtement langoureuses mais, pour des apprentis des lettres, scandaleusement faciles à écrire. Jusque dans la technique des romans, c'est le plus difficile que M. Massis préfère toujours. Mais son dessein est autre. Il ne s'en prend qu'aux œuvres que la beauté de la forme impose à son attention et arme d'un prestige redoutable et contagieux. Ses jugements sont donc une haute marque d'estime littéraire et en même temps le signe d'une indiscutable influence. Les gens qu'il laisse en repos peuvent douter de leur importance.

D'autre part, M. Massis est-il un polémiste au sens vulgaire du terme? Sans doute le style de ses *Jugements* est d'une franchise assez rude. A propos de Gide, les mots de « cynique confidence » et de « froide corruption » lui viennent tout de suite sous la plume, et tout en admirant le talent de M. Duhamel, il ne se gêne pas pour déclarer : « M. Duhamel est surtout un homme ignorant des choses dont il parle. » Ce ne sont pas là des pointes, mais l'expression simple de convictions ardentes. M. Massis n'est pas comme Ponce-Pilate, il ne se demande pas : « Qu'est-ce que la vérité? » Il sait où elle est, il est excédé de voir des gens trop habiles ou un peu naïfs jongler avec les idées, comme ils ne feraient certainement pas avec des cœurs humains ou des grenades explosives (et pourtant cela revient au même) ; peut-être enfin, a-t-il personnellement lieu d'en vouloir aux doctrines qui ont failli le séduire. Mais ce zèle ne suffit pas à faire un polémiste. Le polémiste, comme le condottiere, aime la guerre pour elle-même ; il souffrirait de n'avoir personne à pourfendre et serait fâché de voir son adversaire, en se rendant à ses raisons, mettre fin au combat. Chez l'auteur de *Jugements*, nous croyons que ce vain désir de triompher n'existe guère et qu'il préférerait n'avoir pas à se battre, et que tout fût dans l'ordre. Remarquez en effet les encouragements et les vœux par où se terminent la plupart de ses chapitres. Il disait de Barrès : « Puisse son âme entrer dans le mystère de l'Église dont il se sait au fond de lui-même le fils. » Il dit de M. Jacques Rivière : « Puisse-t-il éloigner son mauvais destin, connaître un autre objet que lui-même, etc. » Il assure M. Martin du Gard que « le réalisme peut le guérir ». S'il montre à M. Duhamel les équivoques et les faux semblants de sa « religion humaine », c'est pour apporter « une aide... à cet homme anxieux ». Bref, Dieu ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive.

Il ne faut donc pas demander à la critique de M. Massis des por-

traits complets et sans style, des photographies. Son étude ne s'attache qu'aux idées, non pas aux idées détachées, mortes, séchées, cataloguées, mais en action dans une âme et celles de ses disciples. Aussi cette enquête, stimulée et soutenue par une forte culture philosophique, exige-t-elle une analyse presque indiscrète des tempéraments. M. Massis n'est pas dupe des apparences, des propos ésotériques, il va fouiller au fond des cœurs, et s'il n'explique pas les mouvements de la pensée par les particularités de l'individu ou les détails de sa vie, — ce qui lui serait parfois assez aisé, — c'est civilité, d'abord, n'en doutez pas, et puis mépris des solutions trop faciles, et désir de voir les choses du plus haut possible. Une telle attitude semble avoir surpris certains critiques qui ont hésité à engager le débat sur le fond. Serait-ce que les discussions philosophiques leur font peur? C'est pourtant sur le fond, n'en doutez pas, que M. Massis attend qu'on l'entreprenne.

La plupart des écrivains dont il traite ont ceci de commun qu'ils sont partagés entre deux tendances et ne peuvent se résoudre à choisir. C'est le dilettantisme de Renan, qui n'est pas pure comédie, mais souvent passion très sincère de tout comprendre, de tout pénétrer, de vivre à la fois plusieurs existences. C'est le rêve de Barrès, s'efforçant d'allier germanisme romantique et classicisme français, enthousiasme et ordre, panthéisme naturaliste et religion catholique. C'est le contraste que présente un Duhamel, observateur exact et pessimiste, idéologue optimiste et fumeux. C'est M. Benda en proie aux deux démons de sa race : la sensualité et la spéculation cérébrale. M. Massis a un attrait visible pour ces esprits déchirés. « On ne raille bien, dit Henry Bidou, que les goûts qu'on partage secrètement. » On soigne mieux, aussi, les maux dont on a souffert. Quoi qu'il en soit, rendons à M. Massis cette justice qu'il ne fait jamais à son expérience personnelle la plus vague allusion.

Un autre trait commun, c'est l'égoïsme et l'immobilité, conséquence inévitable de l'incertitude. Comment voulez-vous qu'en tirant à la fois à hue et à dia l'attelage avance? Aussi l'auteur de *Jugements* n'a-t-il pas de termes assez sévères pour ces penseurs et ces moralistes qui s'obstinent à faire cohabiter en eux des sentiments contradictoires, s'ankylosent dans la contemplation de leur conscience, surtout dans les parties de celle-ci les plus basses et les plus troubles, qui sont les moins explorées. Il estime, chez un Gide, volontaire et perverse la persévérance dans l'anormal, la recherche « d'une harmonie qui n'exclut pas sa dissonance » et de témoins qui la justifient, l'emploi à contresens des préceptes évangéliques, la soumission de l'esprit aux sens. (Au fait, le rare talent de M. Gide mis

à part, est-ce là une si grande nouveauté que de conformer ses principes à ses désirs, pour ne pas se donner la peine du contraire?) Cet entêtement émerveillé (de Gide et de Duhamel) à trouver le bonheur dès ici-bas, « sans chercher à comprendre », comme nous disions au régiment, ne constitue pas une philosophie très stimulante, ni même très pratique. M. Massis qui reprochait à Renan son ignorance volontaire de la vie n'insiste pas sur ce point, que c'est une philosophie de grands bourgeois de lettres, à l'abri des luttes et des souffrances vulgaires et dont aucun caprice n'est entravé. Il n'y insiste pas, sans doute parce qu'on pourrait en dire autant de toute spéculation et de toute littérature : elles supposent des loisirs. Mais la spéculation est une chose, et les principes, inconsciemment adoptés, une autre. Or ceux d'un Gide, d'un Rolland, d'un Duhamel ne peuvent convenir qu'à une infime minorité, non pas même d'aristocrates, mais de parasites dont l'âme absorbe sans cesse, et ne produit jamais. Cela devrait suffire à les faire rejeter, car, comme disait Pascal, « il faut tendre au général ».

Faut-il remarquer enfin que tous les écrivains dont il s'agit, sauf M. Benda, se plaisent dans le mouvant et l'indistinct? L'art, en apparence classique, de M. Gide ne serait, paraît-il, qu'une habileté de plus pour attirer dans le gouffre des sirènes. Cette mode du flou, lancée par la philosophie de Bergson, est plus favorisée que jamais par l'invasion, agaçante ou effrayante, de la barbarie germanique, slave et orientale. (Nous demandons la permission d'employer ce mot de barbares au sens étymologique : ceux qui ne parlent pas une langue intelligible.) Dans une note trop brève (t. II, p. 63), M. Massis montre le flot montant où notre génie latin risque de se dissoudre. Nul doute qu'il ne répète bientôt, avec plus de développement, cet avertissement salutaire. Comme les eaux du lac de Bienne, dont le flux et le reflux plongeaient Rousseau dans la torpeur, « suffisaient pour *lui* faire sentir avec plaisir *son* existence, sans prendre la peine de penser », il y a maintenant une certaine musique, une certaine mystique, sans parler de la contemplation prolongée des spectacles russes, qui semblent n'avoir pour effet que de nous étourdir et de nous énerver. Or ce n'est pas le moment de perdre la tête...

A côté de ces esprits partagés, indécis, engagés dans la sensibilité confuse, dont il a montré les inconséquences et les impuissances, M. Massis, devant les mêmes problèmes qui les ont obsédés, a une attitude très nette, très stable. Ce n'est pas le cas de tous les critiques. D'aucuns peuvent se modeler exactement sur leur sujet, sans avoir, du moins à ce qu'il semble, de forme à eux. L'auteur de *Jugements* préconise, avant tout, deux actes : choisir, sortir de soi. Le

premier conseil n'est pas nouveau depuis Prodicas. Mais il faut le répéter à cette génération d'ânes de Buridan qui semblent se plaire, peut-être par un goût bizarre de la symétrie, à égaliser les chances de victoire entre les deux « postulations simultanées » de Dieu et du démon. Encore, un Renan, un Barrès, tant qu'ils se tenaient sur les hauts plateaux de l'intelligence et de la poésie, pouvaient-ils s'attarder à chercher des harmonies introuvables. La génération présente ne peut plus tergiverser. « Il n'y a d'homme que celui qui choisit », disait en 1914 Alain Fournier, à propos de Gide. Et Charles-Louis Philippe disait au même Gide : « Hâte-toi. Sois un homme. Choisis. »

Sortir de soi, c'est ne pas se borner à une petite vérité particulière, à une petite lumière intérieure, soigneusement entretenue, c'est s'appliquer au réel, qui dépasse l'individu. Là-dessus, la guerre a ouvert les yeux à beaucoup de nos contemporains. M. Massis confesse franchement qu'il n'a pas toujours pensé comme il fait à présent. Il lui a fallu « les rudes nécessités de l'action », à laquelle il avait « inconsidérément voué un culte assez trouble », pour lui faire découvrir dans l'action « que l'élément intellectuel domine ». Il croyait « que l'élévation de l'homme dépendait du seul progrès moral, que l'unique chose à poursuivre était de changer les cœurs ». Aujourd'hui il pense que cela ne suffit pas, mais qu'on doit se guider sur une vérité extérieure et supérieure à soi. Politiquement, la dédicace du second volume à Charles Maurras suffit à exprimer son opinion. Métaphysiquement, moralement, c'est la croyance en un Dieu personnel, au Dieu de la révélation catholique, qui s'impose à son esprit. Et de montrer éloquemment que seul le catholicisme a su concilier les contradictions, convenir à toutes les circonstances, satisfaire impunément toutes les aspirations, sans jamais tomber dans un de ces excès, de ces pièges qu'on appelle des hérésies.

Eh quoi ! dira quelqu'un, que vient faire ce sermon? Voilà une tirade apologétique qui paraît rajoutée après coup. Ou bien toutes ces analyses morales n'avaient-elles pour but que d'amener l'affirmation : « Hors de l'Église, point de salut »?

Il nous semble, au contraire, que cette conclusion s'impose dans un tel ordre de critique. Si elle n'était pas exprimée, celle-ci *ou une autre*, peu importe, il y aurait un trou. Car, on pensera ce qu'on voudra de la solution réaliste et catholique que M. Massis propose à des idéologues désemparés, mais on reconnaîtra qu'après avoir refait avec eux, en quelque sorte, leur examen de conscience, après s'être, pour ainsi dire, mis à leur place, il se devait de leur indiquer une issue, ou ne pas les laisser sur le mauvais chemin.

C'est l'originalité de cette critique d'être une direction ; c'en est la dignité, de servir à quelque chose, et à quelque chose d'immédiat et de durable, de guider vers un but éternellement cherché. Par le temps qui court nous n'avons guère le loisir de nous amuser à des bavardages sans conséquence (le ton si grave de notre littérature en est la preuve), nous devons aller au plus pressé. Supposons que nous sommes dans Byzance assiégée. Notre souci sera ou de défendre franchement notre civilisation contre les envahisseurs, ou, si l'heure est venue pour nous d'être retirés de la scène, de transmettre à nos remplaçants inconnus la plus grande part possible de notre héritage, de survivre en eux comme les anciens survivaient en nous, et cela jusqu'à ce que la figure de ce monde ait passé.

Robert Lejeune.

## *Livres nouveaux.*

Il est bien vrai que l'aventure d'Irène Servières et de Bernard Moncour aurait, avant la guerre, semblé, M. Paul Bourget a bien raison de le dire en commençant son récit, « aussi impossible qu'un conte de fées. » Quoi ! Une « grande bourgeoise », pourvue de 200 000 francs de rentes, pouvait-elle tomber amoureuse d'un ouvrier relieur sentant le cuir et la colle de pâte? Évidemment non, lui restant en blouse, dans son atelier, et elle, dans son auto, parmi les fourrures. Mais la guerre a éclaté. Ce qui n'eût été qu'un phénomène unique, exceptionnel, incapable par conséquent d'exciter la curiosité d'un sociologue, est devenu possible, s'est produit même assez souvent, dit-on. En tout cas, M. Paul Bourget nous assure que « tout est exact » dans *Cœur pensif ne sait où il va*, et il ne nous a jamais trompés. Au reste, qu'y a-t-il là d'étonnant? L'ouvrier est devenu soldat, sous-officier, officier même quand son intelligence et son courage le désignèrent à l'attention de ses chefs. La grande bourgeoise, de son côté, s'est dépouillée de ses bijoux, des « signes extérieurs de sa richesse » ; en simple robe blanche d'infirmière, elle s'est approchée de la souffrance et de l'héroïsme des humbles ; elle a connu les réalités misérables de la chair blessée. Le même rapprochement entre les classes qui s'est produit dans les tranchées s'est opéré aussi dans les ambulances.

Cela était-il bon? Fallait-il céder à cet élan de sympathie qui jetait l'un vers l'autre deux êtres très différents d'origine, d'éducation et, surtout, de relations et de fortune? Voilà le problème que pose M. Paul Bourget. Et c'est comme un corollaire de *l'Etape.* Mais la solution de M. Bourget est la même. Il répond négativement. Seulement, avant de répondre, il expose, avec la scrupuleuse loyauté qu'on

admire en lui, les arguments de la thèse adverse ; il leur donne toute leur force... Et, précisément, rien n'est plus pathétique que cette attention inquiète, anxieuse, avec laquelle l'écrivain, entre tous sincère, de *l'Étape*, en a repris l'idée et l'a traitée sous un autre aspect, avec une sympathie ardente pour le pauvre Bernard, qu'il ne se décide pas à rendre heureux. En somme, c'est comme un drame de conscience.

Bernard Moncour est un héros. Quand il est parti à l'assaut, son colonel lui conseillait de se mettre à la tête de la seconde vague. Il a voulu s'élancer le premier. Il a été blessé grièvement. Cela, Irène Servières, qui se trouve être son infirmière au château de Tremmelay, l'apprendra en détail. Mais l'acte héroïque qu'on entend conter vaut-il celui auquel on assiste? Irène constatera, de ses yeux, que Bernard est un brave, un brave authentique, non un héros de fièvre ou de hasard, car il refusera de se laisser chloroformer pour son opération. C'est Irène qui lui tient le pouls, pendant que le chirurgien fouille dans la jambe blessée... En vérité, l'excès de courage de Bernard est inutile « en soi ». Mais il n'est pas inutile au romancier. Nous comprenons aisément qu'Irène admire Bernard. Ce n'est qu'un ouvrier relieur? Mais il est devenu lieutenant ; il a été préféré par ses supérieurs à des combattants d'une classe sociale plus élevée. Et puis, un relieur, c'est un artiste. Souvent, c'est un lettré. Bernard a beaucoup lu. Il aime les ouvrages de sociologie, et il a assez d'esprit et de goût pour énoncer, à propos de lettres de soldats publiées dans une revue, des réflexions très fines, et qu'un critique de profession lui envierait sans doute... Irène, qui a suivi des cours en Sorbonne, s'aperçoit vite que Bernard est intelligent. Lui l'a trouvée douce et belle. C'est, à dire vrai, un coup de foudre...

Qui les empêche de s'aimer? Qui donc est cette Irène?... M. Paul Bourget a joué la difficulté. Irène n'est point de vieille race, et l'étape n'est pas longue entre Bernard et elle. Elle est d'une famille de diplomates, d'un côté ; mais elle est aussi la petite-fille d'un mégissier enrichi, fort brave homme du reste, et qui « s'est fait lui-même ; mais quoi... il y a déjà eu, à parler franc, de la mésalliance par là ». Elle est veuve. Elle n'a pas été heureuse avec un mari sec et orgueilleux. Elle a une petite fille... Voilà le premier obstacle qui nous paraisse sérieux. Il n'est pas infranchissable. La petite Annette adore son ami Bernard, et ce grand bon garçon est tout prêt à aimer paternellement la petite...

Mais Irène est riche ; Bernard est pauvre. Ceci est plus grave. Cependant, quand un camarade d'atelier de Bernard, le socialiste Ficatier, lui écrit : « Tu ne vas pas te vendre... », Ficatier ne nous convainc pas. Sera-ce donc le premier officier pauvre qui épouse une femme riche? N'a-t-il pas, en dot, son héroïsme, ses galons, sa croix, sa noblesse d'âme? Et va-t-il, du jour au lendemain, devenir un oisif? Soit qu'il reste dans l'armée, soit qu'il monte, avec l'argent de

sa femme, une entreprise de reliure d'art — c'est une suggestion — et crée un peu de beauté, tout en rendant service à ses anciens camarades d'atelier, Bernard sera un homme *utile*. Et Irène a le cœur assez bien placé, l'esprit assez meublé pour s'associer à ce que son mari tentera, et s'intéresser à son travail...

Notez que les objections que nous faisons à la théorie de M. Bourget, c'est lui-même qui nous les dicte, tant il a apporté de délicate tendresse dans la construction psychologique des deux caractères de Bernard et d'Irène, tant il a donné à leur amour de noblesse et de pureté. Même, il fait intervenir l'aumônier de l'ambulance, l'abbé Cortez, délicieusement bon et indulgent, pour encourager Irène et Bernard dans leur projet d'union. L'abbé Cortez pense comme moi ; comme vous penserez peut-être ; et je crois bien qu'il est l'interprète, souvent, de M. Bourget lui-même...

Pourtant, Irène n'épousera pas Bernard. Elle ne l'épousera pas, parce que sa belle-sœur, Mme Arnaudi, brave femme au fond, mais fort peu sensible, et à qui la guerre n'a pas enlevé un seul préjugé, démontre à Bernard que les relations d'Irène vont lui tourner le dos ; que la famille d'Irène rompra avec elle, que « le mariage suppose des personnes d'une formation identique » ; que les différences de manières, de langage, qui sont des vétilles, provoquent pourtant de légers froissements, et que ces froissements ne peuvent se renouveler toute la vie ; qu'il souffrira d'être logé, nourri avec l'argent de sa femme...

Tous arguments qui ne sont pas sans vigueur, mais qui, dans la réalité, tomberaient en poussière devant le grand amour d'Irène et de Bernard. Et voyez comme M. Bourget a été obligé de venir à leur secours. Son roman est tout à fait remarquable en ceci que, jusqu'à un certain moment, du moins, les éléments psychologiques et les forces sociales sont seuls au combat. Point de péripétie causée par le hasard, pas de drame, sauf de conscience. C'est un roman « peu chargé de matière », comme les vrais beaux romans. Or, pour rompre les promesses mutuelles d'Irène et de Bernard, il faut une intervention brutale : celle d'une petite cousine de Bernard, une modiste, Marcelle, amoureuse de lui et qui a rêvé de l'épouser. Elle raconte à Irène une chose incroyable : qu'elle a un enfant, et que Bernard va les abandonner pour se marier. Irène n'en croit rien ; mais Bernard, interrogé, a le courage d'avouer une faute qu'il n'a pas commise, parce que les raisonnements de Mme Arnaudi l'ont persuadé qu'il doit se sacrifier.

Dès lors, il n'y a plus rien à objecter, et la conclusion est rigoureusement logique. Mais si Marcelle n'avait rien dit? Je crois alors qu'Irène et Bernard se seraient mariés. Et il est fort possible, alors, que leur ménage eût été malheureux. C'était une autre façon de concevoir le roman. A la démonstration *a posteriori*, M. Paul Bourget a préféré une série d'axiomes *a priori*. Il conseille de se méfier des

entraînements du cœur. Mais n'est-il pas le premier à regretter qu'Irène et Bernard n'aient pas joué la partie?... Le lecteur le regrette aussi.

Peu de romans nouveaux suscitent autant de réflexions que celui-ci. C'est le don de M. Paul Bourget d'ouvrir de vastes champs à la discussion. Mais quoi qu'on dise, on s'aperçoit qu'il vous avait devancé et que les arguments dont on ose pour le contrarier, sa méditation les avait prévus déjà ; il les tenait à votre portée...

*
* *

*Les Gardiennes*, ce sont les paysannes vaillantes du pays de France qui, tandis que les jeunes gars et les hommes solides se battaient, ont tenu jusqu'au bout, avec orgueil, avec un entêtement et un courage sublimes, et qui ont, la paix venue, rendu au maître de la ferme les étables pleines de bêtes robustes, les greniers crevant de fourrages, la grange peuplée d'outils brillants et de machines neuves, les champs bien entretenus et, quelquefois, plus vastes, et le tiroir lourd d'argent. M. Ernest Pérochon, l'auteur de *Nêne* et des *Creux-de-Maisons*, a rencontré de ces gardiennes-là, dans le pays qu'il aime. C'est un pays de beaux champs de blé et d'orge et de prairies. Tout contre, il y a le marais poitevin où des rigoles coulent sous les saules, où passent lentement les bateaux plats des pêcheurs d'anguilles et des « grenouillauds ». Il ne s'est pas longtemps attardé à contempler les paysages. Il a regardé vivre les êtres avec passion.

La grande Hortense Misanger, la Misangère, comme on dit à Sérigny, voilà la « gardienne ». Ah ! si tout le mondeé tait comme elle ! Mais le mari, le vieux Claude, est bien las, et rechigne, quand il faut tirer, à l'aube, sa carcasse du lit, et faire la rude fenaison ou charger le blé sur les charrettes. Solange, sa fille, dont l'homme, après s'être bien battu, sera emmené prisonnier dans des camps de représailles, est coquette, et vite découragée. Ces deux-là vendraient volontiers les bêtes et les serres ; avec un peu d'argent, on vivrait comme on pourrait, en attendant la paix. La Misangère ne l'entend pas ainsi. Ouste ! Et debout. Un bol de soupe chaude pour le vieux, et à l'ouvrage ! La fille marchera droit, et s'il faut quelqu'un pour clouer le bec aux valets sournois, et bouter hors les galants qui rôdent, les mal venus qui ne sont pas au front, et ces grands diables d'Américains qui viennent, à la fin, et qui savent persuader les filles, ma foi, Hortense Misanger s'en charge. De saison en saison, elle prévoit tous les travaux. Rien n'est négligé. Elle est poussée par une force obscure. Ce n'est point cet amour de la terre dont les réalistes lyriques, de Zola aux librettistes de la *Plus forte*, ont usé si largement. C'est le sentiment du devoir à accomplir ; c'est l'orgueil de valoir les hommes ; c'est aussi, plus vénérable, une sorte de besoin mystique

de peines et de souffrances pendant que les hommes souffrent et peinent aux tranchées...

Hortense triomphera. Le vieux Claude crèvera à la peine ; mais elle n'en sentira presque point de remords ; elle-même, n'a-t-elle pas forcé son corps au delà de ses forces. Dépositaire fidèle, elle rend à son gendre le domaine prospère et le patrimoine grossi. On ne la remercie guère. Peu importe. Elle est contente d'elle-même.

Cette figure, fièrement sculptée par M. Pérochon, a des taches d'ombre. Le plus jeune fils, Georges, s'est épris de Francine, une fille de l'Assistance, une servante, courageuse et jolie. Il l'a vue, quand il est venu en permission ; il voudrait l'épouser. Cela ne fait pas l'affaire d'Hortense. Elle veut que son fils épouse Marguerite Ribesé, aussi vaillante qu'elle-même, une gamine qui avait seize ans à la mobilisation et qui, avec un frérot de trois ans plus jeune, est parvenue à garder ouverte la boulangerie de Sérigny, qui n'a pas perdu la clientèle et qui a gagné gros. Alors, Hortense calomnie abominablement Francine. Cela a permis à M. Pérochon de nuancer le personnage héroïque de la Misangère. Cela lui a donné l'occasion de silhouetter une Francine délicieuse de jeunesse confiante et ensuite, bravement résignée ; et un personnage épisodique de vieille religieuse tout à fait exquis. Mais ce roman d'amour, inclus dans le grand roman paysan des *Gardiennes* occupe beaucoup de place, et détourne un peu l'attention.

*Les Gardiennes*, à mon avis, marquent un progrès du talent de M. Pérochon ; on y discerne des qualités de vigueur et d'accent qu'on ne trouvait plus dans ses tout derniers livres.

ROBERT KEMP.

## *L'HISTOIRE*

### SAINT FRANÇOIS DE SALES

Les études et les conférences que M. Henry Bordeaux a réunies sous le titre *Saint François de Sales et notre cœur de chair* sont d'une lecture singulièrement attachante. « Notre cœur de chair, » cette expression familière au saint lui-même, explique à merveille l'objet du livre, qui est de relier un personnage si éminent par le génie et par la vertu à notre chétive humanité, et particulièrement à la terre d'où il était issu et où s'est écoulée presque toute sa vie. Nul n'était mieux qualifié pour exécuter ce pieux dessein que le romancier de la Savoie, dont les scènes familiales et rustiques se déroulent dans les paysages tantôt âpres et désolés, tantôt gracieux et verts de son admirable patrie, etc.

Saint François tient à ce pays, d'abord par sa race, puis par son éducation, qui fut non seulement de la Savoie, mais de la Savoie la plus champêtre. En ce temps-là, la vie des nobles de province se distinguait peu de celle des paysans. Le jeune François de Roussy de Sales a partagé les jeux des enfants de Thorens, son village natal. Il a parlé le patois, qu'il n'a jamais oublié et dont il s'est ensuite constamment servi pour causer avec les gens du peuple. Cette faculté ne lui a sans doute pas été inutile, notamment dans sa mission du Chablais, lorsque, haranguant les laboureurs dans les champs, les bûcherons dans les bois, il a réussi à ramener à la foi catholique ces braves gens qu'avaient tout d'abord séduits les pasteurs de Genève.

L'homme qui était dans le saint, M. Henry Bordeaux le fait donc

revivre, en le replaçant dans son cadre naturel. Il nous restitue de la sorte, dans toute sa naïveté savoureuse, cette figure que le recul du temps nous dérobe et que la dévotion chrétienne a un peu trop idéalisée. Cette figure authentique, on se demandera peut-être en quelle image peinte on la retrouve le mieux. C'est une question que M. Bordeaux, animé d'un plus noble souci, ne s'est qu'un instant posée et qu'une curiosité assurément futile, avide, comme on l'est aujourd'hui, de détails matériels, cherchera à résoudre d'une manière plus précise. Le portrait conservé dans la famille Denarié-Raymond, que l'éminent académicien a reproduit en tête de son volume, et celui qui est à l'hôpital d'Annecy, sont-ils les représentations les plus fidèles de l'évêque de Genève? Sans rien retirer à l'authenticité de ces deux images, il est permis de leur préférer le portrait de la Visitation de Turin. Cette œuvre, d'ailleurs classique, est une de celles qui ont été exécutées d'après nature par le peintre que le saint, sur l'ordre formel de son confesseur, avait enfin consenti à recevoir. Mieux que les deux autres, il cadre avec les portraits littéraires tracés par Jean-Pierre Camus, évêque de Belley, son disciple, et par Charles-Auguste de Sales, son neveu. Nous revoyons cette « taille grande et forte », ce « gros homme », cet « estomac robuste », que nous décrit le premier, ces « épaules larges », ce front « large et plein » et d'ailleurs chauve, ces yeux bleus, ces « joues vermeilles », cette barbe « châtaine et fromentée », ce « marcher lent et pesant » que nous dépeint le second. Ne nous fions donc pas aux traits d'un ascétisme conventionnel que les graveurs d'imagerie pieuse ont ensuite donnés au saint évêque. Saint François était un robuste Allobroge, d'une race puissante, sanguine et même un peu lourde. L'encolure épaisse du portrait de Turin annonce la prédisposition à l'apoplexie qui devait prématurément emporter l'auteur de l'*Introduction à la vie dévote*.

On n'en admire que mieux l'effrayant travail silencieux qu'exigea, pour être vaincue, une nature si abondante et si forte. Les dehors de santé exubérante et quasi de pléthore qui distinguent saint François ne doivent pas, en effet, prêter à la confusion ni à l'erreur : l'effort ascétique, la mortification intérieure du saint était aussi réelle que profonde. Nous savons qu'il prenait sur son sommeil pour suffire à ses innombrables tâches et que, vers la fin de sa vie tout au moins, ses besoins matériels étaient réduits au strict indispensable ; il ne faisait plus qu'un repas par jour. Il y eut une fougue du sang que ce descendant de chasseurs et de guerriers parvint plus difficilement à vaincre : ce fut la colère. Il y réussit cependant si bien que tous ses contemporains l'ont pris pour le modèle même de la douceur et de la patience. On le vit supporter, sans un geste d'irritation, les impor-

tunités les plus fâcheuses et parfois les plus sanglantes injures. Il évitait même de reprendre et de tancer, comme ils l'eussent mérité, ceux qui l'outrageaient, car tout lui semblait préférable à tomber dans le « péché de l'ire ». M. Henry Bordeaux nous rappelle quelques-unes de ces épreuves, aussi pénibles qu'édifiantes. Il nous est utile et salutaire de savoir qu'en dépit d'une vocation déjà longue et d'une vertu consommée, le saint de la Savoie fut bien loin d'être entouré, de son vivant, de l'admiration ni même du respect universels. Il connut l'envie, le dénigrement et jusqu'à la calomnie la plus noire. Un prédicateur brûla en chaire son livre de la *Vie dévote* et qui pis est, « la sottise de son petit souverain de Savoie donna corps, dit M. Bordeaux, à une entreprise ignoble contre sa réputation ». Saint François n'opposa à la calomnie que le silence ; il mit ainsi en pratique le conseil qu'il donne à Philothée : on ne répond aux « langues injurieuses » que par la « vérité de la bonne vie ».

L'éloquence de saint François était lente et un peu lourde comme sa démarche. Ce n'est pas sans peine qu'il trouvait ses mots, il en convenait lui-même et il exagérait ce défaut, s'il faut en croire les propos que nous rapporte son élève et son fidèle admirateur, Jean-Pierre Camus. Le succès de ses sermons tenait plus à l'ascendant de sa personne qu'à l'éclat de ses discours et, même de son vivant, la renommée alla plus à l'écrivain qu'à l'orateur. Comme sa facilité de plume égalait sa difficulté de parole, il fut tout naturellement enclin à préférer un outil à l'autre. C'est ainsi que, malgré ses prodigieuses occupations, et bien que, de son propre aveu, il n'ait jamais pu consacrer un jour entier à ses « chers livres », il a énormément écrit.

Cette œuvre vivra aussi longtemps qu'il y aura des esprits sincèrement religieux. Entre les manuels de direction spirituelle, l'*Introduction à la vie dévote* vient immédiatement après l'*Imitation*. Et il ne faut pas ici, observe M. Henry Bordeaux, que notre admiration pour le saint prête à l'équivoque : « Parler de la sainteté quand on s'en découvre si éloigné », ce n'est pas prétendre s'en couvrir comme d'un manteau. Car saint François l'a déclaré lui-même : « Ce n'est pas être hypocrite de ne pas faire si bien qu'on parle. Il faudrait donc que je me tusse de peur d'être hypocrite, puisque, si je parlais de la perfection, il s'ensuivrait que je penserais être parfait. » Excellente mise au point, conclut M. Bordeaux, et qui « réfute ces accusations d'hypocrisie jetées à tort et à travers à ceux dont le cœur est plus faible que le cerveau et qui, du moins, n'inventent pas des systèmes pour ennoblir leurs fautes et glorifier leurs erreurs. »

Peut-on distinguer l'œuvre littéraire de saint François de son œuvre religieuse, et l'une serait-elle moins admirable que l'autre? On ne s'est

guère, jusqu'ici, avisé de le soutenir, et il faut bien du parti pris pour contester à l'évêque de Genève le titre de grand écrivain. Sans aller jusqu'à prétendre, comme Ozanam, qu'il est le plus grand maître du seizième siècle — car il reste du seizième, bien qu'il ait écrit dans le premier quart du dix-septième — on peut et on doit dire qu'il soutient la comparaison avec les plus grands, avec Rabelais et même avec Montaigne, qu'il avait, d'ailleurs, lu et admiré et dont il a, dans une certaine mesure, subi l'influence. Est-ce un jugement équitable de dire de l'*Introduction à la vie dévote* :

Ce ne sont que bouquets spirituels, sourires et mignardises, métaphores émollientes et parfumées, miel, et sucre, et confitures... Trop de confiseries et d'images douceâtres pour dessus de boîtes à bonbons !... Saint François de Sales, fondateur des visitandines, est l'ancêtre direct des cultes du Sacré-Cœur et de l'Immaculée Conception, des rosiers de Marie, des manuels de piété lénitive et emberlificotée, toute cette camelote de la rue Saint-Sulpice qui exaspérait Huysmans.

« Comme nous sommes loin de la vérité ! » répond justement M. Henry Bordeaux. Et François n'est en effet rien moins qu'un directeur complaisant, il s'est montré exigeant et même rude, menant par des chemins fleuris jusqu'aux âpres sommets du plus entier renoncement et, comme il dit lui-même, jusqu'à la « nudité de la croix ». Qu'on relise ses lettres à sainte Chantal. Parce qu'il n'a pas cru devoir interdire formellement le bal aux femmes du monde, parce qu'il a soutenu que, dans quelque état que la naissance ou les hasards de la vie l'aient placé, chacun peut faire son salut, on ne doit pas l'accuser d'avoir introduit une morale relâchée. Il n'a rien dit que les chrétiens les plus austères ne puissent approuver. Le bal est pour lui un « passe-temps loisible, mais dangereux », et il n'en dissimule aucun des périls. Sa conclusion, c'est que les bals sont « comme les champignons, dont les meilleurs ne valent rien ». Est-ce là complaisance ou relâchement? De même pour ce qu'il nomme les « amourettes » ou les « muguetteries », on dirait aujourd'hui le « flirt », auxquelles les femmes de son temps étaient déjà trop enclines. Nul n'a mieux décrit la série d'illusions dont l'âme féminine se berce lorsqu'elle se laisse aller sur l'insidieuse pente. Oui, saint François est un grand psychologue et, à ce titre, il a précédé non seulement un maître de la chaire comme Bourdaloue, qui se placera, lui aussi, moins au point de vue de la théologie pure qu'à celui de la morale pratique, mais les moralistes mondains du grand siècle.

Avec Montaigne, dit excellemment M. Henry Bordeaux, il précède la grande lignée des moralistes français, de ces moralistes français à qui nous

devons l'essence même de notre littérature faite de réalisme intelligent, d'observation judicieuse, d'expression polie et surtout de vérité psychologique. Il annonce La Bruyère et La Rochefoucauld et même, tant il va loin dans l'étude du cœur humain, il prépare les analyses raffinées d'une Mme de La Fayette et de ce Jean Racine, qui demeure le plus grand poète de l'amour.

Il est vrai que le style de l'*Introduction à la vie dévote* est un peu trop fleuri. C'est un excès où l'auteur est tombé, non par goût, mais pour plaire à un public qu'il avait dessein d'attirer et de retenir. Car saint François n'écrit pas pour écrire, mais pour gagner les âmes et pour les changer. Le public d'alors adorait les images, les comparaisons tirées de la mythologie ; il l'a servi à souhait, sans toutefois verser dans le galimatias qui gâte la plupart des ouvrages de son temps. Ses autres livres et surtout sa correspondance sont loin de présenter le même défaut. Et l'*Introduction* elle-même n'est point pareillement uniforme et douceâtre ; il n'y a qu'à la relire pour s'en assurer. On y trouvera des admonestations rudes, des qualifications âpres et dures où se révèle cette rugosité un peu sauvage qui reste toujours au fond du caractère savoyard. Écoutez saint François gourmander les veuves coquettes : « Si elles veulent donner de l'amour, dit-il, elles ne sont pas vraies veuves, et si elles n'en veulent pas donner, *pourquoi en portent-elles les outils?* » A propos des choses qui, d'après saint Paul, ne doivent même pas être nommées : « Les abeilles non seulement ne veulent pas toucher les charognes, mais fuyent et haïssent extrêmement toutes sortes de puanteurs qui en proviennent. » Ailleurs, il nous invite à mépriser « ces plaisirs immondes qui, à la vérité, ne méritent pas d'être désirés par les hommes, puisque les asnes et porceaux en sont plus capables qu'eux. » Le saint évêque nous représente avec vivacité, et même avec véhémence, qu'il y a des plaisirs qui, bien que permis, ne doivent cependant pas nous obséder sans cesse :

C'est une vraye marque d'un esprit truand, vilain, abject et infâme de penser aux viandes et à la mangeaille avant le temps du repas et encore plus quand, après iceluy, on s'amuse au plaisir que l'on a pris à manger, s'y entretenant par paroles et pensées, *et veautrant son esprit dedans le souvenir de la volupté que l'on a eue en avallant les morceaux*, comme ceux qui, devant disner, tiennent leur esprit en broche et, après disner, dans les plats ; gens dignes d'être souillars de cuisine qui font, comme dit saint Paul, un dieu de leur ventre.

N'y a-t-il là que « sourires et mignardises, métaphores émollientes et parfumées? Par la vivacité du ton, saint François de Sales rap-

pelle Montaigne, par la vigueur du trait et la force des images, il annonce déjà Bossuet. Il écrit à la scrupuleuse Mme de La Fléchère : « Ne soyez plus à picoter sur votre chère conscience. » A la présidente Le Blanc de Mions, il permet de se poudrer les cheveux : « Les faisans, lui dit-il, se lustrent bien les plumes, de peur que les poux ne s'y engendrent. » A Mme de Chantal il écrit : « Vous avez, ma fille, quatre enfants, vous avez un bon père, un si cher frère, et puis encore un père spirituel, tout cela vous est fort cher ; eh bien, *si Dieu vous ravissait tout cela, n'auriez-vous pas encore assez d'avoir Dieu*? » Il y a, dit M. Henry Bordeaux, dans l'*Introduction à la vie dévote* « une expression qui résume tout l'ouvrage et dont ni Pascal, ni Bossuet ne dépasseront la force. Après avoir rappelé à la femme les douleurs de l'enfantement, saint François de Sales lui dit : « Vous avez conçu Jésus en votre âme, il le faut enfanter par l'imitation journalière de sa vie, et il vous en demeurera une joie éternelle. »

Quand, dans l'admirable traité de l'*Amour de Dieu*, saint François de Sales nous représente le vieillard Job sur son fumier, ne croirait-on pas déjà entendre un sermon de Bossuet?

Or, voilà le grand Job, comme roy des misérables de la terre, assis sur son fumier comme sur le throsne de la misère, paré de playes, d'ulcères, de pourriture, comme de vestemens royaux assortissans à la qualité de sa royauté, avec une si grande abjection et anéantissement que, s'il n'eust parlé, on ne pouvoit discerner si Job estoit un homme réduit en fumier ou si *le fumier estoit une pourriture en forme d'homme*...

Dira-t-on encore que le style de saint François est fade? Pas plus qu'il n'est « émollient », ce grand et puissant écrivain n'est « inactuel ». Ses conseils et ses directions s'appliquent à nous comme aux gens de son temps, ils n'ont rien perdu de leur vérité éternelle. Çà et là, la saveur d'une tournure vieillie ou d'un mot désuet leur ajouteraient même un charme de plus, comme un beau marbre se dore par la patine des siècles. Dans les chapitres sur *Saint François de Sales et l'amour dans le mariage*, *Saint François de Sales et les femmes du monde*, M. Henry Bordeaux s'est chargé de nous montrer que la sagesse du saint est toujours de mise. C'est là un bon et beau livre qui nous ramène à ce maître de la vie intérieure, jamais oublié, certes, mais peut-être un peu négligé, dont les leçons impérissables se parent d'un style toujours si riche et si vivant.

PAUL BALLAGUY.

# *CHRONIQUE DE LA QUINZAINE*

## M. FRANÇOIS MAURIAC

*De ces jeunes écrivains qui se dépensent aujourd'hui et dont nous sont familiers talents, travaux et projets, M. François Mauriac est l'aîné par ses premiers livres, publiés quelques années avant la guerre, et par l'âge il est leur égal. Il fait ainsi le pont entre deux générations, mais on ne peut prétendre qu'il se soumette aux exigences de la mode. Son style? Aux voyages organisés par l'agence Morand and C°, il n'emprunte point du pittoresque, ni des images baroques, piquantes, éphémères. Quant aux ardeurs de M. Mauriac, elles sont pour les humbles, les inquiets, les offensés, les inaptes au dur service du temps présent. Le stade, aucun dimanche, n'attira son corps élancé dont la mince foulée risquerait pourtant de dessiner de ces mouvements gracieux dont un Montherlant s'exalte. M. Mauriac prise davantage un champ aérien où le départ est donné plus en secret. Et l'originalité de cet écrivain, c'est non seulement de surveiller l'âme, d'en ordonner, sans jamais les avilir, les conflits pathétiques avec une autorité que semble soutenir sans cesse la présence de Dieu, mais de se satisfaire de poésie.*

*Ni cosmopolite, ni « européen », le seul pays qu'il aime à traverser, c'est la France. Son art est lui-même coupé de ces pauses, de ces larges espaces heureux, même dans les peintures les plus cruelles, qui dénotent chez l'auteur une ordonnance, une régularité dans la méditation et dans l'effort, une sorte de sérénité proprement française. Et nous projetons alors de rejoindre François Mauriac dans ses Pyrénées, dans ses Landes paternelles dont il invoque le témoignage et le souvenir si souvent. Un gave bruissant, quelque aveuglante prairie et ces nobles ombres qui naissent des pins, prodigues de sagesse, nous acceptons que l'amour*

*y établisse son désert! Et si, parfois, le plaisir que nous prenons aux bruits et aux promenades, dans cette contrée qui fait le soleil prisonnier, nous distrait d'un remords ou d'un vice, de la bête que le romancier fustige, l'ange ne nous apparaîtra que plus vite!*

*La poésie! Que cet adroit et fervent complice de la grâce ne l'abandonne pas! Comme le catholicisme y répand ses nappes souterraines, toujours la poésie doit irriguer ses récits. Et n'a-t-elle point, la première, attiré sur lui le regard d'un sourcier merveilleux? C'était en novembre* 1909 ; les Mains jointes *venaient de paraître, quand leur éditeur, modeste libraire de la rue Bonaparte qui publiait, je crois,* la Revue du temps présent, *reçut une lettre portant l'en-tête de la Chambre des députés. Aussitôt transmise à Mauriac, elle lui parut une plaisanterie de quelque camarade. Quoi! Barrès lui demandait un exemplaire (sur hollande) de son premier livre? A lui qui n'avait pas osé le lui envoyer, tant il considérait l'hommage de peu d'importance, à ce maître qu'il aimait depuis si longtemps, dont, étudiant à Bordeaux et « sous l'œil des barbares », il avait fait sa compagnie? A tout hasard il lui adressa son livre. Et le lundi* 21 *mars* 1910, *ouvrant* l'Écho de Paris, *François Mauriac y lisait un article sur les poèmes des* Mains jointes *dont Barrès révélait les dons et les promesses. « Beaucoup de mesure, nul mensonge, la plus douce et la plus vraie musique de chambre, rassemblent toutes ses émotions autour d'une pensée centrale catholique. C'est la poésie de l'enfant des familles heureuses, le poème du petit garçon sage, délicat, bien élevé, dont rien n'a terni la lumière, mais trop sensible, avec une note folle de volupté... » Et à Pâques, François Mauriac respirait encore cet encens qu'une lettre cette fois portait jusqu'à lui : « Soyez paisible, soyez sûr que votre avenir est aisé, ouvert, assuré, glorieux; soyez un heureux enfant. » Voilà de quoi mettre la tête à l'envers! Pourtant Mauriac travailla. Tout jeune licencié ès lettres, il était venu à Paris, avec le prétexte d'un stage, d'un concours à l'Ecole des Chartes, et logeait dans une maison de famille catholique, rue de Vaugirard, dont le seul attrait était un cercle où quelques esprits, amateurs de pensées et de poésies, composaient une stimulante atmosphère. Mais de trop fréquentes stations nocturnes aux bars du quartier Latin valurent à Mauriac d'être éloigné de la sage maison. Ses camarades le nommèrent tout de même président du cercle.*

*Cependant* les Mains jointes *lui attiraient quelques amitiés : Robert Vallery-Radot, Eusèbe de Brémond d'Ars, André Lafon, surtout, le plus aimé, et à qui François Mauriac vient de consacrer un petit livre :* la Vie et la Mort d'un poète. *Ces pages nous renseignent sur ces années incertaines où Mauriac composant* l'Adieu à l'adolescence, l'Enfant chargé de chaînes, la Robe prétexte, *se cherchait et ne se trouvait pas.*

« *Hésitation à quitter le rivage — avait écrit Barrès à propos des* Mains jointes — *regret vague d'une enfance si douce, d'une quiétude tendre et si tiède, infinie sensibilité qui s'amasse et ne veut pas encore courir aux gaspillages de la jeunesse, non plus qu'aux songeries austères du couchant.. Mais il faudra sortir de cet attendrissement, de cet avril trouble...* ». *Entouré d'amis dévots, Mauriac les inquiète en ces années d'avant-guerre, mais il les suit de bonne grâce, et s'il se fâche un peu d'être désigné comme le parangon de l'école spiritualiste, il ne songe pas à* « *sortir de cet attendrissement* ».

La Chair et le sang (1920), Préséances (1921), *nous révèlent un homme nouveau, un romancier qui veut descendre au plus profond de nous-mêmes et jusqu'à la division de la chair et de l'esprit, et qui réclame pour l'art catholique le droit de peindre les passions.*

*Sans doute, Mauriac souhaiterait-il de rendre sa part aussi à la grâce. Mais c'est peut-être là qu'échoue l'auteur du* Fleuve de feu. *Il nous le disait lui-même :* « *Quel artiste oserait imaginer les cheminements de la grâce, et ses ruses? C'est notre misère de ne pouvoir peindre sans mensonge que les passions...* » *Si l'on a, de certains côtés, jugé ses romans trop libres, il a été plus justement accusé de jansénisme par quelques théologiens. Mauriac, avec* Genitrix, *commence de réaliser la promesse qu'il confia à M. Frédéric Lefèvre :* « *Peindre la misère de l'homme sans Dieu.* » *Les protagonistes de* Genitrix *ne sont plus des croyants... Mais ces héros misérables et pantelants, soumis à la tyrannie d'une passion qui leur échappe, Mauriac est persuadé qu'ils rendent témoignage à Celui qu'ils ne connaissent pas.*

*Et il s'inquiète aussi de perfectionner sa technique. Depuis* le Baiser au Lépreux, *le souci de Mauriac est de tenir en haleine le lecteur pressé d'aujourd'hui; il s'efforce de ramasser l'essentiel en des formules brèves. Il élague, il nous jette d'abord en pleine action, il substitue aux lentes et ennuyeuses préparations, les rappels brusques du passé intercalés dans le présent. Il crée une atmosphère qui le dispense de décrire. Son métier le passionne et il souffre à Paris d'en être détourné. Mauriac considère que sa province est sa plus grande richesse. Il redoute plus que tout la dispersion. Goût de la retraite, du recueillement, du retour en soi-même, de l'examen de conscience, voilà le bénéfice, pour ce romancier, d'une éducation catholique et provinciale. De son étroit observatoire, juché sur l'immeuble le plus anonyme du quartier de Passy, d'où il surveille les héros humiliés de ses courts et brillants récits, il ne cesse jamais de jeter son regard inquiet et romanesque vers les landes et vers ce lointain domaine de Malagar où son génie poétique donna ses premières fleurs.*

***

## « *Le Tombeau sous l'Arc de Triomphe.* »

M. Raynal a intitulé sa pièce *tragédie en trois actes.* Les trois unités y sont respectées de si près qu'à l'inverse de ce qui se passe généralement, l'action met presque autant de temps à se dérouler sur la scène qu'elle n'en mettrait dans la réalité. Commencée un peu après minuit, elle doit être terminée à temps pour que le héros prenne le train de 7 h. 29 du matin. Elle ne met en scène que trois personnages, un homme, son père, et sa fiancée. Personnages si généreux qu'ils n'ont pas de nom. La fiancée n'a qu'un prénom : Aude ; l'homme est appelé tour à tour *Lui* ou *le Soldat*, et le père s'appelle *le Vieux.* Ainsi M. Raynal nourrit-il l'immense ambition d'avoir écrit la tragédie de la guerre.

Il n'a pas imité la brièveté tragique. Publiée en librairie, sa pièce tient les trois cents pages d'un fort volume. Le troisième acte est composé d'une scène unique, qui occupe le tiers du livre. Chaque scène porte un titre. Celle qui emplit le troisième acte est intitulée simplement : *Zénith.* La dernière scène du premier acte s'appelle : *Le plus pur de tous les mariages.*

L'action se passe dans une salle d'un château de province, en septembre 1915, au moment de l'offensive de Champagne. Un simple soldat d'infanterie arrive en permission de quatre jours. Tout est préparé pour son mariage avec Aude, qui s'est retirée dans cette solitude sous la protection de son futur beau-père. Le soldat symbolique est un agriculteur lettré. Il résume toutes les supériorités. Il est beau, intelligent, généreux, sublime, héroïque à la limite de l'héroïsme. Il accepte le terrible destin avec une âme que rien n'émeut. Il accepte, par modestie, de servir au plus bas de la hiérarchie en mesurant sa supériorité sur ceux qui le commandent. Ses sentiments patriotiques sont irréprochables et ils font corps avec un amour magnanime de l'humanité. Il se bat non seulement pour sauver la France, mais pour que cette guerre soit la dernière qui ensanglante la terre. Il n'attend aucune récompense ni en ce monde ni dans un autre, car il ne croit pas en Dieu. Ce trait étant une vertu aux yeux de M. Raynal, son soldat représente exactement toutes les vertus.

Sa fiancée, son père l'interrogent. La guerre va-t-elle prendre fin bientôt? Il répond par l'affirmative : la victoire de Champagne est décisive ; avant trois mois, tout sera fini. Cependant, une dépêche est arrivée au château avant lui : elle le rappelle au front immédiatement. C'est bien, il partira dès l'aube. Il n'a plus que quelques heures à passer avec les siens. Impossible, par conséquent, de songer au mariage. Le père décide d'aller dormir pendant quelques heures et de revenir à six heures du matin. Le soldat reste seul avec Aude, qui s'offre à lui. Il hésite à peine un instant, puis accepte, après avoir

pris à témoin tous ses camarades morts, à l'ennemi. Le rideau tombe. Ce premier acte tient à lui seul cent vingt-cinq pages.

Au second acte, on voit sur la scène de la Comédie-Française un lit plus grand que nature. Tandis que le soldat veille, Aude s'est endormie. Au réveil, ils s'exaltent. Leur amour tient des circonstances tant de gravité, de noblesse, de grandeur, que rien de bas ne doit le ternir. Ils se doivent l'un à l'autre la vérité, toute la vérité. Se taire, c'est mentir encore. C'est pourquoi le soldat révèle à Aude que tout à l'heure, il n'a pas été sincère. Non seulement la guerre n'est pas finie, mais l'offensive a échoué. Il faut s'attendre encore à des années d'épreuve. Aude s'écrie : « Je suis perdue ! »

A son tour, elle livre son secret : son amour n'a pas pu résister à l'absence. Elle a beau se contraindre, elle n'aime plus son fiancé. S'il est vrai que la guerre doive durer encore, toute espérance est vaine, l'amour sera bien tué dans son cœur. Bouleversé par cet aveu, le soldat livre à son tour un troisième secret : il n'a obtenu sa permission qu'en offrant sa vie. En échange d'une courte liberté, il a accepté, pour le jour du retour, une de ces missions dont on ne revient pas. Dans trois jours il sera mort. Il ne leur reste plus qu'à se désespérer abondamment en attendant l'aurore. Elle vient, et Aude, bercée par le soldat, s'endort, cependant qu'il songe à son destin.

A six heures du matin, comme il était convenu, le père reparaît. Il comprend tout et il a l'imprudence de s'en plaindre. Le soldat entre dans une violente colère et fait à son père une scène au cours de laquelle il l'accable de toutes les injures qu'il est possible d'inventer. Il l'accuse, pour commencer, d'avoir enveloppé sa future belle-fille d'une sorte d'amour coupable. Il a commis, au moins en esprit, le péché du roi Salomon. Ensuite le soldat accuse le vieillard de lâcheté. Pourquoi ne se bat-il pas, lui aussi? Le père répond tout naturellement que c'est à cause de son âge, et alors le soldat généralise le débat : tous ceux qui ne se battent pas pour une raison ou pour une autre, quelle qu'elle soit, sont odieux.

Tu n'as pas conçu la scélératesse de te faire du plaisir avec la personne de ma fiancée. Mais tu t'es fait un bonheur avec ma douleur. Que t'en resterait-il si je restais vivant? Ça te gênerait tant, que je reste vivant... Ah ! guerre, délectable aux vieux ! Comment ne la chérirais-tu pas? Il te faudrait un cœur d'une autre trempe. Elle t'a comblé. Qu'il fait bon être vieux ! Les vieux s'en vont tout éveillés et bien vivants dans le plus fabuleux des rêves...

Comment soutiendrais-tu seulement mon regard? Je suis ton bienfaiteur, que tu as trahi. Je te sauve. Et tu me hais...

Tu m'as transmis un jour, sans y penser, la vie. Chaque jour je préserve la tienne. Que parles-tu de ta paternité encore ! Les rôles sont

intervertis. Tu n'as rien qui ne vienne de moi. C'est moi qui suis ton père...

A la Comédie-Française, il a tout de même fallu couper ces gentillesses.

Aude, ravie, sent aussitôt se rallumer son amour. Elle le crie au soldat : s'il meurt, elle mourra. Mais le soldat, de plus en plus sublime, lui rappelle que son devoir est d'être aimée et d'aimer. Elle se remariera, en souvenir de lui, il l'ordonne du fond de sa tombe, sous condition qu'elle n'épouse qu'un combattant. Le père, soudain illuminé, tombe aux genoux de son fils, qui pardonne. Enfin, épuisé par tant de générosité, le soldat s'éloigne en chancelant et s'en va vers la mort.

On demeure ébloui que M. Raynal ait tiré une pareille pauvreté d'un pareil sujet. Il avait en main les plus grands sentiments du monde, et voilà ce qu'il en a fait ! En vérité, c'est presque incroyable.

Les trois personnages n'ont pas le sens commun. Ce soldat n'est qu'une entité de toute les perfections. Un écrivain français a le droit, mettons même le devoir, de présenter ainsi le combattant ; mais c'est une conception lyrique, non dramatique. Le combattant, dit M. Raynal, est au-dessus de toutes les lois humaines, parce qu'il a donné sa vie. Mais le combattant ennemi donnait la sienne aussi, et cependant M. Raynal tirait sur lui. Qui veut trop prouver ne prouve rien. Comment M. Raynal ne s'aperçoit-il pas que son soldat au-dessus de l'humanité devient aussi conventionnel que le poilu de M. Georges Scott ou des journaux illustrés qui nous a tous tant agacés pendant la guerre?

A part cette volonté d'être sublime, ce soldat ne présente aucun caractère saisissable. Il ne sait pas même ce qu'il veut et sa conduite est en contradiction avec ses paroles, ce qui n'est pas très étonnant, car il parle, il parle... *Celui de qui on exige tout a le droit de tout exiger*, dit-il. Non seulement il s'exige rien, mais il donne tout, sa femme, sa vie, et il part sans rien demander.

Mais quel parleur ! Quelle machine à fabriquer de la fausse éloquence ! Quels discours, quelle langue ! Il faudrait, pour en donner une faible idée, recopier des pages et des pages. M. Raynal a cru qu'on atteignait le sublime, en entassant un amas de mots sur un amas de sentiments. Il a cru faire du Corneille, de qui il a imité jusqu'à la coupe ; des dialogues entiers sont en alexandrins alternés auxquels il ne manque que la rime :

LE VIEUX

Tu te serais passé de gagner tant de gloire.

LUI

Tout à fait volontiers, je m'en serais passé.

LE VIEUX

Et tu pourrais garder la pudeur de ta gloire.

LUI

Moi, je n'ai jamais dit ni pensé ce mot-là.
Toi, tu passes ton droit lorsque tu le prononces.
Pour juger d'un soldat, il faut s'être battu.

LE VIEUX

Ah ! Assez de Français ne se battent-ils pas?

LUI

Quand ils veillent sur nous, veillons sur nos paroles.

LE VIEUX

Tu voudrais voir couler tout le sang du pays.

LUI

J'aurais voulu qu'il n'en coulât pas une goutte.

LE VIEUX

Mais le sang innocent peut bien être épargné.

LUI

Et le sang des soldats, il n'est pas innocent?

On voit, hélas ! le péché de M. Raynal : il a barbouillé le plus noble des sujets d'exécrable littérature.

Les caractères des deux autres personnages sont aussi nuls que celui du soldat. Le vieux — puisque c'est ainsi que parle M. Raynal — change subitement entre le premier et le troisième acte ; c'était un brave homme bien conservé, il lui suffit de dormir pendant quelques heures : quand il s'éveille, ce n'est plus qu'une vieille bête ridicule, sinon odieuse. La scène que lui fait son fils est d'une puérilité qui passe les limites, et qui a soulevé des orages. Le fils ne l'accuse pas de telle mauvaise action déterminée. Il l'accuse d'être son père :

*Le triste, c'est que je ne t'estime pas. Je ne t'ai jamais estimé. Il y avait eu seulement, d'abord, les illusions caressantes du premier âge...*

*Quand (la paternité) se résume dans un incident physiologique, tu comptes que je vais me pâmer de vénération dès que tu l'invoqueras...*

Les souffrances subies par M. Raynal quand il était combattant l'ont si totalement égaré qu'il serait injuste d'insister. M. Raynal doit cependant avoir eu un père... Les pères, généralement, élèvent leurs enfants... M. Raynal n'a voulu penser à rien de tout cela. Cette colère serait justifiée, tout le monde l'approuverait si elle tombait sur un profiteur malhonnête. Mais non, l'auteur peint le père innocent pour souligner son dessein : le père a eu tort de vivre pendant que M. Raynal combattait. Le printemps a eu tort d'être le printemps. Répétons à M. Raynal que le souvenir de ses souffrances l'a entraîné trop loin.

Mais le caractère le plus insensé est celui de la fiancée. Elle reçoit le soldat avec des transports d'enthousiasme. Le premier acte, nous

le rappelons, tient cent vingt-cinq pages ; on imagine les hyperboles délirantes qu'Aude peut prodiguer tout au long. En quel langage ! « *Votre affection*, dit-elle au père, *n'est à présent qu'une survivance. Elle ne jaillit plus des geysers de l'instinct. Elle a perdu la propulsion incoercible de la toute-puissante nature.* » Sitôt qu'elle reste seule avec le soldat, elle s'offre à lui. En quels termes ! « *Je vous jure*, dit-elle, *que j'ai l'approbation du ciel.* » A quoi le soldat répond : « *C'est le plus beau de tous les mariages. Le plus saint. Si Dieu existe, je veux dire le Dieu équitable et bon auquel aspire l'inquiétude humaine, si ce Dieu existe, il est là.* » Aude poursuit : « *Mettez votre femme en état de grâce. Elevez-moi jusqu'à vous. Faites de moi une héroïne. Que tout votre passage soit et reste, dans ma mémoire éblouie, une montée vers le soleil sanglant de l'honneur militaire, une ascension jusqu'à ce zénith.* »

Ce jargon revient d'ailleurs à tout instant : à la scène finale, le soldat se comparera au Christ. Mais une heure après, Aude crie à l'homme à qui elle vient de se donner qu'elle ne l'aime pas. On pourrait demander à M. Raynal comment il peut bien concevoir l'amour, puisque Aude n'est pas amoureuse ! Les contradictions ne s'arrêtent pas là. Après toute cette furieuse exaltation, Aude s'endort tranquillement, et quand elle a fini son petit somme, il suffit qu'elle entende son amant injurier un père innocent pour qu'elle s'aperçoive tout à coup qu'elle ne peut vivre sans lui. — Pas du tout, dit le héros, il ne faut pas mourir. Quand je n'y serai plus, vous en épouserez un autre. — Bon, dit Aude, puisque vous l'ordonnez, entendu. « *Attention*, — dit le vieillard à son fils : *elle touche aux limites de son âme.* » — « *Je te supplie*, dit Aude, *que tu croies en ta femme.* » Quel français ! Toute cette scène serait d'un comique inouï s'il était possible de parler de comique à propos d'un tel sujet. Les deux personnages se répètent *Monte!* pendant un quart d'heure. Aude s'exprime ainsi :

*Tu as grandi par delà les saintetés sacrées. Tu ne peux plus monter sans entrer dans le ciel... Si tu ne reviens pas, c'est toi que je prierai.*

Le soldat répond : *Où sommes-nous? Je partage en frissonnant cette allégresse martyrisée qui dépasse notre nature, dont on renonce à distinguer si c'est la volupté du délice ou du supplice, où notre âme n'est plus qu'un cri éperdu vers l'infini, et sur laquelle nous ne savons rien, sinon que voici l'extrême atmosphère humaine, que nous avons atteint un zénith trop vertigineux et que, s'il survenait des émotions encore, le cœur le plus vaillant pourrait bien les soutenir sans demander grâce, mais non pas sans se briser.*

De même que la Roche Tarpéienne était près du Capitole, comme le sublime est près du ridicule ! M. Raynal était parti pour écrire une tragédie — la tragédie moderne. Les personnages tragiques ont pour caractère la généralité, l'universalité ; il a voulu que les siens fussent aussi généraux que possible. Il est clair que son soldat

n'est pas un soldat vivant, mais qu'il représente tous les combattants, le vieux tous les non-combattants et Aude toutes les femmes. C'est de ce point de vue qu'il tentera d'expliquer les sourdes colères du combattant, l'égoïsme du non-combattant, la versatilité de la femme. Aude symbolise la femme qui ne peut pas attendre éternellement l'amour. Le vieillard symbolise tous ceux qui ont vécu tranquilles pendant que d'autres souffraient. Le soldat symbolise tous ceux qui ont souffert. Ainsi M. Raynal nous répondra qu'il est vain de lui reprocher des invraisemblances psychologiques. Il ne s'agit que de symboles, des données essentielles du conflit réduites à la simplicité des grandes entités tragiques.

Ce dessein était-il impossible à remplir? Du moins, il était difficile de le remplir directement, par la voie du symbolisme volontaire. Il n'est pas certain qu'on écrive un jour « la tragédie de la guerre ». Personne n'a jamais écrit la tragédie de 1870, ou de l'Empire, ou de la Révolution, ou de la Guerre de Cent ans. Mais enfin, il y a un exemple, les *Perses*, d'Eschyle. Est-il impossible d'atteindre la majesté tragique avec des acteurs en veston ou en bleu horizon qui interprètent devant nous des sentiments que nous avons partagés? Eschyle l'a fait, *mutatis mutandis*. Il ne semble donc pas qu'on puisse répondre négativement *a priori*. Mais on peut affirmer sans crainte que M. Raynal n'y a pas réussi. Son dessein était grand, mais il ne l'a pas rempli. Il partait pour nous donner « la tragédie » : il ne nous a donné qu'un mauvais drame romantique. Le soldat recommande à sa fiancée de n'épouser qu'un homme « *qui se soit battu sans emphase et qui n'en tire pas des récits.* » A coup sûr, elle n'épousera pas M. Raynal.

LUCIEN DUBECH.

---

# LES FAITS DE LA QUINZAINE

LE VOTE DES LOIS FISCALES. — *La Chambre des députés termine, après des séances nombreuses et agitées, le vote du projet gouvernemental qui crée de nouveaux impôts. Le double décime est adopté* (19 *février*). *Le monopole des allumettes est supprimé* (21 *février*). *Enfin, l'ensemble du projet est adopté, le* 23, *par* 354 *voix contre* 218.

*Cependant, le* 18 *février, pour la première fois, la livre sterling dépasse le cours de* 100 *francs. Le* 29 *février, elle cote encore plus de* 102 *francs.*

LE REDRESSEMENT DE L'ALLEMAGNE. — LES TRAVAUX DES EXPERTS. — *Retour de Berlin, le comité des experts se réunit à Paris dans le courant de la quinzaine. On dit que les experts se seraient mis*

*d'accord sur la nécessité de la création d'une banque allemande d'émission de billets à valeur-or, sur les conditions d'assainissement et d'équilibre des finances du Reich et la nécessité de créer un budget spécial des réparations. Ils estimeraient que les chemins de fer allemands doivent servir à gager un emprunt international, mais que la France et la Belgique doivent renoncer au contrôle économique de la Rhénanie.*

*Tandis qu'on discute ainsi l'éternel sujet des réparations, l'Allemagne donne l'impression qu'elle se relève rapidement. L'élimination du socialisme et de la démocratie se fait plus vite qu'on ne pouvait le penser, et de pair avec l'assainissement monétaire. Les élections dans le Mecklembourg-Schwerin* (17 *février*) *en sont une nouvelle preuve. Elles donnent une majorité écrasante à la droite nationaliste.*

*Le socialisme éliminé et la dictature du général von Seeckt établie à Berlin, la reconstitution de l'unité du Reich, un instant battue en brèche par la Bavière, s'opère dans le sens de l'abandon des revendications particularistes. Von Kahr et von Lossow, les dictateurs de Munich, donnent leur démission, le* 18 *février, à la suite de l'accord avec Berlin sur le statut des troupes bavaroises.*

*Comme mesures propres à protéger les autonomistes contre les représailles nationalistes, le Comité spécial mandaté par la Haute Commission interalliée adopte un règlement qui rend le président de la Diète palatine seul responsable du rétablissement de l'ordre et qui autorise le retour progressif des fonctionnaires bavarois chassés par le gouvernement autonome* (19 *février*).

*Le* 23 *février, M. Stresemann, ministre des Affaires étrangères du Reich, prononce, à Dresde, un discours nuancé de défi, où il parle de la flotte allemande et des colonies allemandes perdues. A peine remise en selle, l'Allemagne regarde au delà des frontières que lui a assignées le traité de Versailles.*

ANGLETERRE. — *Le gouvernement travailliste annonce que, pour faire diminuer le chômage, il va mettre en chantier cinq nouveaux croiseurs de bataille* (21 *février*).

*Le ministre Henderson, candidat à Burnley, parle de la nécessité de reviser le traité de Versailles.*

*Interpellé à ce propos à la Chambre des Communes, M. Ramsay Macdonald répond par des paroles évasives* (27 *février*).

BELGIQUE. — *M. Theunis est mis en minorité à la Chambre des représentants, à propos du projet de convention économique avec la France. Il remet sa démission. Socialistes et flamingants se sont unis pour faire échec à la politique de la Ruhr* (27 *février*).

A. M.

# TABLE DES MATIÈRES

TOME XVI — JANVIER-MARS 1924

# LES IDÉES ET LES FAITS

## LA VIE A L'ÉTRANGER



## LES LETTRES

*Le Gérant :* Georges Moreau.

PARIS. — TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 30589.